



SAINT-CLOUD

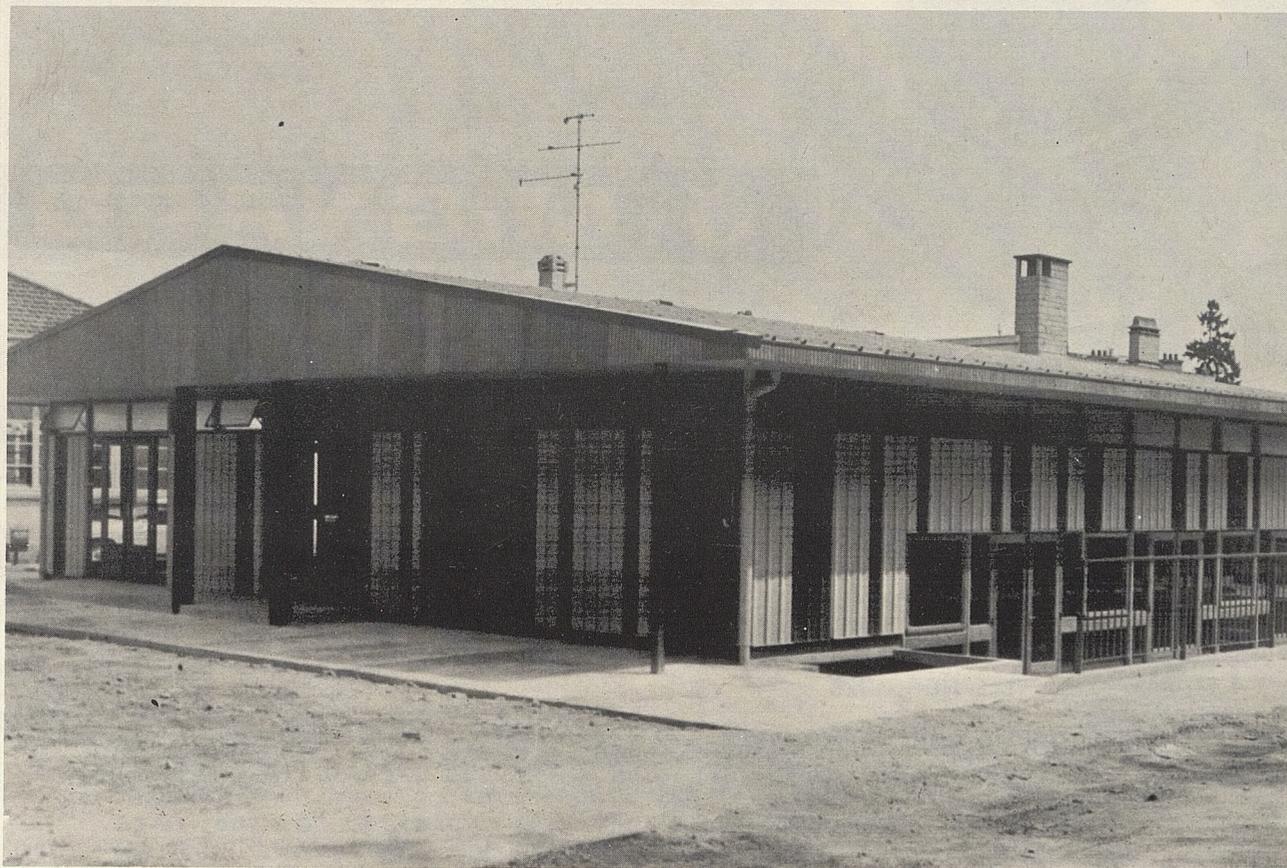


Photo Dominique Bassinet

La nouvelle maison des jeunes et de la culture.

POPPY

LAYETTE
PRÊT A PORTER
ENFANTS 2 à 12 ans
13, rue Gounod
92 - SAINT-CLOUD

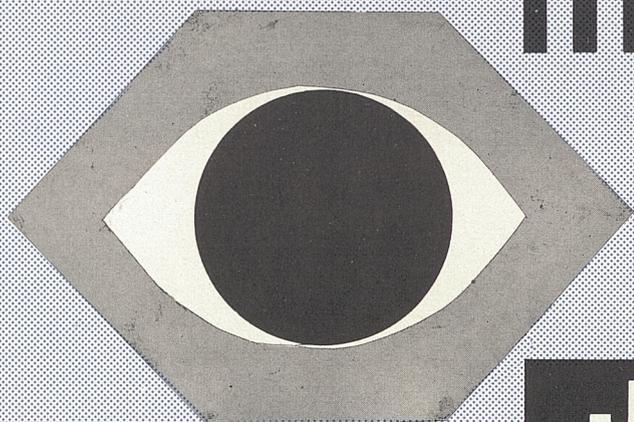
BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL 602-03-99

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REpondeurs TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-15



Michel Schifetz

Luminaires tous styles - Lustrerie
Meubles de décoration - Tables
Miroirs - Abat-jour
12, rue Dailly - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-02-39

VOTRE OPTICIEN

BOUCHETARD

Ancienne Maison TINLOT

Verrès de contact

En libre choix - Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption
9, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-49

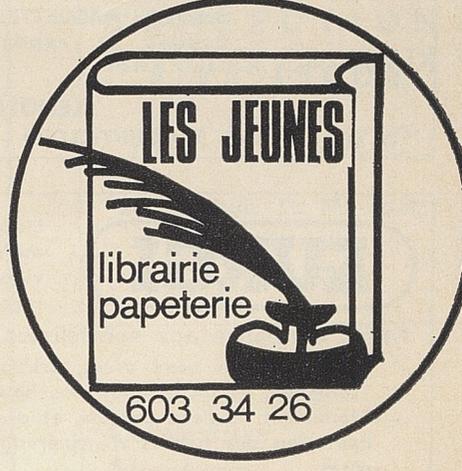
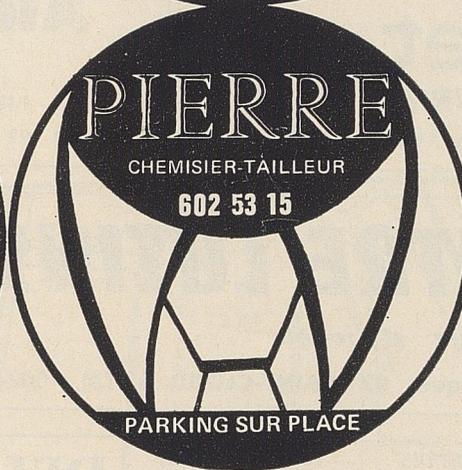


WINTERTHUR
Société Suisse

ASSURANCES

602-66-50

21 ter, rue Gounod
92 - SAINT-CLOUD



**centre
commercial des lycées**

carrefour boulevard de la République
rue Coutureau - avenue Foch



B. DELAUNAY

Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements
113, bd de la République — SAINT-CLOUD
Tél. 603-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

4 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 602-59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

Alain Paglieri

Décorateur

148, boulevard de la République
92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-28-18

LES QUATRE LUTINS

Jeux et jouets

61, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-30-51



MODELAGE - MAQUETTES
Spécialité MAQUETTES AERONAUTIQUES
Etudes et expositions

MODEL'AVIA

LENOËL et GAVARD

37, rue Royale - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-58-19

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. 605-44-48 et 602-44-48

LURGI

L'eau et l'air purs, éléments vitaux de nos villes doivent être sauvegardés

Faites confiance aux spécialistes pour le

- Traitement des eaux usées, urbaines et industrielles
- Traitement et incinération des boues
- Traitement de l'eau potable, et des eaux industrielles
- Epuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

LURGI s.a.

LES BUREAUX DE LA COLLINE
DE SAINT-CLOUD 127
92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-13-00

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES ● IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agrées par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

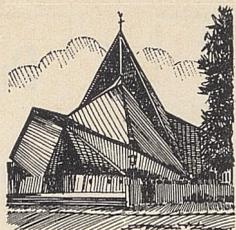
AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

**BOUCHERIE
CHEVALINE**

Bœuf - Veau - Mouton
Viande de premier choix

R. Mantion

101, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 603-89-62

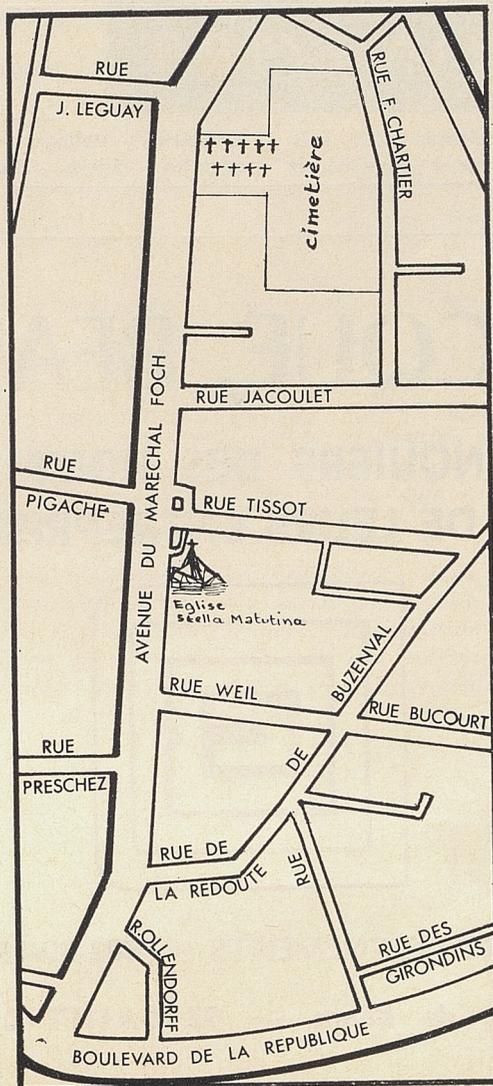


*Pour tous vos achats...
Pour tous vos travaux...
Toujours à votre service...*

Une seule adresse :

**centre commercial
FOCH**

PARKING (ÉGLISE MATUTINA)



**AUTO-ÉCOLE
de la porte Jaune**



Pierre PRINGOT
Permis auto, moto
127, av. M^{al}-Foch, SAINT-CLOUD
Tél. : 602-18-68
Prend et reconduit à domicile

**CHAUSSEUR
Ehlisteuz**

101, av. du M^{al}-Foch
92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 603-87-22

Distributeur des marques :
UNIC - LIBERTAS - PELLET
CLERGET - J.-B. MARTIN
ASTER - LITTLE MARY
HELLER

**COIFFEUR
CAPILLICULTEUR**

Soins des cheveux
et du cuir chevelu
après examen au capiloscope

James Beaufils

96, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 603-86-57

**PEINTURE
PAPIERS PEINTS
POSE DE VITRES**

C. Pageix

39, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 602-48-71

**BONNETERIE
CONFECTION
ARTICLES CADEAUX**

Au Caprice

88, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 603-80-04

**FOCH-PRESSING
TEINTURERIE**

Maison fondée en 1885
Nettoyage à sec
Libre service
Service blanchissage
J. Le Goff

Ameublement - Tapis
11, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-98

**Couverture
Plomberie
Chauffage central
Installations sanitaires**

Ets. A. DURIN

76, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 603-80-77

FRUITS ET PRIMEURS

M. TORMOS

Livraison à domicile gratuite

Tél. 825-18-60

65, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Droguerie - Cadeaux - Jouets

Parfumerie - Ménage

HARDY — 78, RUE DE BUZENVAL TEL.: 603-77-94

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12

**VILLA
HENRI IV**

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

602-59-30

COUTURE

Lise Valèze

46, rue du 18-Juin - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-03-60 (1^{er} étage)

EQUIP' CONFORT

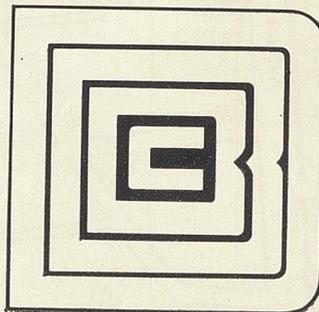
Bureaux : 50, rue de Buzenval
SAINT-CLOUD (92) - Tél. 603-84-27

Magasin : 106, avenue Danielle-Casanova
IVRY (94)

Poseur spécialiste en : Revêtements de sols - Moquettes - Voilages - Tentures murales - Sièges
Nettoyage à domicile de moquettes - Sièges - Tentures

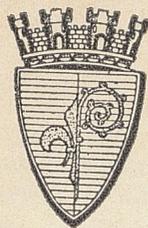
DE BAECQUE, BEAU et Cie

**BANQUIERS DES HOMMES
ET DE LEURS ENTREPRISES**



RENSEIGNEMENTS : 602-30-19

4, parc de Béarn — 92 - SAINT-CLOUD



LE MAIRE

Le 5 septembre 1972

Ce bulletin municipal est placé sous le signe de la rentrée. Au moment où chacun retrouve ses activités normales, mais aussi ses préoccupations, il me paraît utile de faire le point de l'action du Conseil municipal élu l'année dernière et d'esquisser les grandes lignes de ses prochains travaux.

Grâce aux enseignements tirés des très nombreux débats qui ont eu lieu, tant dans les commissions extra municipales que dans les comités de quartiers, le Conseil municipal a pratiquement achevé d'élaborer le plan d'occupation des sols qui va protéger Saint-Cloud des inconvénients d'une urbanisation trop rapide en assurant la sauvegarde des espaces verts.

A partir d'une situation financière assainie, il va maintenant se consacrer à l'établissement d'un plan d'équipement réalisable pendant les cinq prochaines années, plan qui rassemblera les travaux nécessaires pour doter notre ville des équipements scolaires, sociaux, sportifs et culturels qui sont à la fois souhaités et possibles. D'un montant approximatif de 50 millions de francs, ce plan d'équipement sera réalisé par tranches annuelles, la première étant intégrée dans le budget de 1973. Il sera largement financé par l'emprunt. Il comprendra d'importantes dotations affectées au logement social, aux crèches et aux réalisations destinées aux vieillards. Il fera une large part aux travaux de restructuration de nos groupes scolaires et rattrapera le retard pris en matière d'écoles maternelles et d'équipements annexes aux activités scolaires.

Les acquisitions foncières effectuées en 1971 et 1972 et les études entreprises sur le plan de l'équipement commercial comme sur celui des moyens de transport permettront de passer rapidement au stade des réalisations. Enfin, le démarrage de la rénovation du Centre et le début d'un effort systématique d'amélioration de la voirie et du stationnement apporteront la preuve, s'il en était besoin, que quelque chose a changé dans notre ville.

Pour que ces transformations s'effectuent dans de bonnes conditions, aidez-nous de vos conseils, de votre participation aux instances de réflexions, de vos critiques : pour être efficace, une gestion municipale doit être ouverte et tournée vers l'avenir. Au-delà des polémiques, notre vœu est de réaliser une œuvre commune placée sous les auspices du progrès, de la qualité de la vie et de la solidarité.

Woucade

J.-P. FOURCADE

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le jeudi vingt-trois mars à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Étaient présents :

M. FOURCADE, Maire; M. BASSINET, premier adjoint ; M. CUNY, deuxième adjoint ; M. le Dr TOTY, troisième adjoint ; M. MARCORELLES, quatrième adjoint ; Mme BRUNAU, cinquième adjoint ; M. LE LUHANDRE, délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSAGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

M. HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 17 février 1972.

Adopté à l'unanimité sans observation.

Puis, le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

II. - Communications du Maire et des adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

M. le Maire rend compte de la réunion tenue à la Délégation de BOULOGNE, sous la présidence de M. le Préfet des Hauts-de-Seine. Les élus de l'arrondissement ont pu s'entretenir plus particulièrement des problèmes de circulation.

Puis, il donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Équipement qui modifie sa position en ce qui concerne le problème du doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest, la construction d'un des deux tubes du futur ouvrage pouvant être différée, ce qui permet, dans l'immédiat, le maintien de l'E.N.S. Mais le Ministre réaffirme qu'il est toujours partisan de la solution du viaduc. Néanmoins, il conclut que « dans un souci d'objectivité et afin que rien ne soit négligé pour poursuivre la comparaison valable entre les deux variantes (tunnel et viaduc et tunnel et tranchée couverte), il s'engage à consulter les entrepreneurs sur le coût de chacune des solutions ». Cette lettre confirme que la décision définitive sur le choix de l'ouvrage (tunnel, viaduc ou tranchée) sera prise après dépouillement des offres des entreprises.

M. BASSINET, premier adjoint, rappelle que la commission extra-municipale du commerce et des transports, aura lieu le 26 avril. MM. GAUDICHON et VINSON rendent brièvement compte des Comités de quartiers où les questions évoquées ont eu pour objet principalement les problèmes de voirie, de circula-

tion, de sport et du budget. Puis, M. BASSINET annonce que la tradition de la fête du muguet du 1^{er} mai au Domaine de CHARBONNIERE sera renouvelée cette année.

M. CUNY fait le point de la situation juridique découlant de l'annulation du permis de construire de l'ensemble du parc de Béarn.

M. le Dr TOTY fait le point des suites de l'expropriation par l'Équipement, connue depuis longtemps, du stade du quai Carnot: possibilité offerte au stade HACHETTE et au stade de la MARCHE. Le fonctionnement de la piscine est satisfaisant : 1289 entrées en janvier, 5140 en février.

M. MARCORELLES compte ouvrir le foyer-restaurant pour les vieillards, au Centre social de la rue de l'Yser, après les vacances de Pâques. Il rappelle que le repas de l'amitié aura lieu au Collège d'Enseignement Technique le 22 avril.

Mme BRUNAU espère pouvoir entreprendre la construction des deux classes supplémentaires à l'école maternelle du Val d'Or et le transfert du musée dans un proche avenir, les dossiers étant en instance d'approbation. Les travaux de la M.J.C. débuteront le 29 mars et la mise en service du bâtiment pourrait avoir lieu le 15 juin. Elle évoque la construction de parkings obtenus des sociétés DASSAULT et la réunion consacrée aux problèmes du stationnement dans le quartier des Coteaux.

M. LE LUHANDRE relate les contacts noués avec les villes jumelées et donne connaissance des rencontres prévues dans les prochains mois.

III. - Délibérations.

1°) Le Conseil, par 26 voix et 1 abstention, celle de Mme OHRESSER :

I. - Notant avec satisfaction que les négociations avec la direction départementale de l'Équipement pour le non élargissement des rues de Buzenval et du Mont Valérien, ainsi que du boulevard de la République sont en bonne voie ; exprime le souhait que sur le plan définitif les alignements prévus pour élargissement soient remplacés par des alignements pour parking, espaces verts ou zone non aedificandi.

II. - Demande au Maire d'envisager :

— la réduction du COS de 0,5 à 0,4 dans les zones d'habitations basses et petits collectifs sans que ceci puisse compromettre l'extension des pavillons existants.

— l'augmentation des hauteurs à quatre étages en bordure ouest du boulevard de la République et dans certaines sections de la rue de la Porte Jaune.

— l'extension de la zone d'habitations et commerces le long de la rue de Montretout et la création d'un COS double pour le commerce dans certaines zones de Saint-Cloud en fonction des résultats de l'étude commerciale en cours.

— l'augmentation des normes pour les parkings et les espaces verts.

— l'augmentation de la surface et dimension minimale des parcelles.

— l'interdiction de la construction d'immeubles collectifs dans les zones d'habitations basses et petits collectifs sur les terrains de superficie inférieure à 1600 m².

— la création d'un COS double pour les hôtels dans l'ensemble de Saint-Cloud.

III. — Décide que jusqu'à la publication par le Préfet du Plan d'occupation des Sols, les permis de construire soient instruits suivant les règles suivantes :

Hors du parc de Saint-Cloud et de l'hippodrome qui font l'objet de règles particulières ;

a) Le plan applicable est celui établi par la direction départementale de l'Équipement, daté d'octobre 1971 et modifié :

— par les fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22. Ces fiches ont été établies par la direction départementale de l'Équipement suite à la réunion du groupe de travail Equipement-Commune du 21 janvier 1972. Les fiches 8 et 22 ont été ultérieurement modifiées par la municipalité. L'ensemble des fiches est joint à la présente délibération.

— par la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 1972 transformant dans le quartier du Centre une zone d'habitations et commerces COS 1, en zone d'habitations collectives avec espaces verts COS 0,7.

— dans la zone d'activités industrielles lorsqu'il ne s'agit pas de constructions de dépôts ou d'ateliers, le COS est limité à 1.

b) Le règlement applicable reste celui établi par la direction départementale de l'Équipement, daté d'août 1970, modifié comme suit :

— **hauteurs** - dans les zones d'habitations et commerces et dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts, dans les zones d'activités industrielles, la hauteur des immeubles est limitée à 8 niveaux habitables.

— dans les zones d'habitations basses et petits collectifs la hauteur des immeubles est limitée à 3 niveaux habitables.

— dans les zones non altius tollendi, la hauteur des immeubles est limitée à 5 niveaux habitables.

Par ailleurs, la hauteur à l'égout du toit est limitée en mètres à 3 fois le nombre de niveaux autorisés dans la zone considérée et la hauteur du faitage ne peut être supérieure de 3 m à la hauteur maximale autorisée à l'égout du toit.

— **Bureaux** - dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts, les constructions de bureaux sont interdites sauf lorsqu'ils représentent moins de 10 % de la surface hors œuvre de la construction projetée.

Puis à l'unanimité, autorise M. le Maire :

2°) A passer un contrat avec un bureau d'étude pour mettre au point le programme de rénovation du quartier du Centre sur la base du résultat des études commerciales et d'état des lieux précédemment engagées. Ce programme de rénovation permettra d'organiser un concours ouvert à tous ;

3°) à se porter acquéreur pour l'achat d'un terrain de 203 m² rue René Weill pour besoins scolaires ;

4°) à signer l'acte de cession de la partie sous immeuble privé, 19, rue du Mont-Valérien pour installation des annexes du complexe sportif, le promoteur de l'immeuble ayant accepté le chiffre proposé par le Conseil Municipal ;

5°) à signer divers avenants avec les entreprises adjudicataires de l'ensemble sportif municipal ;

6°) à contracter un emprunt de 782.000 F, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour financer la participation communale pour la construction du collège d'enseignement technique ;

7°) à contracter un emprunt de 150.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financement de travaux d'éclairage public ;

Par 26 voix et 1 abstention, celle de M. LEY-MARIE,

8°) autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la ville et la Société H.L.M. « Le Foyer du Progrès et de l'Avenir » afin de réduire à 6 336 100 F le montant de la première garantie et à signer une convention pour un emprunt complémentaire de 416 700 F contracté par cette société ;

A l'unanimité :

9°) autorise M. le Maire à souscrire un nouveau contrat avec la société CO-FRA-TEL pour rénovation de l'installation téléphonique de l'Hôtel-de-Ville ;

Par 26 voix et 1 abstention, celle de M. LE LUHANDRE,

10°) autorise la signature d'un avenant au contrat passé avec la Société DECAUX-PARIS pour installation de cabines téléphoniques accolées aux abris publicitaires ;

A l'unanimité, autorise M. le Maire :

11°) à signer un contrat d'abonnement avec la Société Urbaine de distribution et d'exploitation de chauffage « SUDEC » pour visites périodiques et entretien des brûleurs à mazout des chaudières installées dans les différents bâtiments communaux ;

12°) à signer un contrat avec M. LELOUP, horloger-bijoutier, pour l'entretien des horloges et pendules installées dans les bâtiments communaux ;

13°) par 25 voix et 2 abstentions, celles de Mmes MOREAU et BARTHELEMY, adopte le principe de la prise en charge par le Bureau d'Aide Sociale, des frais entraînés par le fonctionnement de la garderie municipale ;

A l'unanimité,

14°) autorise M. le Maire à signer un bail pour prise en charge d'un logement de fonctions du type F3 dans l'immeuble, 9, rue Gounod ;

15°) autorise le paiement d'honoraires à des experts commis pour constater l'état de péril des immeubles, 1 bis, 3, 3 bis, rue de Rouen et 16, rue de la Libération ;

16°) désigne Maître Jean SABBAAH, avoué, pour représenter la ville de Saint-Cloud dans l'instance introduite près le Tribunal administratif de Paris à l'encontre du propriétaire d'un immeuble situé 52, rue Gounod, dont l'escalier menace ruine ;

17°) - a - par 26 voix et 1 abstention, celle de

(Suite page 4.)

M. LEYMARIE, donne un avis favorable à la transformation en école mixte des écoles de garçons et de filles du groupe du Val d'Or ;

b - consulté par les Autorités Académiques, par 17 voix et 10 abstentions, souhaite un aménagement de la semaine scolaire qui remplace la journée de repos du jeudi par celle du mercredi et maintient les heures de classe du samedi matin.

Interventions diverses :

M. LEYMARIE rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M. le Maire avait indi-

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le lundi vingt-quatre avril à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la Présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire; M. BASSINET, premier adjoint; M. CUNY, deuxième adjoint; M. le Dr TOTY, troisième adjoint; Mme BRUNAU, cinquième adjoint; M. LE LUHANDRE, délégué; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSENGER, M. HAINQUE.

Etaient absents :

M. MARCORELLES, quatrième adjoint; M. CHARTIER, M. le Dr ARNAUD, M. VALLEE, Conseillers municipaux.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. MARCORELLES à Mme MOREAU,

M. CHARTIER à M. LOUGOVOY,

M. le Dr ARNAUD à M. CHARLIER,

M. VALLEE à M. TORMOS.

M. GUAY, a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 23 mars 1972.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOREAU fait remarquer que le mot « gratuit » a été omis dans son intervention concernant les places en colonie de vacances, ce qui en change le sens. M. VINSON déclare qu'à une question posée par M. le Maire concernant l'exposé budgétaire, il a été indiqué au procès-verbal sous son nom : « je le referai de toute manière », alors qu'il était convenu que cet exposé serait fait par M. LE LUHANDRE, délégué aux Finances.

qué qu'il devait se réunir avec ses collègues de GARCHES, de VAUCRESSON et de MARNES; il désire savoir quels ont été les résultats de cette rencontre. M. le Maire lui répond que celle-ci est fixée au 24 mars.

Mme MOREAU demande si l'on peut prévoir des séjours pour les enfants. M. le Maire répond que l'on ne peut prendre de décision tant que le budget de l'Aide Sociale n'est pas nettement défini.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 avril à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 24 mars à 0 h 45.

II. - Communications du Maire et des adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

Monsieur le Maire,

— indique certaines modifications apportées au fonctionnement de la Municipalité : M. BASSINET, premier adjoint, s'occupera en plus de ses fonctions, des activités culturelles et des problèmes de la jeunesse, M. le Dr TOTY en étant déchargé. M. LE LUHANDRE, délégué aux finances, aura pour attribution toutes les activités financières et économiques et notamment les marchés forains qui jusque là dépendaient de M. BASSINET.

— fait le point des contacts pris avec MM. les Maires de Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, pour déterminer les bases d'une politique intercommunale sur de nombreux sujets (transports, carte scolaire, équipements sportifs, etc...)

— indique qu'il a écrit à nouveau, à M. le Ministre de l'Equipement, suite à l'appel d'offres publié dans les journaux spécialisés, afin que celui-ci comporte les trois solutions envisagées pour le doublement de l'autoroute de l'Ouest et non pas une seule.

— propose d'appuyer une démarche des habitants du 44 quai Carnot, auprès des services de l'Equipement, pour essayer de trouver une solution satisfaisante aux problèmes les concernant, par suite du début des travaux d'élargissement de cette voie.

M. BASSINET,

— fait le point de la procédure engagée conformément à la loi, pour les tombes en état d'abandon au cimetière communal. A cette occasion, il fait savoir que certaines allées vont être refaites et que des plantations d'arbres ont été entreprises;

— rend compte d'une table ronde tenue avec les 16 chauffeurs de taxis exerçant dans la commune, les représentants de la Fédération Nationale des Artisans du Taxi, un représentant à titre consultatif des chauffeurs de Garches et un des chauffeurs de Rueil, en présence de MM. GAUDICHON, MELLINET et VOIZARD, afin de trouver une solution satisfaisante à la fois pour la population et les conducteurs de taxis.

— M. VOIZARD et Mme OHRESSER, informent leurs collègues des principaux sujets évoqués lors des comités de quartier qui se sont tenus les 11 et 18 avril.

M. CUNY,

— fait part des entretiens qu'il a eus avec l'Equipe pour le maintien de l'allée d'entraînement, située entre l'hippodrome et le terrain des Pompes GUINARD.

— rend compte sommairement de l'étude en cours, concernant l'état des immeubles du quartier du Centre.

M. le Dr TOTY,

— a reçu l'assurance que des classes provisoires seront mises à notre disposition, par l'Académie, pour le relogement des élèves pendant la durée des travaux d'extension du C.E.S. rue Gounod.

— indique que l'utilisation de la piste du carré Saint-Jean sera accordée en priorité à la ville de Saint-Cloud.

— qui, à la suite d'une réunion tenue à Garches, concernant l'aménagement de la semaine scolaire, indique que les résultats de la consultation faite dans le département des Hauts-de-Seine, tendent à la suppression de la scolarité le samedi matin et au congé le mercredi après-midi; des difficultés probables en découleront pour l'organisation d'activités parascolaires le samedi.

Mme MOREAU qui remplace M. MARCORELLES, en déplacement à l'étranger,

— informe des résultats de la conférence tenue en mairie, entre les employeurs, représentants de l'Agence de l'Emploi et les autorités locales,

— annonce un proche rendez-vous avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, pour la création d'une crèche municipale,

— annonce la mise à jour des demandes de logements présentées avant le premier janvier 1972.

— indique qu'au cours de la fête des mères du 28 mai, une médaille d'or et 11 médailles d'argent seront remises à des mères de famille,

— informe que 80 % des personnes consultées pour le foyer-logement des personnes âgées, ont répondu,

— Mme BARTHELEMY fournit des précisions sur le repas de l'Amitié auquel participèrent 327 anciens; ensuite un programme de variétés leur fut présenté.

Mme BRUNAU,

— indique que le foyer des sportifs est terminé et qu'il sera mis à disposition dès que le branchement d'eau aura été fait,

— indique que le retard pris par la réalisation des fondations de la Maison des Jeunes doit être rattrapé, que la Maison VISSOL livrera les éléments préfabriqués le 25 avril,

— informe que les travaux d'aménagement des locaux sous l'école maternelle pour abriter les collections du musée municipal, sont commencés,

— traite des problèmes de circulation et de sens uniques et annonce un nouvel arrêté sur l'enlèvement des ordures.

M. LE LUHANDRE,

— a fait paraître un avis dans certains journaux spécialisés, pour trouver un gestionnaire du restaurant de la piscine,

— lors d'une réunion avec les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'écoles, a mis au point

le crédit alloué par élève pour fournitures scolaires et petit matériel, soit 37 F par an.

III. - Délibérations :

Le Conseil,
à l'unanimité,

1°) Fixe les conditions générales de fonctionnement de la colonie de vacances au col de TAMIE (Savoie) ainsi que celles du camp de pré-adolescents, puis arrête le tarif de participation des familles (quotient familial inférieur à 400 F par jour, 7 F par jour; quotient familial supérieur à 400 F, 14 F par jour) et détermine les effectifs et la rémunération du personnel d'encadrement et de service.

2°) Autorise M. le Maire à signer un contrat de location pour la fourniture de tentes et de matériel de camping nécessaires à l'installation et au fonctionnement du camp de pré-adolescents;

3°) Dresse l'état préférentiel des opérations et l'emploi de crédits provenant des fonds scolaires départementaux destinés aux établissements d'enseignement public pour l'année scolaire 1971-1972;

4°) Autorise M. le Maire à signer un contrat d'utilisation de la piscine en vue de l'enseignement de la natation aux élèves des écoles primaires publiques;

Par 26 voix et 1 abstention, celle de M. HAINQUE,

5°) Détermine les conditions d'emploi et de rémunération de personnel non enseignant pour surveillance des cantines scolaires;

A l'unanimité,

6°) Fixe le forfait de remboursement par les membres du corps enseignant des communications téléphoniques personnelles à 70 F bimestriellement pour les écoles mixtes;

7°) Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'Entreprise Marcel PLANTIVAUD, pour la réfection complète de la rue des Ecoles, dans la partie comprise entre la rue Hébert et la place de Sully. A la demande de M. LOUGOVOY et de la Commission des Finances, le Maire entreprend une étude pour mieux définir le domaine des travaux neufs et celui des réparations de voirie.

8°) Autorise M. le Maire, à la suite de la défaillance de l'entreprise adjudicataire, à signer un marché de gré à gré avec la société SEPT pour travaux d'étanchéité à exécuter en terrasse, de l'ensemble sportif municipal, le montant de ce marché devant être réglé sur la retenue de garantie prévue au contrat de l'entreprise ayant exécuté les travaux d'une façon défectueuse;

9°) Abrogeant toutes dispositions antérieures, fixe la liste des emplois communaux dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou par utilité de service;

10°) Accorde une subvention complémentaire de 5 000 F à l'Ecole de Musique pour travaux de secrétariat;

11°) Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1971;

12°) Autorise le paiement d'honoraires à M.

(Suite page 6.)

GOULLETQUER, expert, pour missions exécutées courant 1971;

13°) Autorise le paiement à « l'Association de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle du Bâtiment des Yvelines », d'une somme de 400 F pour cours professionnels organisés par cet organisme à l'intention des apprentis du bâtiment, deux élèves de parents domiciliés à Saint-Cloud, suivant ces cours.

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le jeudi vingt-cinq mai à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la Présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire; M. BASSINET, premier adjoint; M. CUNY, deuxième adjoint; M. le Dr TOTY, troisième adjoint; M. MARCORELLES, quatrième adjoint; Mme BRUNAU, cinquième adjoint; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSEGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

M. LE LUHANDRE, délégué; M. LOUGOVOY, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, Conseillers municipaux.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. LE LUHANDRE à M. BASSINET;
M. LOUGOVOY à M. VOIZARD;
Mme BARTHELEMY à M. MARCORELLES.

M. GUAY a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 24 avril 1972.

Après insertion d'une rectification présentée au nom de M. LOUGOVOY par M. VOIZARD, le procès-verbal de la séance du 24 avril 1972 est adopté à l'unanimité.

II. - Communications du Maire et des adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

Monsieur le Maire,

— Traite des problèmes soulevés par la mise en chantier des travaux d'élargissement du quai Carnot. Il rend compte des résultats de l'entretien accordé par M. le Préfet le 17 mai dernier et annonce que, d'une part, le projet mis au point par

Sur proposition de M. VOIZARD, le Conseil s'associe pleinement à la pétition déposée par le Comité de défense contre les bruits provenant de la circulation sur l'autoroute de l'Ouest, qui seraient accrues en cas de doublement du tunnel. Le Maire la transmettra aux autorités compétentes.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 mai à 21 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 25 avril à 0 h 15.

la Direction de l'Equipement sera examiné à la mairie de Saint-Cloud le 6 juin prochain et que, d'autre part, les installations sportives du Carré St-Jean seront mises par priorité à la disposition de l'U.A. Saint-Cloud.

— Fait le point de la concertation entre les villes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson et Marnes-la-Coquette et annonce qu'une nouvelle réunion des maires, consacrée aux problèmes de l'équipement sportif, aura lieu le 1^{er} juin prochain.

Monsieur BASSINET,

— Donne le calendrier des différentes manifestations culturelles et demande à M. MELLINET de rendre compte du Comité de quartier qui s'est tenu le 17 mai (quartier n° 1).

Monsieur CUNY,

— Indique que M. le Préfet des Hauts-de-Seine a pris un arrêté d'autorisation de déboisement partiel, suite à l'annulation du permis de construire accordé aux promoteurs de l'ensemble immobilier du parc de Béarn.

— Donne lecture d'un état des permis de construire délivrés depuis 1 an, dont il ressort que 38 permis ont été accordés, 15 pour des maisons individuelles, 4 pour des petits immeubles totalisant 35 appartements et 19 pour des modifications ou des travaux complémentaires.

Monsieur le Docteur TOTY,

— Fait le point des questions sportives et du fonctionnement des colonies de vacances.

— A sa demande, Mme FAUQUENOT rapporte les données essentielles des travaux de la Commission extra-municipale de l'Enseignement qui s'est tenue le 4 mai et insiste sur la nécessité d'établir un programme pluri-annuel d'amélioration des quatre groupes scolaires actuellement en fonctionnement.

Monsieur MARCORELLES,

— Indique les raisons qui ont empêché l'ouverture du foyer-restaurant pour vieillards au Centre Social, ouverture reportée à septembre.

Madame BRUNAU,

— Fait le point des projets de travaux de voirie et indique que l'ouverture au public du mail du parc de Béarn ne pourra avoir lieu avant l'automne.

— Donne le programme des travaux qui vont être effectués dans les différents groupes scolaires et précise que les dossiers ayant été approuvés, les travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque en service social seront commencés sous 15 jours et que ceux pour l'installation du musée sous le bâtiment de l'école maternelle du Centre sont en cours.

— A sa demande, M. LEYMARIE rend compte des travaux de la Commission extra-municipale « Commerce et Circulation » qui s'est tenue le 26 avril. Il évoque les grandes lignes de l'armature commerciale souhaitable pour Saint-Cloud et rapporte l'avis favorable de la commission sur l'installation de parcmètres et l'aménagement de zones bleues.

III. - Délibérations.

Le Conseil,
à l'unanimité,

Demande à M. le Préfet des Hauts-de-Seine de déclarer d'utilité publique :

1°) L'acquisition de terrains d'une contenance de 2 435 m² destinés à l'extension du C.E.S., rue Gounod (1);

2°) L'acquisition de terrains d'une contenance de 7 316 m² destinés à des équipements sociaux ou éducatifs, rue Sevin Vincent, de la Source et de Garches (1);

3°) L'acquisition d'un terrain d'une superficie de 202 m², 9 bis, rue René Weill, pour extension du groupe scolaire de Montretout (1);

4°) Demande à M. le Préfet des Hauts-de-Seine la création d'une zone d'aménagement différé (Z. A.D.) au Centre de Saint-Cloud;

5°) Décide l'installation de parcmètres dans certains endroits de la ville et la création de zones bleues. Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré pour une période d'essai, avec une entreprise devrait commencer le 15 septembre prochain.

Des parcmètres sont prévus dans la partie basse de la rue Dailly, rue Royale, place de l'Eglise, Pas de Saint-Cloud, place Deville, rue Lauer, place de Silly, rue de l'Hospice, rue de Longchamp, sur un secteur du boulevard Sénard et de l'avenue Bernard Palissy.

Des zones bleues, effectivement contrôlées, seront aménagées place Charles de Gaulle, devant l'Ecole maternelle du Centre, devant la gare, square Joffre, rue Gounod (dans sa partie haute), boulevard de la République (dans sa partie centrale), avenue Foch et près de la Bérengère.

Après essai de 3 mois, en octobre, novembre

Séance du Conseil Municipal du 29 juin 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le jeudi vingt neuf juin, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

et décembre, à la lumière des résultats, le Conseil Municipal décidera s'il convient de prendre à cet égard une décision définitive.

6°) Adopte le projet technique de remplacement des égoûts existants et de réfection complète de la rue de Béarn, ainsi que le renforcement de la canalisation d'assainissement de la rue Feudon et décide de procéder à une adjudication publique pour l'exécution de l'ensemble des travaux;

7°) Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise PLANTIVAUD pour travaux de canalisation et aménagement des sols des cours à l'école maternelle du Centre;

8°) Appel à la concurrence, autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec Mme Yvette HAUWEL, libraire-papetier, 160, boulevard de la République, pour les fournitures scolaires nécessaires aux élèves des écoles de la ville (année 1972-1973).

9°) Autorise le Maire à signer un contrat à intervenir entre la ville de Saint-Cloud et l'Association pour la gestion de la piscine de Saint-Cloud, pour la prise en charge des frais de location pour la pratique de la natation par les sportifs de l'U.A.S. Saint-Cloud;

10°) Fixe le tarif de location des salles municipales pour l'année 1972;

11°) Décide d'accorder aux agents municipaux titulaires, le bénéfice intégral des dispositions de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1968 modifié par l'arrêté en date du 20 mars 1970, concernant la prime spéciale d'installation;

12°) Décide le relèvement de l'indemnité communale accordée aux inspecteurs et contrôleurs des contributions directes;

13°) Décide d'attribuer une carte gratuite d'abonnement à la bibliothèque municipale, aux jeunes mariés;

14°) Décide de prendre en charge une participation aux frais d'envoi d'enfants en colonie de vacances hors la colonie municipale dans la limite de 5 000 F;

15°) Par 25 voix et 1 abstention, Désigne Mme BRUNAU, maire-adjoint en tant que membre de la commission des marchés publics.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 29 juin à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

(1) Les plans peuvent être consultés au secrétariat administratif de la Mairie.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire; M. BASSINET, premier adjoint; M. CUNY, deuxième adjoint; M. le Dr TOTY, troisième adjoint; M. MARCORELLES, qua-

(Suite page 8.)

trième adjoint; Mme BRUNAU, cinquième adjoint; M. LE LUHANDRE, délégué; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mlle MESSEGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

Etait absente :

Mme OHRESSER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme OHRESSER à Mme BARTHELEMY.

M. GUAY a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 25 mai 1972.

Adopté à l'unanimité sans observation.

II. - Communications du Maire et des adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

Monsieur le Maire,

Commente le Compte Administratif de l'exercice 1971 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée et en dégage les principaux enseignements. A partir d'une situation financière assainie, d'une progression régulière des recettes et d'un large recours à l'emprunt, la ville de Saint-Cloud va pouvoir établir un programme quinquennal d'équipements collectifs d'environ 50 millions de francs. La liste des opérations jugées prioritaires par la commission extra-municipale et le planning des travaux seront présentés au Conseil en même temps que le Budget Primitif de 1973.

Monsieur BASSINET,

Rappelle qu'il y a lieu d'indiquer au calendrier des manifestations culturelles, le récital de piano André GOROG, le 14 décembre 1972, puis donne les dates des prochains comités de quartiers :

N° 1 responsable Mme OHRESSER, 17 octobre 1972,
N° 2 responsable M. MELLINET, 16 janvier 1973,
N° 3 responsable Mme OLIVIER, 13 décembre 1972,
N° 4 responsable M. VINSON, 7 novembre 1972,
N° 5 responsable M. GAUDICHON, 28 nov. 1972.

Sur sa demande Mme OLIVIER rend compte du Comité de Quartier qui s'est tenu le 7 juin 1972 et qui a été principalement consacré au problème de l'élargissement du quai Carnot.

Monsieur CUNY,

Fait un rappel succinct des améliorations obtenues de la Direction Départementale de l'Équipement en ce qui concerne les travaux d'élargissement du quai Carnot. Puis il cède la parole à M. FRIES qui rend compte de la Commission extra-municipale d'Urbanisme tenue le 22 juin dont les travaux étaient consacrés à la préparation du plan d'occupation des sols.

Monsieur le Dr TOTY,

Informe le Conseil de la nécessité d'organiser un service de transport des élèves les plus éloignés qui seront obligés de se rendre au C.E.T., 41 bis, rue Pasteur pendant la durée d'extension des locaux du C.E.S. rue Gounod.

Monsieur MARCORELLES,

Donne des nouvelles de l'éboueur blessé lors de l'attentat de la rue des Tennerolles, puis, à sa demande, Mme BARTHELEMY relate la sortie des Anciens en Basse Normandie le 19 juin et M. le Dr ARNAUD fait un exposé sur la commission extra-municipale des Affaires Sociales et du Logement tenue le 15 juin où a été traité principalement le problème du foyer-logement pour personnes âgées.

Madame BRUNAU,

Indique qu'une nouvelle réunion a lieu le 4 juillet avec la Direction de l'Équipement pour la rénovation de l'éclairage public des rues Dailly et Gounrd; fait part de la décision préfectorale de fermeture d'un bar 31, rue Royale; a obtenu l'autorisation d'installer un feu tricolore à pousser au droit du marché de Montretout, boulevard de la République; donne des précisions sur les divers travaux envisagés dans les divers groupes scolaires.

III. - Délibérations.

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Après exposé de M. LE LUHANDRE, délégué aux Finances et de M. LOUGOVOY, Président-rapporteur de la Commission des Finances :

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 1971 faisant ressortir un excédent d'actif de : 2.506.542,18 F.

2°) Autorise M. le Maire à signer un contrat avec le bureau d'études de rénovation urbaine (B. E.R.U.) pour établissement du projet de consultation pour rénovation urbaine du quartier du Centre;

3°) Adopte les projets dressés par les Services Techniques Municipaux à l'effet de remettre en complet état de viabilité la rue Marie-Bonaparte et l'avenue André-Chevrillon et décide de procéder à une adjudication publique portant sur l'exécution de l'ensemble des travaux;

4°) Autorise M. le Maire à signer une convention avec la Société LOCAPARK pour la surveillance des parcmètres, la répression des infractions et la collecte des fonds et fixe le tarif qui sera appliqué:

0,50 F pour un stationnement de 30 minutes,
1,00 F pour un stationnement de 1 heure.
avec durée maximum de stationnement autorisé de 2 heures.

5°) Donne un avis de principe au déclassement d'une partie de la rue Audé et de la rue du Nord dans toute sa longueur;

6°) Autorise M. le Maire à signer un avenant de régularisation à la convention intervenue entre la ville et la Société d'Études et de Gestion des Centres d'Équipement, dont le siège social est 25, avenue Kléber à Paris (16°);

7°) Autorise M. le Maire à signer les avenants à intervenir entre la ville et diverses entreprises adjudicataires des travaux de construction de l'ensemble sportif municipal;

de remplacement de chauffage central à vapeur par une installation à eau chaude à l'école manternelle de Montretout à l'entreprise SAUVAGET et autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec ladite entreprise;

9°) Autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention passée avec M. le Directeur des « Musiciens » de la Fondation ROYAUMONT, pour incitation et initiation musicales dans les classes élémentaires des écoles publiques de la ville;

10°) Accorde une prime d'équipement aux moniteurs des colonies de vacances et du camp de pré-adolescents;

11°) Adopte le tarif de remboursement des dépenses de fournitures scolaires délivrées aux élèves domiciliés hors de Saint-Cloud;

12°) Crée un emploi de mécanographe sur machine Offset, un poste de conseillère aux Affaires Sociales, à titre contractuel, un emploi d'inspecteur des bâtiments et de la voirie communale, à titre contractuel, et fixe les rémunérations par référence aux échelons indiciaires;

13°) Désigne Mmes OHRESSER et OLIVIER, MM. CHARTIER et LEYMARIE pour faire partie de la commission d'achat de livres et de disques à la bibliothèque municipale.

Interventions diverses :

M. LEYMARIE demande s'il y a du nouveau au sujet de l'enquête administrative demandée pour la construction de la piscine.

M. le Maire lui répond que M. le Préfet des Hauts-de-Seine ne lui a pas encore adressé le rapport complet concernant cette affaire mais que l'enquête a effectivement eu lieu.

M. VOIZARD regrette que trop de poubelles sont sans couvercle, ce qui nuit à la propreté de la ville.

M. le Maire lui répond qu'un effort sera entrepris pour améliorer la propreté de nos rues.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 septembre 1972 à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15 le 30 juin 1972.

Le Maire : J.-P. FOURCADE.

les grands problèmes d'actualité

LA RENTRÉE SCOLAIRE

L'année 1971-1972 qui vient de s'achever, a été pour nous une période d'observation, de contacts et de réflexion. Nous fûmes, au fil des jours, confrontés avec des problèmes petits ou grands, parfois plus irritants qu'importants, problèmes liés à la vétusté de certains locaux et à l'inadaptation de certains autres face aux impératifs créés par l'accroissement de la population scolaire et par les besoins progressifs d'une pédagogie évolutive. Ils ont été soit réglés, soit différés, mais toujours examinés en commun avec les responsables de l'Académie, les directeurs des groupes scolaires, les A.P.E. et la Municipalité. On peut dire aujourd'hui que le courant « passe » entre les différents interlocuteurs, car nous avons, les uns et les autres, envie de secouer la poussière pour rechercher en commun les solutions qui permettront d'améliorer ce qui existe et de doter, dans les années qui viennent, la ville de Saint-Cloud d'un équipement scolaire à la mesure de ses besoins véritables.

Pour ce faire, nous travaillons en équipe avec Mme Brunau, maire-adjoint chargé des travaux et avec M. le Directeur des services techniques. Avec eux, nous avons fait des avant-projets, puis des plans ont été élaborés par les architectes consultés, tandis que les utilisateurs (Inspecteur Primaire, Directeurs, A.P.E.) pouvaient donner leur avis.

La Municipalité enfin a prévu ou dégagé les crédits après avoir recueilli l'avis de la commission extra-municipale de l'Enseignement qui s'est tenue le 4 mai, sous la présidence de Mme Fauquenot, et dont les travaux sont rapportés dans ce bulletin, par ailleurs.

De ce travail en équipe doit résulter une amélioration sensible et progressive de notre équipement scolaire. Mais l'immédiat, c'est Septembre 1972.

Voici comment se présente la rentrée, dans ses grandes lignes.

● Groupe scolaire du Centre.

- les classes ont été repeintes;
- une loge de gardien a été créée. Le poste est pourvu;
- la surveillance de l'inter classe (après le repas de midi)

sera facilitée par l'accueil des enfants dans des locaux libérés par la libération de deux classes. Il n'est pas apparu logique de construire ou d'aménager, à grands frais, un vaste préau au moment où nous envisageons de refaire toute la surface d'évolution des élèves lorsque le C.E.S. municipal aura libéré les locaux et que nous entreprendrons la restructuration complète du groupe scolaire.

Classes maternelles. Les locaux ouverts l'an dernier se rodent. Il n'y a pas de problèmes épineux dans cette construction neuve.

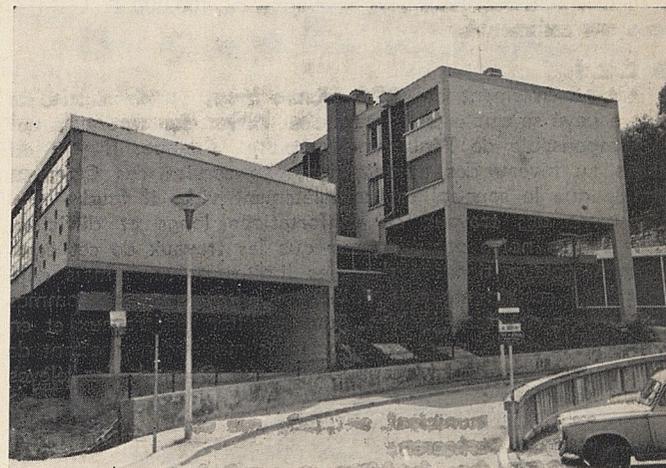


Photo Dominique Bassinet

● Groupe scolaire des Coteaux.

Ce groupe mérite d'être reconsidéré. Sa cote est en hausse. Il est théoriquement mal situé. Son accès était jusqu'ici rendu difficile pour le parking sauvage. Mais le ramassage scolaire s'est amélioré avec la mise en service d'un deuxième car. La protection des trottoirs et des chaussées a été entreprise (arceaux) tandis que les services de police s'apprentent à veiller de plus près et aux bonnes heures sur le parcours des enfants. Pendant les vacances :

Nous avons fait les peintures de la plupart des classes et amélioré le sol des cours de récréation.

Pendant cette année, il faudra toutefois se contenter des locaux tels qu'ils existent. Nous ferons notre possible pour améliorer la qualité des repas servis dans l'embryon de cantine existante. Mais nous avons prévu pour 1973-74 la construction d'une nouvelle et vaste cantine, de salles polyvalentes et d'une nouvelle école maternelle.

● Groupe scolaire de Montretout.

Dans le secteur primaire, il n'y a pas de difficultés majeures. Travaux exécutés :

- revêtement des sols des classes du rez-de-chaussée;
- équipement sanitaire pour les enseignants.

L'école maternelle va être complètement remaniée. Actuellement 40 enfants occupent une classe normalement dévolue au secteur primaire et 32 autres sont accueillis à Garches, mais certaines tranches d'âge ne sont pas reçues. Il faut donc accroître la capacité d'accueil. Ce ne sera pas fait pour la rentrée, mais sur un terrain acquis rue René Weil, nous entreprendrons, dans le courant de l'année, la construction de 4 classes neuves, d'un vaste local et probablement de logements d'enseignants.

Par contre, les locaux actuels recevront, pendant les vacances, un chauffage central neuf pour remplacer le vétuste et dangereux chauffage à vapeur tandis que les peintures seront refaites.

En dernière minute, nous venons de recevoir de la Préfecture qui donne suite à notre demande, deux classes mobiles qui permettront peut-être l'accueil de nouveaux enfants soit à la rentrée, soit au début du premier ou du deuxième trimestre.

● Groupe scolaire du Val d'Or.

Ce groupe, le plus moderne de notre ville, vieillit mal. Il nécessitera bientôt des travaux coûteux sur les toitures (étanchéité). Il faudra le repeindre entièrement.

L'école maternelle va enfin être agrandie. (+ 2 classes). Les plans, revus et corrigés selon les normes de l'Education Nationale, ont été agréés après bien des tribulations. L'adjudication a eu lieu le 6 mai pour une enveloppe de 400.000 F. Les travaux ont commencé.

● C. E. S.

L'agrandissement du C.E.S. donne beaucoup de soucis. La ville a payé sa quote part, mais c'est l'Education Nationale qui est responsable de l'équipement, maître d'œuvre. Il y a du tirage au niveau des adjudications. Le service des Carrières signale que le sous-sol est complètement vide. Il faudra probablement des travaux de confortations longs et difficiles. Nous ferons notre possible pour que les travaux de cet équipement scolaire tiennent dans les limites prévues, mais déjà un retard certain est pris au départ, dont nous ne sommes absolument pas responsables. Pour faciliter les travaux et en diminuer la durée, nous avons pris des mesures permettant de libérer totalement les locaux de la rue Gounod. Les élèves seront accueillis :

- au C.E.S. municipal, ex-C.E.G., rue des Ecoles;
- au lycée Verhaeren;
- au C.E.T. dans des bâtiments provisoires.

Nous avons étudié des possibilités de transport pour ceux

d'entre nous qui auront à effectuer un long trajet (modification des horaires des cars de la C.G.E.A. - ramassage éventuel de certains élèves).

Enfin, l'accueil à la cantine de l'école du Centre sera fait par la création d'un service supplémentaire.

L. TOTY.
Maire adjoint.

URBANISME ET TRAVAUX

L'aménagement du Quai Carnot.

Depuis de nombreuses années la question de l'élargissement du quai Carnot a été à l'ordre du jour de la vie municipale: déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire, expropriation ont fait l'objet de plusieurs débats au Conseil Municipal.

Sans entrer dans un débat stérile sur ce qui a été fait ou ce qui aurait pu être fait, rappelons que l'Etat s'est porté acquéreur des terrains nécessaires à l'implantation d'une route dont la largeur maximale est de 22 m à partir de la ligne des bords de Seine.

Le choix entre une implantation sur la Seine en élargissant le quai et une implantation au dépend des riverains a été effectué uniquement en fonction de considérations financières. C'est ainsi qu'au droit des anciennes usines Saviem dont l'expropriation aurait coûté très cher, l'emprise nécessaire sera gagnée sur la Seine, dans le reste de la traversée de Saint-Cloud elle le sera sur les riverains.

La précédente municipalité a accepté en 1970 les indemnités d'expropriation pour le stade, le boulodrome et l'école maternelle. Elle a touché les sommes correspondantes. De même pour les propriétés privées, les arrêtés d'expropriation ont été signifiés aux intéressés et l'Etat peut entreprendre les travaux sur l'emprise qui lui appartient.

Il y a deux mois, ces travaux ont commencé par un nivellement général préalable à la pose des canalisations de gaz, d'électricité, de téléphone et d'eau. Commencés sans concertation préalable avec la municipalité et la population concernée, ils ont entraîné une irritation tout à fait justifiée d'un grand nombre d'habitants de Saint-Cloud, d'autant plus qu'à cette occasion l'on s'est aperçu que le profil prévu pour la voie définitive était sensiblement différent de celui prévu initialement. En particulier le parking longitudinal de voitures prévu côté Seine avait été remplacé par un terre-plein central.

Mais devant le fait accompli, le Maire de Saint-Cloud obtenait l'arrêt provisoire des travaux tant qu'un examen d'ensemble du problème n'aurait pas été effectué entre la direction départementale de l'Equipement, les habitants du quai Carnot qui s'étaient constitués en association de défense, et la municipalité de Saint-Cloud.

Plusieurs réunions se sont tenues, à la Préfecture, à la direction départementale de l'Equipement, à la mairie et dans les quartiers. Les améliorations suivantes ont été apportées au projet :

- la majeure partie des platanes du bord de Seine sera conservée;
- une ligne d'arbres sera plantée entre le trottoir et le parking côté habitations;
- la vitesse sera strictement limitée à 60 km/h et plusieurs feux rouges seront installés;
- l'école maternelle sera protégée par un mur au lieu du grillage prévu.
- sous réserve de l'accord des concessionnaires, le stade pourra être rétabli dans son intégralité sur l'emprise de l'Etat, bien que la commune ne soit plus propriétaire des terrains. Pour la saison prochaine le terrain de football a été déplacé afin qu'il soit utilisable dès le mois d'octobre.

Il reste à mettre au point le tracé définitif, le dessin des nouvelles plantations et le schéma des circulations nécessaires à la vie du quartier. Les plans correspondants ainsi que le programme des travaux seront étudiés en liaison étroite avec la municipalité. Pendant les six prochains mois, il n'est prévu que l'implantation des canalisations des concessionnaires suivant l'échéancier suivant :

- Service des Eaux et Fontaines, 1^{er} juin au 20 août 1972.
- Gaz de France, 1^{er} juillet au 15 septembre 1972.
- Electricité de France, 15 septembre au 1^{er} novembre 1972.
- P.T.T., 1^{er} novembre au 1^{er} janvier 1973.
- Compagnie générale des eaux, 1^{er} janvier au 31 mars 1973.

La direction départementale de l'Équipement s'est engagée à réduire au maximum la durée des travaux, bien que les différents concessionnaires soient obligés de passer successivement, un passage simultané n'est en effet techniquement pas possible. Entre chaque passage, les terrains seront remis en état afin qu'ils puissent continuer à être utilisés comme parking.

LE DOUBLEMENT DE L'AUTOROUTE DE L'OUEST.

Suite aux démarches répétées de M. le Maire de St-Cloud, le doublement du tunnel ne comportera que trois voies au lieu des six prévues. Le franchissement des voies ferrées dans le parc fera l'objet d'un double appel d'offres portant sur la solution viaduc, défendue par l'Équipement et la solution tranchée ouverte, défendue par la Municipalité. Le plan de l'avant-projet comportant la tranchée ouverte a été transmis par la direction départementale de l'Équipement à la mairie de Saint-Cloud.

LE RACCORDEMENT DU TUNNEL DE SAINT-CLOUD AU BOULEVARD PERIPHERIQUE.

Pendant un an, de juillet 1972 à juillet 1973, d'importants travaux vont être exécutés place Georges Clemenceau, pour la construction du viaduc reliant le tunnel de l'autoroute au boulevard périphérique.

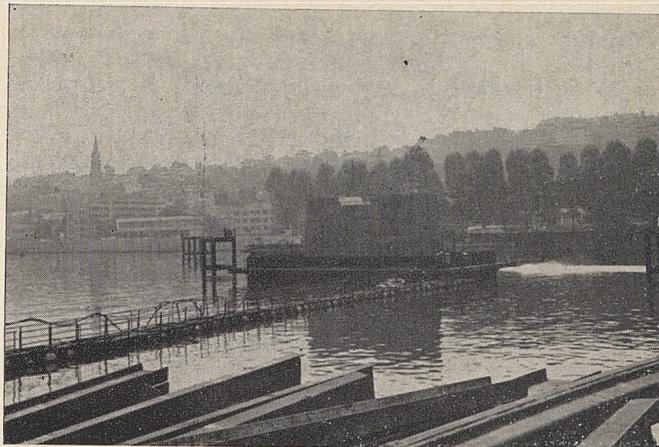


Photo Dominique Bassinet

Outre les embouteillages qui ne manqueront pas de se produire du fait des travaux, les clodoaldiens seront plus spécialement concernés par :

- la suppression du passage souterrain pour piétons qui sera remplacé par une passerelle sous le pont de Saint-Cloud. Les trajets Saint-Cloud - Arrêts d'autobus et Saint-Cloud - Parc seront malheureusement notablement augmentés.

- l'entrée en voiture dans le parc de Saint-Cloud ne sera pas modifiée, mais il n'en sera pas de même pour la sortie qui sera intégrée avec les voies issues du tunnel de l'autoroute.

- le trottoir de l'avenue du Palais devant les bureaux de la colline, sera considérablement réduit.

Le Maire a saisi le directeur départemental de l'Équipement pour lui faire des propositions tendant à améliorer la circulation des piétons pendant la durée des travaux.

B. CUNY
Maire adjoint.

LE STATIONNEMENT

OU EN SOMMES-NOUS ?

SAINT-CLOUD, passée en quelques années de 15 à 30.000 habitants sans que ses structures aient été modifiées, est une des communes qui possède le plus grand nombre de voitures proportionnellement à sa population.

Le vieux quartier du Centre dont la densité est considérable ne dispose pour ainsi dire d'aucun garage privé et les deux parkings de la Mairie et de la rue des Ecoles ne peuvent satisfaire aux besoins de la population locale et des employés qui travaillent à la Mairie, au Commissariat de police, à l'Hôpital, au Centre René Huguenin, sans compter les visiteurs se rendant dans ces services, à la Poste, à la Perception ou à la Sécurité sociale. Une telle concentration de Services publics, à laquelle s'ajoute un nombre important de boutiques justifierait, à elle seule, l'existence d'aires de stationnement atteignant 600 places.

Le quartier des Coteaux, plus moderne, aurait pu, pour un temps encore, échapper à l'asphyxie, si les usines et les bureaux qui s'y sont installés disposaient des parkings privés nécessaires. Ce n'est hélas pas le cas, et la situation est là, pire encore que dans le centre.

Le Val d'Or commence, petit à petit, à être envahi bien qu'il dispose d'un parking public à proximité de la gare.

Le boulevard de la République, l'avenue Foch, la rue Gounod, plus animés du fait de l'installation d'un certain nombre de commerces, deviennent impraticables.

Seuls, les habitants des rues strictement réservées aux résidences, échappent encore à la hantise du stationnement.

Ajoutons à ces difficultés, celles de la circulation, plus grave à Saint-Cloud que dans d'autres localités, du fait :

- que la ville est difficile à traverser d'Est en Ouest, puisque le pont de Saint-Cloud est un point de passage obligé peu commode ;

- que deux voies de chemin de fer triplent l'obstacle opposé par la Seine ;

- que du quai Carnot au boulevard de la République les pentes sont telles que dans certains cas des escaliers doivent remplacer les rues ;

- que le matin et le soir des milliers de voitures empruntent les rues de notre ville pour se rendre à Paris ou en revenir.

Si la situation continue d'évoluer aussi rapidement qu'elle l'a fait ces dernières années, sans que nous réagissions, nous serons vite totalement paralysés.

NOUS ESSAYONS D'ORGANISER L'AVENIR

Notre plan d'occupation des sols, qui maîtrise la croissance de la ville, prévoit en outre des règles draconiennes en matière de parking.

Quand il s'agira d'habitations, les promoteurs devront assurer jusqu'à deux places par appartement.

(Suite page 12.)

Quand il s'agira d'usines ou de bureaux, nous nous montrerons aussi sévères que nous venons de l'être en refusant à un industriel son certificat d'achèvement des travaux jusqu'à ce qu'il ait totalement respecté ses engagements en matière de stationnement.

Enfin, nous avons réservé des terrains qui, lorsqu'ils changeront d'affectation, ne pourront être utilisés que comme parkings.

MAIS EN ATTENDANT...

Nous ne disposons pas de terrains qui nous permettent de créer des zones de stationnement. Nous avons bien sûr saisi les occasions qui se présentaient rue Jeanne, rue du Calvaire, rue Chevrillon. Le square Joffre, pris dans l'intense circulation de la rue Dailly n'étant presque plus fréquenté par les promeneurs, nous allons l'utiliser partiellement comme parking, replantant à l'automne une ligne d'arbres en retrait des buissons que nous sommes obligés de sacrifier. Nous allons demander à la S.N.C.F. une meilleure utilisation des espaces qui se trouvent devant la gare.

Mais il ne s'agit là que de palliatifs qui ne permettront pas au commerce de revivre, qui ne permettront pas aux Clodoaldiens ou à leurs amis, d'arrêter leur voiture quelques instants pour vaquer à leurs occupations.

Notre seule chance réside donc dans la réglementation du stationnement de jour.

Après deux commissions extra-municipales, après consultation des quartiers intéressés, dont l'avis a été presque unanime, le Conseil municipal, dans sa séance du 25 mai a décidé de procéder à un essai de 3 mois qui, sur le plan financier, ne coûtera rien à la ville.

Des zones bleues seront créées ou, dans certains cas seule-

ment reprise en main puisque certaines existent déjà sans être respectées : place de la Mairie, place de la Sécurité sociale, rue Gounod, boulevard de la République, avenue Foch.

Des parcmètres seront installés : rue Dailly, rue Royale, rue d'Orléans, place de l'Eglise, place du Pas, place de l'Hôpital, place Deville, avenue Bernard Palissy, avenue de Longchamp et dans un ou deux autres secteurs des Coteaux où se trouvent des magasins.

Ces mesures, qui nous le savons, seront une gêne pour certains de nos concitoyens, devraient créer un mouvement favorisant les automobilistes qui stationnent pour un temps limité. Les voitures ventouses auront intérêt à chercher refuge dans un parking, même à quelque distance.

Au bout de trois mois, nous ferons ensemble le bilan et déciderons de la suite à donner.

Nous sommes bien conscients du fait que ces mesures ne régleront pas fondamentalement les problèmes posés. Nous espérons qu'elles nous aideront à attendre la restructuration du Centre, le rattrapage par les grands employeurs de St-Cloud, du retard qu'ils ont pris en matière de stationnement, l'acquisition par la ville de terrains qui lui permettront de mieux équiper notre cité.

Bien entendu, des indications plus précises vous seront données en temps utile. Mais d'ores et déjà, nous vous précisons que si nous faisons en sorte que zones bleues et parcmètres soient surveillés strictement et en permanence par un personnel spécialisé, nous souhaitons que le démarrage de l'opération se fasse sans secousses : compréhension et discipline de la part des usagers, bienveillance et mansuétude de la part des surveillants, feront mieux que mauvaise humeur et répression.

Simone F. BRUNAU

Maire adjoint, chargé des travaux,
de la voirie et de la circulation.

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 1971

Le compte administratif fait ressortir les résultats d'exécution du budget de l'année 1971 : Budget primitif, Budget supplémentaire et autorisations spéciales

Les prévisions globales, en ne tenant compte que des mouvements réels, étaient de 25 701 652,37 F pour les recettes et les dépenses.

Les recettes effectivement encaissées ou à réaliser s'élèvent à 26 905 105,37 F en dépassement de 1 203 453 F sur les prévisions.

Les dépenses mandatées et les dépenses engagées mais non encore mandatées sont de 24 398 563,19 F, inférieures de 1 303 089,18 F aux prévisions.

Ainsi le pourcentage d'exécution du budget de l'année 1971 s'établit à 104,68 % en recettes et à 94,90 % en dépenses.

Le tableau des mouvements réels que vous avez reçu avec le budget donne des indications détaillées sur les résultats par rapport aux prévisions en distinguant les réalisations effectives des dépenses non encore mandatées et des recettes restant à recouvrer. Ce tableau fait ressortir également le montant du disponible et les pourcentages détaillés d'exécution.

Le disponible de 2 506 542,18 F qui ressort en bas du tableau constituera une recette pour le budget supplémentaire de 1972 qui sera voté en octobre prochain.

I. — BUDGET PRINCIPAL

L'examen du compte administratif, section par section, permet de se rendre compte de l'exécution du budget principal :

1°) Section d'investissement

A. — DEPENSES

Les prévisions pour cette section étaient de 11 551 755,70 F, les réalisations, compte tenu des dépenses engagées mais non encore mandatées, sont de 11 540 806,51 F laissant un disponible de 10 949,19 F.

Les dépenses mandatées s'élèvent à : 6 398 529,85 F alors que les dépenses engagées mais non encore mandatées sont de 5 142 276,66 F.

Ces dépenses non encore mandatées, soit 5 142 276,66 F concernent les chapitre suivants :

— Voirie : 1 237 257,34 F - Il s'agit de travaux exécutés mais non payés en 1971, à l'exception de ceux des rues de Béarn et Chevrillon non encore exécutés ;

--- Equipement scolaire : 2 626 234,02 F.

Parmi les principaux travaux, il faut noter :

— Ecole du Centre	440 000 F
— Piscine	300 000 F
— Groupe du Val d'Or	385 000 F
— Maison des Jeunes	200 000 F
— Salle des fêtes	215 000 F

Ces travaux ont été exécutés et réglés en 1972 à l'exception du groupe du Val d'Or.

— Equipement sanitaire et social : 1 174 060,00 F.

Achat non encore réalisé d'un terrain pour la construction d'une maison pour personnes âgées.

— Programme pour tiers : 83 437,64 F.

Subvention d'équipement pour renforcement d'une canalisation de gaz place Clemenceau. Subvention non encore versée.

Il est intéressant de remarquer que les prévisions de dépenses ont été réalisées à 99,90 %, le solde inutilisé ne s'élevant qu'à 10 949,19 F.

B. — RECETTES

Les prévisions de recettes s'établissaient à 7 802 338,97 F, les recettes effectivement encaissées ou restant à encaisser s'élevaient à 7 799 221,69 F inférieures de 3 117,28 F aux prévisions. Les prévisions ont été réalisées à concurrence de 99,96 %, la différence en moins provient du fait que la subvention départementale pour les frais scolaires affectée en remboursement des emprunts ne s'est élevée qu'à 81 136 F au lieu de 84 655 F.

Dans les recettes non encore encaissées, il faut noter :

- Voirie : 115 731 F : subventions départementales et d'Etat non encore encaissées ;
- Equipement scolaire et culturel : 1 235 764,41 F subventions d'Etat et départementales non encore encaissées et emprunt de 750 000 F pour la piscine non encore mis à notre disposition, en 1971.

II. — SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. — DEPENSES

Les prévisions de dépenses pour la section de fonctionnement étaient de 13 164 978,43 F, les dépenses mandatées ou restant à mandater au titre de 1971 s'élevaient à : 12 205 264,61 F faisant ressortir un excédent de 959 713,83 F.

Cet excédent peut s'expliquer ainsi :

- Personnel communal : 420 000 F (emplois vacants non pourvus en 1971).
- ensembles mobiliers et immobiliers : 215 000 F (économie réalisées sur les dépenses d'entretien et de fournitures).
- Voirie communale : 100 000 F (économies réalisées sur les dépenses d'entretien et de fournitures).
- Relations publiques : 100 000 F (dépenses non effectuées au titre des réceptions de jumelage, économies réalisées sur le crédit fêtes et cérémonies et les impressions).
- Enseignement : 75 000 F (économies réalisées sur les dépenses d'entretien et de fournitures diverses).

Les dépenses engagées et non mandatées s'élevaient à : 1 333 481 F et concernent essentiellement :

- Les ensembles mobiliers et immobiliers : 407 000 F (entretien des bâtiments et électricité).
- L'Aide sociale : 306 000 F (contingent pour dépenses d'aide sociale non encore versé au département en 1971).
- La voirie : 427 000 F (entretien des voies communales et des plantations).

Il faut noter que le budget de la section de fonctionnement a été exécuté à 92,71 %.

B. — RECETTES

Les prévisions de recettes pour la section fonctionnement s'élevaient à : 16 914 395,16 F, les recettes encaissées ou à encaisser sont de 18 448 777,09 F présentant un excédent de 1 534 381,93 F. Cet excédent s'explique par un meilleur rendement des impôts :

- Taxe sur les ordures ménagères + 190 000 F
- Taxe sur les salaires + 225 000 F

- Taxe sur les droits de mutation + 235 000 F
 - Taxe sur les spectacles + 25 000 F
 - Centimes additionnels + 437 000 F
 - Taxe locale d'équipement + 260 000 F
- Les recettes réalisées ont ainsi dépassé les prévisions et le budget a été exécuté à 109,07 %.

III. — BUDGET D'ASSAINISSEMENT

1°) Section d'investissement

A. — DEPENSES

Les dépenses mandatées ou restant à mandater sont de : 450 142,79 F alors que les prévisions étaient de 450 142,79 F, le budget a donc été exécuté à 100 %.

B. — RECETTES

Les recettes prévues de 19 051,71 F, qui correspondent à la subvention d'Etat et du district, restent à réaliser pour un montant égal à celui des prévisions, soit : 19 051,71 F.

2°) Section de fonctionnement

A. — DEPENSES

Par rapport aux prévisions d'un montant de 534 775,45 F, les dépenses mandatées ou à mandater ne s'élevaient qu'à : 202 349,28 F, laissant un disponible de 332 426,17 F, cela provient pour la plus grande part du non versement au département de la Seine d'une somme de 195 000 F et des économies réalisées dans le curage des fosses à sable (100 000 F).

B. — RECETTES

Les prévisions étaient de 965 054,00 F, inférieurs de 327 811,65 F aux prévisions. Il faut noter que les recettes concernant les redevances d'assainissement dues par les usagers habituels ont été surestimées (327 811,65 F).

Le budget de la section de fonctionnement a donc été exécuté à raison de 37,83 % en dépenses et de 66,06 % en recettes.

COMPARAISON ENTRE LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 1970 ET 1971

En recettes le compte administratif de 1971 qui atteint le montant de 25 499 012,25 F est en augmentation de 10,4 % par rapport à celui de 1970.

En dépenses, l'augmentation n'atteint que 4 %.

Les tableaux joints en annexe montrent pour les différents chapitres du budget l'évolution des recettes et des dépenses entre 1970 et 1971.

En ce qui concerne les recettes, il faut remarquer l'augmentation importante du produit des centimes (+ 1 147 000) de la taxe sur les salaires (+ 667 000) et des autres impôts directs (+ 597 000).

Par contre, les recettes propres à la section d'investissement sont en diminution (— 668 000) en raison notamment de la diminution du chapitre subvention d'équipement (— 1 161 000) et de celui des emprunts encaissés (— 776 000) malgré l'augmentation du montant des l'excédent extraordinaire reporté (+ 770 000).

Quant aux dépenses, elles sont stables d'une année à l'autre pour la section d'investissement et en augmentation de 6,8 % en ce qui concerne la section fonctionnement. Il faut noter l'augmentation des dépenses de personnel (+ 315 000) et des prestations pour tiers (+ 320 000) mais en revanche les dépenses pour les travaux d'entretien sont en diminution (— 761 000).

R. LELUHANDRE.
Délégué aux finances.

Participation de la population à l'activité municipale

Comités de quartier

COMITE DE QUARTIER N° 1

Affaires générales.

Avis très partagés sur l'utilisation ou non des « poussettes » des ménagères dans les allées du marché.

Demander aux commerçants de reculer un peu leurs étals pour laisser un passage plus large aux ménagères.

Feu rouge à poussoir devant le marché le mercredi matin et le samedi matin, le laisser à l'orange clignotant les autres jours.

Voirie.

Le haut de la rue Hébert - rue Gounod, pose un problème de sécurité à cause des nombreux enfants qui traversent cette rue.

Suggestion : réutiliser le tunnel sous-terrain comme passage à piétons ou placer un feu rouge.

Tailler le lierre de plus près.

Ne pas permettre aux camions de monter sur les trottoirs car ils les détériorent.

Faire respecter le stationnement le long de la rue Coutureau y compris dans sa partie inférieure.

Propreté des rues et ramassage des poubelles. Met en cause la collectivité autant que la discipline de chaque individu.

Les voitures en stationnement sur le trottoir de la rue Armengaud gênent considérablement la circulation des piétons.

Etat défectueux des trottoirs devant l'immeuble de la Bicrop - rue Preschez et rue des Tennerolles.

Suppression de la ligne d'autobus n° 344 dans la descente de la rue Preschez.

Le rétablissement de la ligne n° 344 entre la place Magenta et le Pont de Neuilly est vivement réclamé.

Passage de l'autobus très gênant dans la rue Verhaeren (suggestion : faire le tour par la rue Gounod où il passerait sans s'arrêter, puis la place Magenta).

Un « stop » au sortir de la rue Armengaud en allant vers la gare, est demandé.

Social.

Faire paraître dans le bulletin municipal les nouveaux numéros de téléphone :

— du commissariat;

— de la mairie.

ainsi que la liste des pharmaciens et médecins de garde les dimanches et jours fériés.

Signaler qu'une consultation juridique est à la disposition des Clodoaldiens à la mairie et à la maison de l'Amitié.

En signaler les horaires dans le bulletin.

Signaler dans le bulletin municipal prochain, aménagement de cabines téléphoniques dans les abri-bus le long du parcours des autobus 160 et 344.

Enseignement.

Qu'est-ce qui est prévu pour l'extension du C.E.S. ?

Demande de précisions sur le jumelage et sur les possibilités d'échange d'enfants.

Plusieurs personnes souhaitent une surveillance plus étroite de la part des services de police à la sortie des écoles.

Urbanisme.

De nombreux intervenants trouvent le prix de revient de la piscine trop élevé.

Demande d'une véritable gare S.N.C.F.

REUNION DU COMITE DE QUARTIER N° 2 du 19 MAI 1972

Etaient présents : M. le Maire, Mme Brunau, M. Mellinet, M. Cuny, M. Guay.

Ouverture de la séance à 21 h 15. Après quelques mots d'introduction et les souhaits de bienvenue par le Président, M. le

Maire remplaçant M. Le Luhandre excusé, fait un brillant exposé sur le budget qui a beaucoup intéressé l'assistance.

Le débat s'ouvre par les questions d'une commerçante de la rue Royale qui a exposé un peu nerveusement la situation critique de tous les commerçants de ce quartier ; M. le Maire répond que l'on fait actuellement des études diverses à ce sujet :

P.A.C.T. — Pour l'étude des immeubles, la possibilité de leur remise en état d'habitabilité, coût de ces opérations, incidence sur les loyers.

S.E.G.E.C.E. — Pour le commerce afin d'étudier l'état de celui-ci à Saint-Cloud, de connaître les besoins et les désirs des consommateurs ce qui a amené à définir deux implantations souhaitables, une sur le plateau et une au centre. Ces deux implantations moyennes devant compléter ce qui existe.

U.F.C.S. — A fait une étude semblable qui a abouti aux mêmes conclusions.

B.E.R.U. — Etudie la préparation du dossier de concours, ou cahier des charges, qui doit être terminé en octobre.

Le résultat de ces études permettra de faire un appel d'offres public auprès d'un aménageur, ceci étant prévu pour la fin de l'année.

M. CUNY. — Fait un exposé sur le déroulement de l'étude du P.A.C.T. qui aboutit aux conclusions suivantes :

— conserver un centre ville;

— conserver si possible un caractère de village autour de la mairie et de l'église;

— restructurer l'appareil commercial;

— nécessité de parking pour les besoins existants et futurs

Mme BRUNAU. — Exposa ce qui était en cours à propos de la voirie.

— réfection des égouts et de la rue de Béarn;

— réfection de l'escalier Feudon (en cours d'étude et prévu pour 1973) ;

— ouverture au public du parc de Béarn (octobre);

— parcmètres dans le centre à titre d'essai pour trois mois ;

— fermeture d'un café, rue Royale, après plainte des riverains;

— aménagement du square Joffre, près de la gare.

De nombreuses questions furent ensuite évoquées et débattues; en particulier les problèmes de l'avenir du Centre de Saint-Cloud, de la circulation et du stationnement.

A 23 h 45, le président a levé la séance en remerciant les personnes présentes de leur participation.

REUNION DU COMITE DE QUARTIER N° 3 MERCREDI 7 JUIN 1972 à 21 HEURES

Etaient présents : MM. Fourcade, Bassinet, Cuny, Le Luhandre, Mellinet, Guay, Hainque, Leymarie, Lougovoy, Voizard, Vallée, MMmes Brunau, Fauquenot, Olivier

Habitants du quartier, en particulier riverains du quai Carnot : environ 120.

La réunion a commencé, comme dans les autres quartiers, par un rapide exposé de M. Le Luhandre sur le budget, exposé assez rapide mais rendu accessible aux profanes par des graphiques très clairs, et qui a intéressé l'assistance.

Pour aborder l'ensemble des problèmes causés par les travaux d'élargissement du quai Carnot, qui ont commencé récemment, monsieur le Maire a pris la parole afin de retracer les origines du projet et bien préciser que dans cette affaire, nous sommes liés par des délibérations du Conseil municipal précédent, en 1960 et 1961, acceptant ce projet, et par une D.U.P. du Préfet du mois d'avril 1962, et qu'en avril 1970, la Municipalité de Saint-Cloud a cédé à l'Etat une partie des terrains touchés par le projet : stade du quai Carnot, Ecole des Côteaux, Centre Social.

Ne pouvant refuser ce projet quant au fond, la Municipalité a fait de nombreuses démarches pour obtenir les garanties de

l'Équipement en ce qui concerne la protection des riverains et des équipements collectifs et les modalités des travaux.

Au cours d'une discussion animée, les riverains groupés en une Association de défense « Saint-Cloud, l'homme, l'environnement, le progrès, Rives et Collines », sont intervenus pour déclarer qu'ils jugent cette action insuffisante, et ils ont critiqué l'ensemble du projet.

Dans sa réponse, M. le Maire a pu faire état des améliorations obtenues par rapport au projet initial :

- La ligne des platanes du bord de Seine sera presque intégralement préservée;
- La vitesse sera limitée à 60 km et de nouveaux feux tricolores seront installés;
- La cendrée du stade sera reconstituée;
- De très nombreux arbres seront plantés au bord de la nouvelle voie;
- Les équipements collectifs seront protégés;
- Pendant les travaux, les parkings pourront être utilisés;
- La discussion va se poursuivre avec les services de l'Équipement.

Après ce long débat, il restait peu de temps pour parler des questions de voirie et de stationnement qui sont toujours actuelles dans ce quartier.

Une pétition a été déposée par les habitants du 18 juin pour que le terrain de jeux situé en bordure du quai Carnot, soit rapidement délimité et rendu aux enfants.

La séance s'est terminée à 11 h 30.

REUNION DU COMITE DE QUARTIER N° 6

Les principaux problèmes abordés concernaient la circulation la voirie et l'urbanisme.

Circulation - Voirie.

1°) Problème du changement du sens de circulation dans la rue Lelégard.

Le principal reproche qui a été fait à la Mairie est d'avoir permis ce changement de circulation sans prendre en considération l'avis des personnes qui vivaient dans cette rue. Ils n'ont pas bien accepté d'être mis devant le « fait accompli ».

Les avis étaient d'ailleurs très partagés sur ce problème.

Il s'avère depuis que les gens du quartier sont très satisfaits de ce changement.

2°) Problème d'excès de vitesse :

Boulevard de la République;

Rue Gounod.

Une seule solution pour empêcher ces excès de vitesse : les contrôles radar comme ils sont pratiqués quai Carnot.

3°) Les « STOP » :

— un « STOP » a été demandé à l'intersection de la rue Sevin Vincent et de la rue Pigache ;

— un autre « STOP » a été demandé au carrefour de la rue de la Porte Jaune et de la rue de Garches. Mais là se pose un problème de responsabilité car la rue de Garches aboutit sur une voie départementale.

— le « STOP » qui se trouve à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de la Porte Jaune, côté Garches, est caché par un mur.

Le point 3 pourra être étudié dans le cadre des relations intercommunales entre Saint-Cloud et Garches.

4°) Le panneau « Sens interdit » qui se trouve à l'entrée de la rue Gaston Rollin n'est pratiquement pas respecté par les automobilistes. Ce panneau ne se voit pas car, il est en retrait par rapport à l'angle de la clôture du C.E.T.

Un panneau d'interdiction de tourner à droite a été installé depuis.

5°) L'intersection de la rue Lelégard et de la rue Pasteur présente des dangers. Un îlot directionnel faciliterait le passage des piétons.

6°) La ligne d'autobus supprimée entre la place Magenta et le pont de Neuilly est de nouveau réclamée par les clodoaldiens. Les pourparlers avec la R.A.T.P. seront prochainement engagés en vue de son rétablissement.

Il est à signaler qu'une nouvelle ligne entre la résidence La Verboise et la Défense a été ouverte depuis le 10 avril.

Fréquence : toutes les cinq minutes;

Tarif forfaitaire : 3,50 F. ;

Arrêt à la demande.

7°) Le problème des poubelles restant sur les trottoirs une grande partie de la journée et malmenées par les éboueurs.

Un arrêté est à l'étude inspiré des directives départementales. Mais ce problème d'ordre général met en cause la discipline de chaque clodoaldien.

Affaires générales.

Le problème des « poussettes » des ménagères dans les allées du marché a été le propos d'une question.

Souhait : Assurer un gardiennage à l'entrée du marché avec abri pour le gardien et les poussettes.

Enseignement.

Une question a été posée à propos de la nécessité ou non d'implanter un nouveau groupe scolaire dans le quartier de la rue Sevin Vincent (terrain Cartigny).

La commission extra-municipale du 4 mai a apporté aux clodoaldiens les éléments nécessaires d'information pour qu'ils puissent en toute connaissance de cause donner leur avis à ce propos.

Urbanisme.

1°) Une question a été posée à propos de l'action de la Municipalité sur la sauvegarde du parc de Saint-Cloud.

Mme Brunau y répondit en soulignant que la Mairie se battait afin de limiter les dégâts et en faisant remarquer que rien n'est encore décidé.

M. Voizard ajoute que la presse a publié les lettres respectives de M. Fourcade et de M. Chalandon (Le Monde - La Croix - Le Parisien), concernant ce problème.

2°) A propos du quartier de la Poste.

La Mairie s'est engagée à respecter l'harmonie de ce quartier sur le plan de l'urbanisme en limitant la hauteur des nouveaux immeubles.

Commissions extra-municipales

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU COMMERCE TRANSPORT CIRCULATION du 26 avril 1972

L'ordre du jour se composait de 3 sujets importants :

- Résultat de l'enquête sur le courant commercial, effectuée par la S.E.G.E.C.E.
 - Enquête effectuée conjointement par l'U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale).
 - La proposition de projet d'installation de parcmètres.
- Dans le cadre de l'étude de la réorganisation commerciale à Saint-Cloud, la S.E.G.E.C.E. montre que la surface de vente est trop faible par rapport aux nécessités des consommateurs, et ceci pour plusieurs raisons :
- les liaisons internes ne sont pas aisées, vu la topographie de la ville;
 - ce que l'on appelle « centre » n'est pas situé au centre géographique de la commune;
 - les 3 zones (c'est-à-dire, le Plateau-Montretout, le Centre-Ville et les Coteaux), ont pris peu à peu un caractère propre et contribuent à l'ouverture de la ville sur les espaces environnants, d'où la nécessité d'envisager des surfaces additionnelles occasionnées par l'accroissement du marché ;
 - certaines surfaces sont à rénover, d'autres, plus vétustes, sont à reconstruire, en tenant compte de l'évolution commerciale actuelle et future.

Les résultats de l'enquête effectuée par l'U.F.C.S. complète la précédente (S.E.G.E.C.E.), et a été basée sur les désirs et les critiques d'un certain nombre de consommateurs de Saint-Cloud. Il en ressort ainsi certains manques :

- livraison à domicile;
- heures d'ouverture trop peu étalées.

Ceci ne fait que confirmer le fait qu'il faut repenser l'ensemble de l'organisation commerciale à Saint-Cloud, de façon à rendre plus agréables certains achats devenus une obligation astreignante.

Quant à l'implantation de parcmètres et à la refonte du système de la zone bleue, l'étude détaillée en a été faite par Mme Brunau, maire-adjoint chargée de ces questions, dans son article écrit sous la rubrique « les grands problèmes d'actualité » au début de ce bulletin.

(Suite page 16.)

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE ENSEIGNEMENT DU 4 MAI 1972

Mme Fauquenot ouvre la séance en soulignant l'importance que la Municipalité attache aux problèmes scolaires. Elle note la présence du Maire, M. J.-P. Fourcade, de M. le Dr Toty, maire-adjoint chargé de l'Enseignement, de plusieurs adjoints, de nombreux conseillers municipaux, ainsi que la plupart des directeurs d'écoles et les représentants des Parents d'élèves.

Le sujet mis à l'ordre du jour est le suivant :

Lorsque la population de Saint-Cloud passera de 30 à 35.000 habitants (théoriquement en 10 ans, soit vers 1980), quels seront les besoins en équipements scolaires primaire et maternelle ?

En ce qui concerne l'enseignement secondaire - dont il ne sera pas question aujourd'hui - une réunion s'est tenue à la mairie en décembre 1971, avec les hautes autorités du Rectorat et de l'Académie. Même dans l'hypothèse d'une augmentation moyenne de 5 000 habitants, le nombre de classes secondaires serait satisfaisant. Pour plus de sûreté, une réservation sera faite au plan d'occupation des sols pour un C.E.S. dans le quartier Pasteur - Porte Jaune.

En ce qui concerne les écoles **primaires et maternelles**, le Docteur Toty expose les grandes lignes et les projets de travaux pour la rentrée de septembre 1972.

Puis Mme Fauquenot aborde l'ordre du jour de la Commission.

La **population scolaire** actuelle comporte un peu plus de 3 000 enfants dans les écoles primaires et maternelles, publiques et privées.

— 50 enfants de Suresnes viennent à l'école primaire des Côteaux.

— 52 enfants de Saint-Cloud sont scolarisés à Garches (15 primaires, 37 maternelles). La moyenne des effectifs par classe primaire est de 29,5 - en maternelle : 42,5.

Le plan d'occupation des sols, tel qu'il est projeté, doit répartir l'augmentation de la population assez régulièrement dans toute la ville. Seule exception, le terrain Guinard qui est très excentré et qui disposera de son propre groupe scolaire. Il devrait y avoir dans ce nouveau quartier de 1.500 à 2.000 habitants.

Pouvons-nous absorber actuellement un afflux de population dans les locaux existants ?

— en primaire : **OUI**

Centre : 30 enfants; Montretout : 30 enfants; Côteaux : 40 enfants.

(90 en cas de départ des enfants venant de Suresnes).

— en maternelle : **NON**

Il manque 2 classes maternelles par groupe scolaire.

Le nombre et la dimension des locaux sont conçus pour une pédagogie traditionnelle. Or, on parle de plus en plus du tiers temps pédagogique pour lequel il faudra disposer de locaux et de cantines supplémentaires, en cas de journée continue. Enfin, si l'Education nationale abaissait le nombre maximal des élèves dans les classes, la capacité d'accueil serait insuffisante.

On envisage, par ailleurs, dans les milieux officiels, de diminuer le nombre de classes dans les groupes scolaires. C'est ainsi que les écoles maternelles doivent constituer des unités de 4 classes.

RATIOS. — Selon la circulaire ministérielle du 15 juin 1965, **par logement neuf**, il faut prévoir : 0,55 enfant en primaire ; 0,30 enfant en maternelle.

Ces chiffres diminuent dans les villes résidentielles et il semble suffisant, d'après l'Inspection académique, de prévoir à Saint-Cloud, **par logement neuf** : 0,30 en primaire; 0,20 en maternelle, soit (si l'on met à part le terrain Guinard) et pour 1 000 nouveaux logements $\times 0,50 = 500$ enfants supplémentaires à scolariser dans les 10 ans qui viennent.

Pour la rentrée 1972 de gros travaux d'entretien vont être réalisés - qui auraient dû être faits au fur et à mesure des années - mais il faudrait pouvoir disposer, dans le cadre du tiers temps pédagogique, de locaux supplémentaires, salles polyvalentes, etc...

Pour cela, trois solutions s'offrent à nous sur lesquelles la Commission doit discuter et émettre un avis :

- 1) aménager et restructurer les locaux existants;
- 2) s'associer avec les communes voisines;

3) construire un groupe scolaire supplémentaire.

M. Fourcade ouvre le débat en évoquant les problèmes de financement. L'effort budgétaire nécessaire pour, d'une part, restructurer les groupes scolaires et, d'autre part, construire un groupe nouveau est-il possible simultanément ?

Nous avons, cette année, adopté en matière d'équipement un rythme de développement très important, 10 millions par an, que nous voulons maintenir pendant les 5 prochaines années.

Ceci double l'effort antérieur et il est évident qu'au sein de cette masse, les équipements scolaires doivent tenir une place privilégiée.

Cette année 1972 voit la conjonction de financements exceptionnels qui épuisent notre budget :

- achèvement des travaux de la piscine;
- extension et remise en état du C.E.S. et du C.E.T.;
- acquisition de terrains à usage d'équipement collectif.

A partir de 1973, nous allons pouvoir consacrer une partie plus importante de nos ressources aux groupes scolaires, commencer le financement d'une nouvelle école maternelle et d'une cantine aux Côteaux et intensifier les travaux de grosses réparations, peinture, installations électriques, etc... de l'ensemble des groupes, tout en terminant la construction des 2 classes maternelles du Val d'Or et l'extension du groupe maternelle de Montretout mis en chantier fin 1972, début 1973.

En fait, faut-il faire simplement des travaux d'entretien et d'aménagement dans les groupes scolaires existants et concentrer les moyens financiers sur la mise en chantier du 5^e groupe scolaire, ou est-il préférable de restructurer les 4 établissements actuels pour qu'ils accueillent demain l'accroissement des effectifs prévus (étant entendu que la Z.A.C. Guinard avec 550 logements disposera d'un groupe scolaire autonome).

M. Gaudichon, Conseiller municipal, expose les souhaits des familles de son quartier, dont les enfants doivent se rendre à l'école Montretout, ce qui représente un long trajet. Ce problème pourra être résolu par un ramassage. Après de multiples échanges de vue, l'Assemblée pense que la construction d'un 5^e groupe scolaire peut être différée.

La conclusion qui se dégage de ces discussions est que la Municipalité devrait :

- 1) construire de nouvelles classes maternelles en 1972 à Montretout et au Val d'Or (c'est décidé et mis en route), en 1973-74, à l'école maternelle des Côteaux.
- 2) améliorer par des réparations importantes les Etablissements des Côteaux, de Montretout et du Val d'Or.
- 3) préparer, pour un proche avenir, la restructuration de l'école des Côteaux (cantines et salles polyvalentes), le remodelage de l'école du Centre étant lié à la rénovation du quartier.
- 4) construire rue Sévin Vincent un 5^e groupe scolaire, dans les années 1975-76.

Enfin, l'Assemblée souhaite que dans le cadre d'une pédagogie renouée, des salles polyvalentes et des locaux para-scolaires, soient prévus.

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES AFFAIRES SOCIALES 15 JUIN 1972

La troisième Commission extra municipale des Affaires sociales s'est tenue à la mairie le 15 juin dernier en présence de M. Fourcade, maire de Saint-Cloud, devant environ une trentaine de participants sous la présidence du docteur Arnaud, conseiller municipal.

Une seule question était à l'ordre du jour de cette réunion et portait sur la création à Saint-Cloud d'un foyer-logement pour personnes âgées.

Tout d'abord, le président rappelle que cette Commission avait été préparée par l'envoi d'un dossier à toutes les personnes qui s'étaient fait inscrire et à toutes celles qui notoïrement s'intéressent aux questions sociales.

Ce dossier comportait notamment :

- le résultat d'une enquête par questionnaire faite par la mairie auprès de toutes les personnes âgées de plus de 65 ans habitant Saint-Cloud.
- une courbe montrant en fonction de leur âge, le nombre d'habitants de Saint-Cloud de plus de 65 ans ayant répondu au questionnaire, courbe comparée à celle fournie par l'I.N.S.E.E. montrant en fonction de leur âge, le nombre d'habitants de Saint-Cloud de plus de 65 ans.

— le rappel d'un inventaire des possibilités actuelles d'accueil de la Maison de Retraite Lelégard.

— un plan de Saint-Cloud montrant les diverses possibilités d'implantation d'un foyer-logement.

Les 3 070 personnes de plus de 61 ans habitant Saint-Cloud ont été touchées par ce questionnaire.

1 100 ont répondu, parmi lesquelles :

850 ne désirent pas changer de logement et sont satisfaites de leur sort,

250 désirent quitter leur logement actuel pour une des formes de foyer-logement proposée, dont :

50 aimeraient se retirer à la campagne et,

200 souhaiteraient rester à Saint-Cloud.

Parmi les personnes désirent partir à la campagne (âge de 68 à 70 ans).

25 désireraient habiter en pavillon,

15 désireraient habiter en H.L.M. ou I.L.N.

10 désireraient habiter en foyer-logement.

Parmi les personnes désirent rester à Saint-Cloud :

40 désireraient habiter en pavillon (âge 68 à 70 ans),

80 désireraient habiter en H.L.M. (âge 70 à 75 ans),

80 désireraient habiter en foyer-logement (âge 75 à 90 ans).

Parmi les 250 personnes âgées désirent accéder à une des formes de foyer-logement proposée :

30 pourraient payer 200 F par mois de loyer plus 4 F environ de nourriture par jour,

73 pourraient payer 300 F par mois de loyer plus 4 F environ de nourriture par jour,

48 pourraient payer 400 F par mois de loyer plus 4 F environ de nourriture par jour,

53 pourraient payer 500 F par mois de loyer plus 4 F environ de nourriture par jour,

46 pourraient plus de 500 F par mois de loyer, plus 4 F environ de nourriture par jour.

Puis la parole est donnée à Mlle Crivelli, spécialiste des questions de logements et de résidences pour personnes âgées au Ministère de l'Équipement et du Logement, qui fait une description détaillée d'un foyer-logement idéal réunissant tout ce que peuvent souhaiter les personnes du Troisième âge.

Après quoi :

— M. le Maire dit son souhait de voir la structure actuelle de la Maison Lelégard être modifiée dans le sens d'une priorité donnée aux demandes émanant d'habitant de Saint-Cloud.

— M. Durand, directeur de l'Hôpital est d'accord et admet que la proportion de 107 pensionnaires cloodoaldiens sur 240 au total est insuffisante.

— M. le Maire avance également qu'il pourrait être possible de créer un foyer-logement à Charbonnière, situé près d'Orléans à Saint-Jean de Braye pour les personnes désirent se retirer à la campagne.

Enfin, un participant prend la parole à plusieurs reprises, donne son point de vue sur certaines questions et insiste particulièrement sur la réservation de logements pour les personnes âgées dans les immeubles H.L.M.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces débats ?

Une série de vœux peuvent s'en dégager, vœux assortis de priorités dans le temps et de difficultés de réalisation croissante.

1) Tout faire pour que les personnes âgées, satisfaites de leur logement actuel, puissent l'utiliser en toute quiétude,

2) Améliorer la Maison de retraite Lelégard en donnant une priorité aux habitants de Saint-Cloud et en diminuant le nombre d'admissions des personnes étrangères à Saint-Cloud, ceci devant aboutir à une sensible diminution du nombre total des pensionnaires, entraînant par la même une amélioration des conditions de séjour.

3) Réserver dans les constructions H.L.M. devant bientôt être réalisées à Saint-Cloud, des logements légèrement modifiés et aménagés pour les personnes âgées et adjoindre à ces H.L.M. des services sociaux indispensables aux personnes du Troisième âge, services dont pourraient bénéficier toutes les personnes âgées habitant Saint-Cloud (restaurants sociaux, salle de réunion, bibliothèque, service médical, etc...).

4) Construire enfin un foyer-logement pour personnes âgées.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'URBANISME

La quatrième réunion de la Commission extra-municipale d'urbanisme s'est tenue le 22 juin, en présence de cent cinquante personnes environ.

Après avoir rappelé les grandes options retenues par la Municipalité, dès le mois d'avril 1971, en matière d'urbanisme, MM. Fourcade et Cuny ont informé l'assistance du déroulement des travaux entrepris, depuis l'automne dernier, par un groupe de travail réunissant des membres de la Municipalité et des fonctionnaires de la Direction départementale de l'Équipement, pour la préparation du plan d'occupation des sols de Saint-Cloud.

Le projet — non encore définitif — du plan d'occupation des sols a été présenté à l'assistance et des commentaires ont été apportés, quartier par quartier, sur les solutions déjà adoptées ou restant encore en suspens.

Au cours de la discussion qui s'est instaurée à la suite de la présentation du plan d'occupation des sols, des réponses ont été apportées par le Maire aux différentes questions posées, notamment à celles concernant les étapes et la procédure de la rénovation du Centre, le calendrier et les problèmes soulevés par l'aménagement du quai Carnot, etc...

En outre, les participants ont été consultés sur une série de questions pour lesquelles des décisions restent à prendre : réduction des C.O.S. de 0,5 à 0,4 dans les zones d'habitations basses, création de C.O.S. double pour les commerces dans certaines zones de Saint-Cloud, non-élargissement du boulevard de la République et de la rue du Mont-Valérien, etc...

Dans l'ensemble, cette réunion a permis de mieux faire comprendre les problèmes que pose la préparation du plan d'occupation des sols et de recueillir de l'assistance une série d'avis et de suggestions précieux.

manifestations communales

CEREMONIE DE LA SOCIETE DES VOLONTAIRES

C'est à une bien émouvante cérémonie que nous avait conviés par une fraîche matinée printanière la Société des Volontaires de 14-18, 39-45 et des T.O.E., devant le Monument aux Morts de Montretout.

A l'occasion du Centenaire de sa fondation, les héritiers des Volontaires des Ternes, appelés « Francs tireurs à la branche de houx », venaient déposer une plaque de bronze maintenant scellée sur le monument.

Venus avec leurs étendards émouvants dans leur ancienneté, les Volontaires étaient accueillis par M. Jean-Pierre Fourcade, maire, René Bassinet, premier adjoint, les membres du Conseil municipal, les présidents des associations d'Anciens Combattants, les Médailleurs militaires, et le souvenir français avec leurs drapeaux.

Après une minute de recueillement et le dépôt de gerbes,

par M. Gaston Sudant, président des Volontaires et M. Jean-Pierre Fourcade, maire, les participants à cette pieuse cérémonie du souvenir se retrouvaient au vin d'honneur de l'amitié au Pavillon Henri IV, au cours duquel M. Fourcade évoquait les riches heures de l'histoire de Saint-Cloud et le président des Volontaires annonçait la tenue de la prochaine assemblée des Volontaires à Saint-Cloud.

30 AVRIL - JOURNEE DES DEPORTES

Après une messe célébrée en l'église du Centre, les anciens Déportés et leurs familles se retrouvaient dimanche 30 avril, devant le monument aux Morts. Les associations d'Anciens Combattants avec leurs drapeaux participaient à la cérémonie. Parmi les personnalités présentes, on notait MM. Jacques Baumel, Président du Conseil Général, Jean-Marie Toutain, député,

(Suite page 18.)

Francis Chaveton, Conseiller général, René Bassinet, premier adjoint, Emmanuel Marcorelles et Bertrand Cuny, maires adjoints, les conseillers municipaux, M. Laffont, commissaire principal, M. Antonat, etc...

Après les sonneries réglementaires, des gerbes étaient déposées par la Fédération des Déportés, le citoyen d'honneur de Saint-Cloud et M. René Bassinet, maire-adjoint, représentait M. Fourcade empêché, pour la ville de Saint-Cloud. Puis M. Voizard, ancien déporté, donnait lecture du message des Déportés.

Les mêmes participants se retrouvaient au cimetière, devant la stèle du Souvenir Français, dédié aux Morts sans sépulture, où avait lieu un dépôt de gerbes.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

« Une ville pas tout à fait comme les autres » ont déclaré les invités nouvellement arrivés à Saint-Cloud, à M. Jean-Pierre Fourcade, le Maire qui les recevait au cours d'un apéritif d'accueil, le 27 mai à l'Hôtel-de-Ville.

Le Conseil municipal leur fut présenté et chacun de ces nouveaux clodoaldiens fit connaissance avec les responsables de son quartier qui sont à leur disposition. Ambiance aimable, amicale, rehaussée par la présence des habitants étrangers. Tous ont été sensibles à l'effort fait pour faciliter les contacts et l'entrée de chacun dans la communauté clodoaldienne.

En effet, nous vous rappelons que, depuis quelques mois, un service d'accueil fonctionne à Saint-Cloud. Des hôtes, entièrement bénévoles, sont à même de fournir aux nouveaux habitants, les renseignements dont ils ont besoin, grâce à un travail de recherches effectué, soit dans les services municipaux, soit auprès des différentes associations existants à Saint-Cloud. Il existe une permanence du Service d'Accueil, les mercredis après-midi et les samedis matin.

Ces contacts établis sur le plan communal sont particulièrement enrichissants : ils démontrent à quel point il faut persévérer dans la voie « Mairie ouverte à tous ».

ENSEIGNEMENT

M. Jean-Pierre Fourcade, maire de Saint-Cloud, a présidé le mercredi 7 juin, le repas offert aux enseignants corrigeant les épreuves du Certificat d'études primaires.

A cette occasion, il a félicité Mme Vallée, MM. Pratiel et Rigaudier de leur nomination de directeur, respectivement à Suresnes, Neuilly et Nanterre, et souhaité une longue et heureuse retraite à Mme Vieillecroze qui exerce depuis 1968 à l'école de Montretout, à Mme Raboin, sous-directrice actuelle du C.E.S., à Mme Moreau qui a enseigné pendant 26 ans à l'école du Centre et enfin à Mlle Bossot, institutrice à l'école des Coteaux depuis 31 ans et qui a assuré dans des conditions difficiles la première classe de neige.

M. le Maire a remis à chacun, au nom du Conseil municipal, la médaille de la Ville de Saint-Cloud.

CUEILLETTE DU MUGUET A CHARBONNIERE

Lundi premier Mai à 8 heures, deux cars complets emmenaient sous un soleil radieux 120 Anciens et moins anciens au Domaine Municipal de Charbonnière dans le Loiret, pour la cueillette du muguet.

Sur la terrasse du château, par une température agréable, ils retrouvaient d'autres clodoaldiens venus en voitures individuelles. M. René Bassinet, premier adjoint au maire, M. Michel Gaudichon, Mlle Chantal Messager, conseillers municipaux, M. Francis Chaveton, conseiller général, M. Podeur, président de l'U.A.S. se mêlaient aux groupes joyeux qui se formaient au gré des affinités et des hasards.

Le muguet était là, présent en quantité. Un buffet tenu par un commerçant de Saint-Jean-de-Brave permettait à chacun de confectionner un menu champêtre dans la bonne humeur. Et

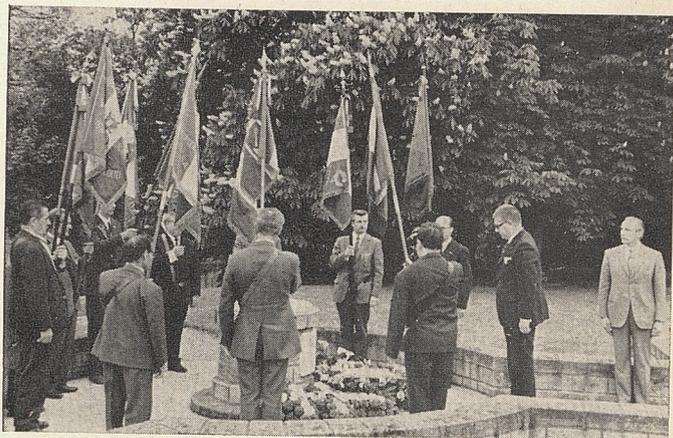
vers 17 heures, cars et voitures regagnaient Saint-Cloud à travers une circulation très dense, jeunes et moins jeunes, heureux de cette excellente journée due à l'initiative de la Municipalité.

LE 8 MAI A SAINT-CLOUD

Lundi soir 8 mai, la population, les autorités civiles et militaires, les associations d'anciens combattants, les anciens déportés et résistants, étaient conviés, avec leurs drapeaux, à célébrer le souvenir de la capitulation nazie, le 8 mai 1945.

Devant le Monument aux Morts de la guerre 39-45, M. Jean-Pierre Fourcade, maire, entouré des maires-adjoints du Conseil municipal, devait fleurir la dalle du Souvenir après ceux de « Rhin et Danube » du Comité des Anciens Combattants et du Souvenir Français. Le Docteur Valentin, président de Rhin et Danube, donnait lecture de l'ordre du jour du 8 Mai 1945, du Général de Lattre de Tassigny.

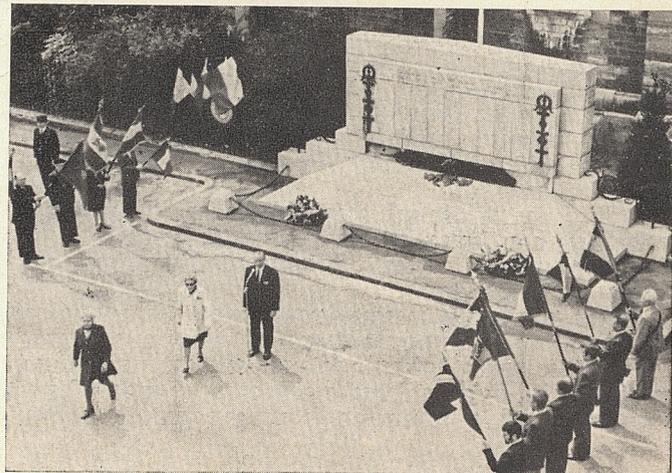
Puis les mêmes participants se retrouvaient devant la stèle dédiée à la 2^e D.B. à l'entrée de l'avenue du Général-Leclerc, pendant que sous la direction active du Commissaire Laffont, la circulation intense à cette heure, était canalisée.



LE 18 JUIN A SAINT-CLOUD

Le 32^e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 a été célébré à Saint-Cloud devant le Monument aux Morts place Charles de Gaulle. Au cours de la cérémonie a été diffusé l'appel du 18 juin (enregistré par le Général de Gaulle et diffusé par la B.B.C. document authentique) et les sections de Saint-Cloud des Anciens des Forces Françaises Libres, des Associations de Résistance, de Déportés et d'Anciens Combattants, du Souvenir Français, ont déposé des gerbes devant le Monument aux Morts.

Photos Dominique Bassinet



LE 14 JUILLET A SAINT-CLOUD

Les personnalités présentes à Saint-Cloud se retrouvaient autour de M. Jean-Pierre Fourcade, maire, pour un dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts, et la remise officielle de son étendard à la section de Saint-Cloud de la F.N.A.C.A. Un vin d'honneur était servi au buffet du bal organisé par la Municipalité, et sur la place Charles de Gaulle pavée et illuminée le Bal jusqu'à une heure du matin devait rassembler plusieurs milliers de danseurs, et le célèbre orchestre de Marcel Azzola, déjà très connu à Saint-Cloud, devait remporter un succès triomphal. On se séparait tard dans la nuit avec promesse de se retrouver l'an prochain.



activités culturelles

LES CONCERTS DE SAINT-CLOUD MERCREDI 14 JUIN

Soirée de musique française du XVII^e et XVIII^e siècles, mercredi 14 juin, en la mairie de Saint-Cloud, sous la présidence effective de M. J.-P. Fourcade, maire; soirée à la mode clodoaldienne, pour le plaisir, façon sans cérémonie de faire et d'écouter de la musique.

Mais les Amis du Grand Orgue et l'Ecole de Musique offraient là un concert tout à fait exceptionnel : le clavecin est bien connu comme instrument de soliste ou d'orchestre, pourtant, jumelés ce soir là, les deux clavecins se transformaient en un véritable ensemble instrumental, par leur timbre général, l'étendue de leur registre et leur polyphonie. Concert exceptionnel aussi par les œuvres, quelque peu oubliées depuis deux siècles, que révélèrent les deux artistes américains.

L'immense plaisir ressenti pendant un concert donné par l'illustre Kirpatrick poussa William Christie à délaissier piano et orgue pour le clavecin. Depuis, une brillante carrière de soliste le conduisit à travers l'Europe. Musicologue à l'Université de Buffalo, David Fuller orienta ses travaux sur les XVII^e et XVIII^e siècles français et plus spécialement sur la grande famille des Couperin. Mais, ses recherches, la préparation d'une édition des œuvres d'A.L. Couperin et des articles pour l'Encyclopédie Britannique ne le détournent pas pour autant de l'instrument : pianiste et organiste lui aussi, il se consacre désormais au clavecin.

Ainsi la famille des Couperin fut-elle à l'honneur durant ce concert : « Allemande » de François Couperin (1688-1733) dit le Grand, mais aussi ses ravissantes « Musètes de Taverni et Choisi » qui suggèrent sans effort l'émouvante féerie de Watteau; un quatuor et une symphonie de son cousin A. Louis Couperin (1727-1789). Mais William Christie sut aussi faire découvrir un musicien, dont la grande célébrité fut balayée avec le clavecin par la tourmente révolutionnaire. Claude Balbastre : de lui, un portrait musical à la mode du temps, où les contemporains s'amusaient à redécouvrir les traits d'un personnage connu : ici « La Suzanne ».

Le public, trop peu nombreux hélas, accueillit avec chaleur ce concert, séduit par la virtuosité, mais aussi la gentillesse et la simplicité de ces deux artistes. Un bis ?, on le réclama bien, mais, nous affirma Fuller : « On a très peu écrit pour deux clavecins, alors... voilà ! ».

Nous ne pouvons que souhaiter les réentendre bientôt.

RECITAL DE PIANO

C'est l'association des Parents d'élèves de l'Institut des Jeunes aveugles de Paris qui organisa le mercredi 21 juin à 21 heures, dans la grande salle de la mairie, un récital de piano donné par Mme Monique Martinelli-Glemein, qui interpréta de façon remarquable, des œuvres de P.-A. Soler, Mozart, Beethoven, Ravel et Roussel.

On remarquait dans la salle la participation de nombreux jeunes très intéressés par le piano. Ce fut une soirée fort réussie.

BRILLANT CONCERT DE JAZZ POUR LE COMITE DES JEUNES

C'est à une manifestation de très grande qualité que la Municipalité avait convié le Comité des Jeunes de Saint-Cloud, le mercredi 30 mai au soir.

Plus de 200 d'entre eux avaient répondu et ce, malgré la période des examens qui absorbe de nombreux étudiants.

Marc Laferrière et ses new Orleans Strompers devaient remporter un très vif succès, notamment le pianiste Eddie Bernard une personnalité de l'histoire du jazz français, un des plus éminents spécialistes du style de Fats Waller qui fut le pianiste de Django Reinhardt et de Sidney Bechet, et Jean-Pierre Mulot dans l'étourdissante interprétation au banjo.

Chaque musicien conserve précieusement dans l'oreille le style, les attaques, les inflexions d'un autre musicien particulièrement admiré à qui il désire ressembler.

Pour Marc Laferrière cela ne fait aucun doute, il s'agit de Sidney Bechet. L'évocation en est troublante de vérité, son saxophone soprano (carotte pour les initiés) prend la même sonorité, le même vibrato, dont l'outrance devient qualité. Lyrique, poignant, léger, spirituel, Laferrière dispose d'une gamme étendue d'expressions. Le souvenir de Sidney Bechet reste ainsi bien vivant.

Educateur averti, Marc Laferrière devait notamment au tableau, craie en main, expliquer aux jeunes enthousiastes la mécanique des improvisations, des interprètes du « Blues ».

Les responsables de l'Ecole de Musique, des membres du Conseil d'administration de la M.J.C., le maire Jean-Pierre Fourcade, les responsables de l'action culturelle et des jeunes au Conseil municipal, s'étaient joints aux spectateurs et l'on se sépara en se donnant rendez-vous pour une prochaine rencontre culturelle du Comité des Jeunes à Saint-Cloud.



Photo Dominique Bassinet

Marc Laferrière.

A l'issue de son assemblée générale annuelle qui se tiendra le **Dimanche 19 novembre 1972 à 17 heures**, à la bibliothèque municipale, 36, rue Dailly, où s'élevait jadis « Maison de l'Electeur et Château de Béarn », l'Association des

« AMIS DE SAINT-CLOUD »

vous convie à entendre S.A. le Prince Paul MOUROUSY, conférencier, poète, romancier, journaliste, homme de théâtre sur :

L'IMMENSE AMOUR CONJUGAL

du lyrique tourmenté, sensible, humanitaire et fougueux :

Emile VERHAEREN

Belge d'origine, Français de cœur, Clodoaldien de choix.

LA RENTREE A L'ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

Cinq cents élèves sont attendus (ils étaient 160 en octobre 1970 et 380 en octobre 1971), ce qui a nécessité la recherche de locaux, l'appel de nouveaux professeurs. A la rentrée l'Ecole disposera des mêmes locaux auxquels s'ajoutera 14, rue des Ecoles, une salle remise par la Maison des Jeunes, pourvue d'un piano convenable, d'une grande utilité pour les cours de solfège, d'accompagnement... et de pianos prévus à la rentrée d'octobre 1973. Le corps professoral renforcé pour les disciplines existantes et pour dispenser l'enseignement de nouveaux instruments, comptera désormais une trentaine de personnes.

A noter l'effort particulier tenté en cette rentrée 1972 pour le développement du chant choral : quatre chorales pour enfants de 7 à 12 ans seront ouvertes dans les locaux ou à proximité de chacun des 4 groupes scolaires de la ville ; la chorale des Jeunes (vendredi à 21 h., 11, rue Vauguyon) coordonnée avec celle de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et celle du Conservatoire du 9^e arrondissement, continuera sa progression sous la direction de M. Patrice Holiner; enfin pour répondre aux vœux d'anciens choristes demeurant à Saint-Cloud, M. Michelet ouvrira tous les 15 jours, le lundi soir à 21 heures à la Maison des Jeunes, 14, rue des Ecoles, une chorale « A cœur joie ». La localisation de ces deux chorales ne doit pas faire obstacle aux désirs de ceux qui craignent les allers et retours solitaires, le soir : la solidarité et l'amitié habituelle entre choristes y pourvoiera rapidement.

Pour toutes les activités de l'Ecole, les permanences d'inscription seront ouvertes à la Mairie les mercredis 20 et 27 septembre de 14 h à 19 h 30 et les samedis 23 et 30 septembre de 9 h à 12 heures.

Inutile de préciser que pour le travail de toute sorte que nécessite la bonne marche de l'Ecole, le Conseil d'administration

fait appel aux bonnes volontés qui pourraient consacrer, ne serait-ce qu'une heure par semaine pour aider à son bon fonctionnement. Le Conseil d'administration remercie aussi par avance, tous ceux qui, à l'occasion d'un déménagement par exemple - voudraient bien se déssaisir d'un instrument de musique (piano notamment) au profit de l'Ecole.

A titre indicatif, la liste des cours s'établit ainsi :

Solfège et initiation : Mme Askermann, M. Charlonnais, Mme Dehan, Mme Leray-Savary, Mme Marcovitch, Mme Martinelli-Glemein, M. Polgar, M. Queyroux, Mme Renault, Mlle Rehnas, Mme Wallet.

Chorales : Mme Briançon, M. Polgar (scolaires), M. Holiner (jeunes), M. Michelet (A Cœur Joie).

Flûte à bec : M. Letellier, Mme Ritchie.

Flûte traversière : M. Bagueerre.

Clarinette : M. Cayzeele.

Hautbois : M. Daraux.

Trompette - Cornet : M. Vassé.

Saxophone : poste à pourvoir.

Percussion : (Caisse claire, xylophone, vibrapone), M. Dupin.

Violon : M. Laffont.

Violoncelle : poste à pourvoir.

Guitare : M. O. Cacérés, M. T. Santos (répétiteur : M. J. Dar-maceno), M. Cahupé, M. Guillot.

Eventuellement : accordéon - trombone.

CLUB CULTUREL INTERNATIONAL

Pour les étrangers résidant en France :

- L'enseignement du français par professeurs spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère.
- Organisation de rencontres culturelles entre français et étrangers résidant en France, réalisant leur adaptation rapide au mode de vie et à la société française.
- Pour les enfants : initiation au français par des méthodes actives, permettant leur insertion aisée dans le système scolaire français.

Pour les Français (adultes et enfants) :

- Enseignement des langues étrangères par professeurs d'origine.
 - Rencontres périodiques avec étrangers résidant en France permettant la pratique d'une langue étrangère.
 - Organisation de séjours à l'étranger.
- Création d'une bibliothèque française et étrangère et de toutes activités pouvant contribuer à promouvoir la culture française et étrangère et à établir des contacts humains.

CLUB CULTUREL ET SOCIAL : 5, rue de Garches
92 - Saint-Cloud Mme Bickert 825-60-27

informations pratiques

JOURS ET HEURES DE RECEPTION DE LA MUNICIPALITE

Il est précisé que le **Maire et les adjoints** ne reçoivent que sur **rendez-vous** quels que soient le jour et l'heure.

M. le MAIRE

Samedi sur rendez-vous.

M. BASSINET, premier adjoint

Administration générale, Etat-civil, Hygiène, Marchés, Mardi de 10 h à 12 h.

M. CUNY, adjoint

Urbanisme, Permis de construire, Espaces verts, Samedi de 10 h à 12 h.

M. le Docteur TOTY, adjoint

Enseignement, Sports et Jeunesse, Mercredi de 8 h 45 à 10 h 30.

M. MARCORELLES, adjoint

Affaires sociales, Logement, Mardi de 8 h 45 à 10 h 30.

Mme BRUNAU, adjoint

Travaux, Voirie, Circulatoire, jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

M. LE LUHANDRE, délégué

Affaires financières, le matin sur rendez-vous.

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DU COMMISSARIAT DE POLICE

Les bureaux du Commissariat, à la disposition du public pour les diverses formalités administratives, à savoir :

— Délivrance des cartes nationales d'identité, des passeports, des attestations provisoires des cartes grises, etc...

sont ouverts depuis le 17 juillet dernier, chaque jour de la semaine à l'exception du dimanche, pendant les heures suivantes:

Matin de 8 h 15 à 12 heures.
Après-midi de 14 h à 18 h 45.

FICHES D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE

Délivrance des fiches d'état-civil et de nationalité (simplification de formalités administratives) (application de la circulaire du 18 avril 1972).

Dans le sens des efforts actuels tendant à humaniser et à simplifier les rapports des Français avec l'administration, le dé-

cret n° 72-214 du 22 mars 1972, modifiant et complétant le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 (« Journal officiel » du 23 mars 1972, pp. 2006 et 3007), a allégé les exigences relatives à la justification de l'état civil et de la nationalité pour la constitution de dossiers administratifs.

A partir du 1^{er} mai 1972, date d'entrée en vigueur du décret, la fiche d'état civil sera dénommée « Fiche d'état civil et de nationalité française ». Comme par le passé, il pourra être établi soit une fiche individuelle, soit une fiche familiale. Les modèles de la fiche d'état civil et de nationalité française ont été fixés par arrêté conjoint du Ministre d'Etat chargé des réformes administratives et du garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 22 mars 1972 « Journal officiel » du 23 mars 1972, pp. 3007 et suivantes). Ils doivent être établis dans le format 21 x 29,7.

La présente circulaire a pour objet de vous préciser les innovations de la nouvelle réglementation et les modalités de rédaction de la fiche d'état civil et de nationalité. Pour le surplus, il conviendra de se reporter à l'instruction générale relative à l'état civil (nos 548 à 567).

Les innovations de la nouvelle réglementation.

Elles revêtent un double aspect :

1°) Les conditions d'établissement de la fiche d'état civil et de nationalité sont assouplies.

Antérieurement la fiche d'état civil ne pouvait être établie (cf. instruction générale relative à l'état civil nos 556 à 559) que d'après le livret de famille ou un extrait authentique d'acte de naissance. Désormais elle pourra également être dressée au vu de la carte nationale d'identité de l'intéressé. Cette carte d'identité devra être en cours de validité et il conviendra donc de vérifier qu'elle a été délivrée depuis moins de dix ans.

En outre, la fiche d'état civil et de nationalité pourra être établie, à la convenance de l'intéressé, par toute mairie et non plus seulement par la mairie de sa résidence ou l'administration qui instruit son dossier ;

2°) La fiche d'état civil établie au vu de la carte nationale d'identité de l'intéressé pourra être produite à la place du certificat de nationalité française. Il s'agit de la principale innovation de la réglementation nouvelle. Elle dispensera les intéressés de la production d'un certificat de nationalité, document qui, outre son coût, présente l'inconvénient d'exiger une démarche supplémentaire auprès d'un juge d'instance et de retarder en conséquence la constitution du dossier.

Il convient toutefois de souligner que l'art. 5 du décret du 26 septembre 1953 modifié prévoit des restrictions à l'utilisation en certaines matières de la fiche d'état civil et de nationalité. C'est ainsi qu'en matière de mariage il conviendra de continuer à exiger, dans les conditions de l'art. 70 du Code civil, la remise de l'expédition de l'acte de naissance de chacun des futurs époux. De même, les nouvelles dispositions ne sont pas applicables aux procédures de naturalisation et de délivrance d'un certificat de nationalité. Bien entendu, la production de la fiche d'état civil et de nationalité n'exclut pas, le cas échéant, l'obligation pour l'intéressé de fournir des justifications d'état civil et de nationalité complémentaires, non contenues dans la fiche, lorsque celles-ci sont nécessaires pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires spéciales. Il peut en être notamment ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, en matière de pensions, de registre du commerce et de recrutement des fonctionnaires et agents des administrations, services, établissements, organismes ou caisses visées à l'art. 1^{er} du décret du 26 septembre 1953, modifié (cf. art. 5, deuxième alinéa, du décret).

En revanche, la fiche d'état civil et de nationalité pourra désormais être utilisée pour la délivrance d'un passeport.

HOPITAL DE SAINT-CLOUD

Les consultations prénatales gratuites, organisées dans le cadre de la P.M.I. à l'Hôpital de Saint-Cloud, auront lieu les jeudis de 14 h à 16 h, dans les locaux de consultations, rue Lauer, à partir du 1^{er} octobre 1972.

Ces consultations seront assurées par M. le Docteur MENDES, titulaire d'un C.E.S. d'obstétrique.

Une assistante sociale de la P.M.I. assistera aux consultations.

MEDECINS GENERALISTES EXERÇANT A SAINT-CLOUD

BELLAICHE, 175, boul. de la République	603-84-52
BENOIST, 6, avenue de Longchamp	825-61-61
BRESLER, 4, avenue Caroline	603-76-28
DERVILLE, 76, boul. de la République	602-49-56
GODART, 20 bis, rue Armengaud	602-49-01
JANIN, 5, parc de Béarn	602-69-86
LOUIN, 4, avenue du Mal Foch	602-40-20
LOUVET, 21, parc de Montretout	602-30-88
MAY-FOUGEROUSE, 1 bis, av. du Gal-Leclerc	605-44-21
MOURGUES, 165, av. du Mal Foch	602-26-09
NICOLI, 18, rue des Viris	605-49-19
ROMANI, 6, av. de Longchamp	825-61-61
SEMELAIGNE, 1, av. de la Pommeraie	605-33-04

Allergologie

BOCQUENTIN-BERNARD, 27, résidence Beausoleil	603-74-17
MESLAY (Mme), 2, rue des Villarmains	825-29-02
9, rue du Mont-Valérien	825-29-02

Biologiste

DEVEZE, 17, rue d'Orléans	602-05-64
MICLEA, 175, boul. de la République	603-61-19

Cardiologue

PICAT, 115, boul. de la République	603-82-02
------------------------------------	-----------

Chirurgie générale

ISSERLIS, 10, rue de Buzenval	603-66-00
-------------------------------	-----------

Dermatologie

MESLAY (Mme), 2, rue des Villarmains	825-29-02
9, rue du Mont-Valérien	825-29-02

Electro-radiologie

SAVARY, 12, place de l'Eglise	602-02-02
-------------------------------	-----------

Gynécologie obstétrique

BERTRAND, 19, rue Armengaud	602-63-72
PHILIPPE, 40, rue du Mont-Valérien	603-72-23

Neuro psychiatrie

GENDROT, 10, rue Coutureau	602-41-88
----------------------------	-----------

Ophthalmologie

DENEUVILLE, 29, rue Preschez	602-56-79
SAVARY M.T., 12, place de l'Eglise	602-02-02

Pathologie digestive

HAAS, 37, avenue Foch	605-51-53
-----------------------	-----------

Pédiatrie

CARLI, 40, rue du Mont-Valérien	603-66-56
DEFRANCOUX, 67, rue de Buzenval	603-70-40
MENDY, 1, parc de Béarn	602-66-16

Oto-Rhino-Laryngologie

BATOUT, 20, rue Dailly	602-17-50
------------------------	-----------

ERRATA

M. BROQUERIE, Masseur kinésithérapeute 31, quai Carnot	602-06-82
M. ALBERTINI, Directeur du Centre de rééducation fonctionnelle, 26, rue Dailly	602-04-79

ASSURES DU REGIME GENERAL

Vous désirez :

- obtenir un renseignement sur l'assurance vieillesse du régime général;
- déposer une demande de retraite ;
- connaître vos droits à une pension de réversion.

Vous pouvez vous adresser :

- au Centre de Sécurité sociale n° 128, 18, rue des Ecoles, Saint-Cloud.

où se tient à votre disposition un technicien de la Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, de 13 h 30 à 16 h 30.

**ATTRIBUTION DE BONS DE GAZ
OU D'ALLOCATION DE CHARBON
AUX FAMILLES A REVENUS MODESTES**

A. — Conditions générales pour obtenir l'un ou l'autre de ces avantages :

1°) Etre de nationalité française, à l'exception des époux de Françaises ayant conservé leur nationalité, et des originaires des territoires d'Outre-Mer ayant appartenu à l'Union Française, y compris le Viet-Nam, la Tunisie, le Maroc et les anciens départements français d'Afrique du Nord.

2°) Etre domicilié dans le département des Hauts-de-Seine depuis 1 an au moins au 1^{er} janvier 1972; en cas de déménagements dans le département au cours de l'année 1971, fournir une attestation de la Mairie du domicile précédent, précisant que les bons de gaz n'ont pas été touchés.

3°) Avoir au moins 2 enfants à charge, nés avant le 1^{er} janvier 1972 et vivant au foyer; les enfants sont considérés comme étant à charge lorsqu'ils donnent droit aux allocations familiales au 31 décembre 1971, **mais** les enfants internes ou éloignés du foyer pour quelque raison que ce soit, ne sont pas pris en considération.

La situation de la famille (nombre d'enfants, scolarité, etc...) doit toujours avoir pour référence, la date du 1^{er} janvier 1972 à l'exception de la justification des ressources qui concerne le 1^{er} trimestre complet de 1972.

B. — Pièces à fournir :

- Livret de famille (à défaut, pièce d'état civil pour les père, mère et enfants concernés).
- Quittance de loyer de 1971.
- Talon de versement des Allocations familiales pour le 4^e trimestre 1971, correspondant au nombre d'enfants à charge à cette date.
- Justification des ressources pour les non-salariés (chômage maladie, pension alimentaire, etc...).
- Certificats : médical, de scolarité, d'apprentissage, pour les enfants de 16 à 20 ans.
- Quittances de gaz (ou de non-abonnement pour les familles demandant le charbon).

C. — Pour prétendre aux attributions de bons de gaz ou d'allocation de charbon, les ressources maximales par familles, sont les suivantes :

- **Pour les familles de 2 enfants :** 531,00 F pour le chef de famille et 261,00 F par enfant à charge, soit : 1.070,00 F maximum par mois.
- **Pour les familles de 3 enfants :** 135,00 F en supplément pour le troisième enfant, soit 1.205,00 F maximum par mois.
- 155,00 F en supplément pour tout autre enfant à charge. Les femmes seules, bénéficieront du même plafond de ressources qu'un ménage, soit 1.070,00 F pour 2 enfants, 1.205,00 F pour 3 enfants, etc...

Pour les personnes dont les ressources sont supérieures à celles sus-indiquées, une attribution différente est prévue à condition de présenter une certificat de non-imposition.

Les personnes susceptibles de percevoir les bons de gaz, sont invitées à déposer dès maintenant, leur demande au Bureau d'Aide sociale de la mairie. Ces bons de gaz seront délivrés jusqu'au vendredi 29 décembre 1972. Toutefois, ils pourront être remis au Gaz de France jusqu'au 1^{er} janvier 1973 inclus. (Aucune prolongation de validité ne sera accordée ; il sera donc indispensable de remettre au Gaz de France, le bon attribué sans attendre la présentation d'une facture).

La clôture du dépôt des demandes d'allocation de charbon, est fixée à la date du **15 octobre 1972** (délai de rigueur).

L'ASSOCIATION « LE TEMPS DE VIVRE »

organise pour les personnes âgées, des voyages, des séjours de détente et de repos, dans des conditions particulières : en dehors des périodes de chaleur accablante, endroit reposant et en même temps stimulant, animation appropriée, circuit équilibré.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la Mairie bureau de l'Aide Sociale.

« CARTE DU CLUB DE L'AGE D'OR »

Ayants-droit : Toute personne de 60 ans ou plus.

Modalités d'obtention : Munis d'une pièce d'identité, les ayants-droit se présentent aux caisses des cinémas ci-après désignés participant à l'opération; la caissière relève l'identité du demandeur puis établit et remet au bénéficiaire une Carte de l'Age d'Or revêtue du cachet de la salle.

Avantages attachés à cette carte : Le titulaire de la Carte de l'Age d'Or peut bénéficier dans toutes les salles qui participent à l'opération d'un tarif préférentiel de l'ordre de 50 % du prix le plus élevé pratiqué dans la salle.

Contrôle : La Carte de l'Age d'Or doit être présentée au contrôleur ou à l'ouvreuse. Une pièce d'identité peut être exigée à la caisse ou au contrôle de la salle.

Jours et heures de validité : la Carte de l'Age d'Or est valable jusqu'à 18 heures, tous les jours sauf samedis, dimanches, jours fériés et veilles de fêtes.

Durée de validité : Sans limitation.

Salles participant à l'opération (Paris et périphérie) :

PARIS

- 2^e arrond. — Marivaux, 15, boul. des Italiens.
- 5^e arrond. — Studio Jean Cocteau, 3, rue d'Arras.
- 6^e arrond. — Arlequin, 75, rue de Rennes.
Odéon, 113, boulevard Saint-Germain.
Publicis St-Germain, 149, boul. Sat-Germain.
- 8^e arrond. — Paramount Elysées, 5, rue du Colisée.
Publicis Elysées, 133, Champs Elysées.
Paramount Opéra, 2, boul des Capucines.
- 9^e arrond. — Max Linder, 24, boul. Poissonnière.
- 13^e arrond. — Paramount Gobelin, 57, av. des Gobelins.
- 14^e arrond. — Paramount Montparnasse, 35, r. de la Gaité.
- 17^e arrond. — Maillot Palace, 74, av. de la Grande Armée.
- 18^e arrond. — Moulin Rouge, 82, boul. de Clichy.
Paramount Montmartre, 90, boul de Clichy.

YVELINES

La Celle-Saint-Cloud - Paramount Elysées II.

ESSONNES

Paray Vieille Poste - Publicis Orly.

Réouverture des activités d'Economie Familiale (Enseignement Ménager) organisées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Région parisienne à Saint-Cloud.

Ces activités spécialement destinées aux jeunes filles, jeunes femmes et mères de famille, fonctionnent sous forme de :

- Cours réguliers (1 fois par semaine pendant toute l'année scolaire),
- Sessions (durée variable 3 à 6 séances), se limitant à un problème bien précis,
- Conseils individuels (pendant une permanence),
- Informations sur des sujets d'actualité (sans inscription préalable).

Le programme établi avec les participantes peut comporter divers centres d'intérêt concernant :

- L'ALIMENTATION (cuisine, équilibre alimentaire, produits nouveaux),
- LA MAISON (aménagement, équipement, ameublement, entretien, décoration),
- La COUPE et la COUTURE FAMILIALE,
- L'ENTRETIEN des VETEMENTS,
- Le TRICOT à la MACHINE et le CROCHET,
- L'ORGANISATION (budget, achats, défense du consommateur, emploi du temps, etc...),
- La VIE FAMILIALE (éducation des enfants, hygiène, loisirs). Ces séances sont gratuites, seul un droit d'inscription (10 F), est demandé pour l'année.

La garde gratuite des enfants pourra probablement être assurée pendant certaines activités.

Une réunion d'information aura lieu :

le VENDREDI 6 OCTOBRE 1972 à 14 heures
au CENTRE ARTISTIQUE et CULTUREL
14, rue des Ecoles

Inscriptions et renseignements sur place ce jour-là ou par la suite chaque vendredi (même centre, même heure).

Ou bien encore en franchise postale à la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, service Economie Familiale, 14, rue Viala, 75750 Paris - CEDEX 15, qui vous indiquera les autres centres ménagers à Saint-Cloud.

dates à retenir

COMITES DE QUARTIER

- 17 octobre** - 21 h. Comité de quartier n° 1 au Centre aéré, rue Gounod.
7 novembre - 21 h. Comité de quartier n° 4 à l'Ecole du Val d'Or.
23 novembre - 21 h Comité de quartier n° 6 au C.E.T. rue Pasteur.
28 novembre - 21 h. Comité de quartier n° 5 à l'Ecole de Montretout.
13 décembre - 21 h Comité de quartier n° 3 au Centre social, rue de l'Yser.
16 janvier - 21 h. Comité de quartier n° 2 salle Gounod rue des Ecoles.

ACTIVITES CULTURELLES

- 7 octobre :**
21 h. Concert Paul Kuenz (avec orgues) à Stella Matutina organisé par l'Association des Concerts de Saint-Cloud.
14 h. Initiation pour les jeunes.
15 octobre :
16 h. Vernissage de l'exposition du peintre Benn (Illustration des psaumes) au Musée Culturel International. Cette exposition durera du 15 octobre au 22 novembre inclus.
17 h 30. Conférence par le R.P. Riquet sur l'œuvre du peintre Benn avec audition des psaumes chantés. Eglise Stella Matutina.
25 octobre :
21 h. Concert de clavecins organisé par l'Association des Concerts de Saint-Cloud.
18 h. Initiation pour les jeunes.
18 novembre :
21 h. Orchestre Lamoureux au théâtre Jean Villar à Suresnes, organisé par l'Association des Concerts de Saint-Cloud en accord avec le Centre Culturel de l'Ouest.
18 h. Initiation pour les jeunes.
18 novembre au 3 décembre :
Salon des Artistes clodoaldiens au Musée Culturel International. Le vernissage étant le 18 novembre à 15 heures.

19 novembre :

17 h. Conférence par le Prince Mourousy sur Emile Verhaeren et son immense amour conjugal, à la bibliothèque municipale, organisée par « Les Amis de Saint-Cloud ».

14 décembre :

21 h. Concert de piano André Gorog, à l'Ecole Allemande, organisé par l'Association des Concerts de Saint-Cloud avec les Jeunesses Musicales de France.

ACTIVITES SPORTIVES

9 septembre :

Grand Prix Cycliste de Saint-Cloud.

18 h 30. Réception des dirigeants et des coureurs. Distribution des prix et primes.

27 septembre :

13 h 30. Rallye cyclo-moteurs pour jeunes de 14 à 16 ans.

18 h 30. Remise des prix.

ACTIVITES DIVERSES

du 26 août au 24 septembre :

Fête de septembre dans le Bas-Parc de Saint-Cloud.

et le 17 septembre :

Messe célébrée sur un manège forain.

21 et 22 octobre :

Kermesse de l'Ecole Saint-Joseph.

LES DIALOGUES DE SAINT-CLOUD ET GARCHES

Le prochain dîner-débat des Dialogues de Saint-Cloud et Garches aura lieu le jeudi 12 octobre 1972 à 20 h 30, à la cafétéria du C.E.T., 4, rue Gounod.

Orateur : M. **Jean-Philippe LECAT**, Ministre de l'Information.

Pour ce dîner, prière de s'inscrire avant le 9 octobre en téléphonant au 602.42.46.

Jacques FAIZANT sera l'invité du dîner suivant, qui aura lieu au même endroit et à la même heure, le 6 décembre 1972. Inscription avant le 3 décembre.

la vie des associations

MAISON DE L'AMITIE — 6, place Siily - 92210-SAINT-CLOUD

La Maison de l'Amitié a été créée par les Associations à caractère social de Saint-Cloud pour faciliter leur coordination. Grâce à un secrétariat commun, les 24 associations (1) qui la composent se mettent à votre service et vous proposent :

Un Centre d'Information : répond à toutes les demandes de renseignements sur l'enseignement, les loisirs, la santé, la famille, le sport, le culte.

Un service d'Entraide : centralise les offres et demandes d'employées de maison, de femmes de ménage, garde d'enfants, services et matériels divers, d'emplois intérimaires.

Des permanences spécialisées :

- Aide à domicile aux personnes âgées : 1^{er} et 3^e mardi de 14 h 30 à 16 h 30.
- A.S.T.I. (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés). Cours d'alphabétisation : lundi, mardi, mercredi de 14 h à 15 h 30 ; Lundi, mercredi de 20 h à 21 heures. Permanence sociale pour les étrangers : mercredi de 19 h 30 à 21 heures.
- Conseillère conjugale : 2^e et 4^e vendredi de 15 h à 17 h.
- Conseiller juridique : sur rendez-vous le samedi matin.
- Croix-Rouge Française : lundi de 10 h à 12 heures. Secouristes : le mercredi à 21 heures.
- U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale) : 1^{er} lundi, 3^e mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.

— S.E.P.E.M. (Syndicat des Employeurs de Personnel Employé de Maison) : vendredi de 10 h 30 à 12 heures.

Une liaison inter-associations : Secrétariat, messages, etc...

LISTE DES ASSOCIATIONS ET SERVICES ADHERENTS A « LA MAISON DE L'AMITIE »

Aide aux Mères; Aide à domicile aux personnes âgées; Association pour la visite des malades; Association des Familles. Association Familiale Protestante; Association Populaire Familiale; Association de Soutien aux Travailleurs Immigrants; Association des Conseillers Conjugaux; Centre d'Etude d'Action Sociale; Conseiller Juridique; Comité d'Entraide Sociale; Croix-Rouge Française; Entraide de Montretout; Ligue Anti-alcoolique; Ligue contre le bruit; Ligue de lutte contre le Cancer; Parrainage et Aide aux Vieillards; Préservation, amélioration, confort et transformation de l'Habitat; Saint-Cloud Tiers-Monde; Secours Catholique; S.E.P.E.M.; Société Saint-Vincent de Paul; Union Féminine Civique et Sociale; Union des Vieux de France.

6 MOIS DEJA !

QUELQUES CHIFFRES !

SECRETARIAT

(1068 visites, 882 appels téléphoniques reçus)

(Suite page 24.)

Services spécialisés :

S.V.P. permanent : 270 demandes de renseignements.
Entraide : 578 offres et demandes, dont :
192 problèmes résolus par la Maison de l'Amitié.
Conseiller juridique : 78 visites.
Conseillères conjugales : 4 visites (consultations fonctionnant depuis le 1-5-1972).

Liaisons services extérieurs :

Assistante Sociale Municipale,
Assistants Sociaux de l'hôpital,
Assistants Sociaux de la S.S.,
Assistants Sociaux des Lycées : 73.
Gendarmerie : 2.

Liaisons inter-association :

A.S.T.I. : 152.
Conf. Saint-Vincent de Paul : 3.
P.A.C.T. : 5.
Aide à domicile P.A. : 37.
Tiers Monde : 3.
C.R.F. : 19.
Visites de malades : 1
U.F.C.S. : 4
Aide aux Mères : 3.
S.E.P.E.M. : 10.
Club de l'Age d'Or : 5.

Devant le nombre croissant de rendez-vous, le conseiller juridique de la Maison de l'Amitié fait appel à toutes personnes ayant une formation juridique, susceptibles de l'aider dans sa consultation. S'adresser à la Maison de l'Amitié.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-CLOUD

Siège : 42, rue des Tennerolles, 92 - SAINT-CLOUD

En liaison avec la Maison des Jeunes et de la Culture, les **Sorties culturelles** organisées par l'Association des Familles de Saint-Cloud, de même que les **Travaux d'ateliers** : poterie, céramique, dessin, expression théâtrale, reprendront dès la rentrée scolaire les **mercredis** et **samedis**.

Les permanences pour renseignements et inscriptions seront ouvertes à partir du début d'octobre :

Le lundi de 16 h 30 à 18 h à la « Bibliothèque pour Tous »
Place du Pas à Saint-Cloud.

Le mardi de 16 h 30 à 18 h à la piscine, rue du Mont-Valérien à Saint-Cloud.

Le jeudi de 10 h à 12 h à la Maison des Jeunes et de la Culture, 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Autres activités de l'Association des Familles de Saint-Cloud.

Orientation scolaire et professionnelle : s'adresser au siège de l'Association.

Consultations juridiques bénévoles : Maison de l'Amitié, Place Silly.

Aide aux Mères de famille en cas de maladie, naissance, etc... s'adresser au siège.

Conseillers conjugaux : l'Association mettra ceux qui le désirent en relation avec l'organisation des Conseillers conjugaux.

Par l'action de l'U.D.A.F. et de l'U.N.A.F., l'Association se trouve représentée auprès des Ministères et dans toutes les Commissions touchant les intérêts familiaux, tels que : sécurité sociale, loi des finances, allocations familiales, assurance maladie, autorité parentale, publications à caractère pornographique, préparation du plan financier, etc...

D'une façon générale, l'Association avec les services de l'U.N.A.F. pourra renseigner les familles sur toutes questions d'intérêt familial au sujet desquelles elles pourraient solliciter son aide.

CROIX - ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge Française est connue par ses grandes réalisations. Mais vous ne devez pas oublier que son action ne se limite pas aux secours d'urgence pour les périodes de calamités publiques : guerres, cataclysmes ou catastrophes. Elle se poursuit en permanence dans les domaines sanitaires, sociaux, préventifs.

Elle n'hésite pas à prendre des initiatives de créations nouvelles pour répondre aux nécessités qui se présentent comme but à sa **volonté de servir**.

Mais vous savez moins ce que le **Comité local de Saint-Cloud**

réalise jour après jour, et envisage de réaliser pour répondre à la vocation de la Croix-Rouge Française.

A Saint-Cloud, la Croix-Rouge porte secours :

— Collecte mensuelle de Transfusion sanguine par le Centre de Versailles, le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 17 à 20 heures.

— Journées annuelles de collecte de Transfusion sanguine par les Centres National et Départemental.

— Postes de Secours Routiers sur l'autoroute de l'Ouest, à Rocquencourt et à Marainvilliers, chaque week-end et lors des plans Primevère, assurés sous la responsabilité des équipes secouristes de Saint-Cloud.

— Postes de secours volants, à la demande des Associations locales ou des organisations de compétition sportive.

La Croix-Rouge instruit :

— Tous les ans, cours de secourisme et cours d'auxiliaires sanitaires.

— Participation au cours de réanimation traumatologique pour les responsables des postes de secours.

— Participation aux stages de moniteurs et de secouristes.

— Cours de Santé au foyer, pour ceux ou celles qui sont préoccupés de porter aide aux foyers des malades ou des personnes âgées.

La Croix-Rouge rend service :

— Elle est gestionnaire, par convention passée avec la municipalité, de la Crèche familiale (anciennement crèche à domicile).

— Elle a été parmi les initiateurs lors de la création de la Maison de l'Amitié. Elle participe aux activités qu'elle offre. Une permanence y est assurée chaque lundi de 10 h à 12 heures.

— Elle participe au fonctionnement des Clubs d'Anciens (tel celui de la rue de l'Yser, tel le Club 98), au repas annuel de l'Amitié, aux visites des malades hospitalisés et vieillards isolés.

La Croix-Rouge fait des projets :

— Avec la documentation rassemblée par les Associations intéressées, elle étudie la réalisation et l'exploitation d'un Centre de gériatrie à Saint-Cloud.

Vous comprenez combien votre participation nous serait précieuse; mais vous savez que les sollicitations à domicile ne sont plus possibles maintenant.

Déjà par lettre individuelle nous avons fait des appels à l'aide auprès de nos adhérents anciens et de nos amis.

Leurs réponses généreuses nous sont très précieuses; mais il les faudrait plus nombreuses pour **maintenir et créer**.

Aussi, faisons-nous appel auprès de tous ceux qui sympathisent avec notre action, et n'hésitons-nous pas à vous indiquer la modique cotisation annuelle, fixée au minimum de 5 F, montant de l'adhésion qui vous rend adhérent de la Croix-Rouge Française.

Mais bien sûr, ce geste n'est pas limité dans son ampleur.

Votre participation est à adresser au :

COMITE CROIX-ROUGE FRANÇAISE

175, boulevard de la République

92210 - SAINT-CLOUD

— soit par virement postal au compte : C.C.P. Paris 1665-71,

— soit par chèque bancaire libellé au nom de : Comité C.R.F. Saint-Cloud,

— soit par mandat-postal à notre compte chèque postal.

Une carte d'adhérent à la Croix-Rouge Française vous sera adressée par retour, elle indiquera le montant de votre participation.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Délégation des Hauts-de-Seine

17, rue de Pongerville - 92-NANTERRE

La délégation départementale de l'Association des Paralysés de France ouvre un centre d'Information pour handicapés moteurs (C.I.H.M.) à partir du 12 avril 1972.

La responsable, Mlle LAURENS, en assure la permanence tous les mercredis de 14 h 30 à 18 heures.

17, rue de Pongerville - 92-NANTERRE

Téléphone : 204-16-15

Les renseignements demandés peuvent être de tous ordres, concernant tout problème qu'un handicapé moteur se trouve à devoir résoudre pour sa vie quotidienne.

La responsable les communiquera soit immédiatement, soit après recherches, le cas échéant.

Le C.I.H.M. sera ouvert toute l'année, sauf aux périodes de vacances scolaires.

UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE

Dans le cadre de son action civique et éducative, la section locale de l'Union Féminine Civique et Sociale a organisé au mois de juin une information sur le thème « La Forêt : comment la connaître et la protéger ».

Avec la participation de M. Rinville, chef du Centre de gestion de Versailles à l'Office National des Forêts.

Le 5 juin, M. Rinville a exposé à la Maison de l'Amitié, les problèmes qui se posent pour les forêts dont il a la charge, celles de la « Petite Couronne », 13 000 ha répartis sur 5 départements.

- Problèmes fonciers (prélèvements des communes),
- Problèmes des voies de circulation (dommages causés par routes et autoroutes),
- Rajeunissement nécessaire de ces forêts,
- Leur aménagement pour la récréation et la promenade, en distinguant trois catégories : forêt normale, forêt-promenade avec parking et clairière de jeux, parcs publics forestiers servant de tampon entre la ville et la forêt (clôturés, surveillés et aménagés).

Nécessité d'une discipline pour les usagers (graves dégâts causés par motos et chevaux en dehors des allées prévues, le ramassage des ordures coûte plus cher que les traitements sylvicoles).

Le 19 juin, cet exposé a été illustré sur le terrain par une promenade à travers les bois de Fausses Reposes et de Saint-Cucufa.

Une liste des livres que l'on peut trouver dans les bibliothèques de Saint-Cloud sur ce sujet a été distribuée aux participants.

A.S.T.I.

L'A.S.T.I. de Saint-Cloud (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), est née en 1966. C'est une association locale. Il y en a 120 en France, regroupant des personnes sensibilisées aux problèmes des travailleurs immigrés, sincèrement décidées à approcher et à connaître ces travailleurs dans un état d'esprit fraternel et non protecteur, décidées à analyser sérieusement leurs problèmes, à les faire connaître à l'opinion publique, à s'organiser pour les résoudre efficacement et à intervenir auprès des Pouvoirs publics dans une action en leur faveur.

Cette action doit se concrétiser sur le plan de l'accueil, du logement, du travail, des droits sociaux et de l'alphabétisation (la connaissance du français étant la condition essentielle pour que ces travailleurs immigrants s'insèrent plus facilement dans notre pays).

Ces associations locales que sont les A.S.T.I. sont rattachées à une Fédération nationale, la F.A.S.T.I. qui regroupe et coordonne les efforts des A.S.T.I. locales, facilite entre elles un échange d'information; elle leur donne aussi sous forme de documents et de conseils, l'aide nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

Pratiquement que faisons-nous à Saint-Cloud ?

— Des cours d'alphabétisation sont organisés pour adultes les soirs, dans les différents centres :

- Maison de l'Amitié,
- Rue des Tennerolles,
- Boulevard de la République,
- Centre social de la rue de l'Yser.

— Une permanence d'accueil est ouverte où les travailleurs peuvent venir exposer leurs problèmes et se faire aider dans leurs démarches administratives. Il nous demandent — dans la majorité des cas — de les aider à se loger. L'accueil qu'ils reçoivent en France n'est pas des plus chaleureux, ils se heurtent souvent à l'indifférence, voire même à l'hostilité des gens, surtout en ce qui concerne les Nord Africains.

Nous manquons chaque année de moniteurs pour les cours d'alphabétisation. C'est pourquoi nous invitons les personnes sensibilisées à ce problème et désireuses de soutenir notre action, de se joindre à nous.

Comme il ne nous est pas possible à l'heure où nous demandons l'insertion de cet article dans le bulletin municipal, de

donner toutes les précisions voulues, nous vous prions de prendre contact avec la Maison de l'Amitié - 602.25.69 - 6, place Silly, qui aiguillera vos demandes.

CERCLE FEMININ D'AMITIE EUROPEENNE

Ses activités au cours du deuxième trimestre, furent essentiellement dominées par la réception des Cercles de Frascati et de Courtrai dont il fut question dans le précédent bulletin.

Néanmoins, deux conférences fort intéressantes : celle du Père Ghys, qui évoqua le douloureux problème de « l'Emigrant en Europe », tandis que Mme Luc, vice-présidente de la Commission Féminine du Mouvement Européen, lors de la dernière réunion avant les vacances, parla de « La civilisation, l'Europe et nous ».

Enfin, organisation du voyage des Vingt-et-une Dames de Saint-Cloud invitées à se rendre à Frascati, fin septembre.

ROTARY - CLUB

UN RESIDENT DE SAINT-CLOUD A ASSUME LES FONCTIONS DE DIRIGEANT DE DISCUSSION A L'ASSEMBLEE DU ROTARY INTERNATIONAL

M. Jacques Trodé de Saint-Cloud, est l'un des 22 hommes venant de 16 pays différents, qui a été désigné pour servir en tant que dirigeant d'un groupe de discussion à l'assemblée internationale du Rotary International de Lake Placid, New York, qui s'est tenue du 29 mai au 6 juin.

L'assemblée internationale a pour but de parfaire l'éducation rotarienne des 333 candidat-gouverneurs de district.

Devant les membres du Rotary-Club de Saint-Cloud et de leurs invités du Club de la Défense, le post-président André Marie, en présence de l'Administrateur de la Maison d'Andorre à Paris, M. William Danijon, a fait une conférence : « Andorre havre de paix. »

Cette conférence a été suivie d'une projection de diapositives avec en fond sonore des chants andorrans.

LE COMITE CLODOALDIEN DE LA F.N.A.C.A. A REÇU SON DRAPEAU

Le 14 juillet à 19 heures, devant l'hôtel de ville, M. Jean-Pierre Fourcade, maire de Saint-Cloud et ancien combattant en Algérie, a procédé à la remise solennelle du drapeau offert par la Municipalité au Comité local de la F.N.A.C.A., en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, dont MM. le Député Toutain, Toty, maire-adjoint, les représentants des Associations patriotiques, le délégué national de la Fédération, Claude Jacquard.

A l'occasion du vin d'honneur, M. Jean-Claude Jamet, président local remercia la Municipalité de son geste très appréciable.

M. Jacquard devait ensuite très fermement rappeler les revendications des Anciens combattants en Afrique du Nord et plus spécialement la reconnaissance officielle du titre d'ancien combattant.

M. le Maire de Saint-Cloud réaffirma enfin l'appui total de son Conseil municipal à la défense des droits des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, qui doivent être honorés au même titre que leurs aînés de 14-18, 39-45 et Indochine.

L'AMICALE DES CORSES ET AMIS DE LA CORSE DE RUEIL-MALMAISON

...a décidé au cours de sa dernière assemblée générale de s'étendre à Saint-Cloud et à Garches.

Elle invite donc tous les Corses et sympathisants de ces deux villes à se joindre à elle.

Le but de l'Amicale est de promouvoir l'amitié dans une ambiance méditerranéenne (Galas, banquets, soirées, sorties et peut-être vacances dans l'île de Beauté, sont au programme).

Pour vous inscrire, adressez-vous à :

M. Auguste MICHELANGELI

12, rue de la Libération, 92 - Saint-Cloud - Tél. 602-06-99

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

5 Juin 1972 : SAINT-CLOUD, L'HOMME, L'ENVIRONNEMENT ET LE PROGRES, « RIVES ET COLLINES ».

Objet - Protéger et améliorer le cadre naturel de la vie à Saint-Cloud et dans sa région, et notamment son site sur les rives de la Seine, de manière que l'évolution se fasse au profit des citoyens et non à leur détriment.

Siège social : 45, quai Carnot - Saint-Cloud.

Notons que le lundi 19 juin, s'est tenue une première Assemblée générale de cette Association, dans les locaux du Centre social de la rue de l'Yser, au cours de laquelle une motion a été adoptée à l'unanimité d'une part, et d'autre part il est apparu très souhaitable que la sécurité soit améliorée sur la voie des bords de Seine, en particulier par la mise en place d'urgence de panneaux de limitation de vitesse à 60 km/h, d'interdiction de doubler aux camions et l'installation de feux aux arrêts d'autobus.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE

Objet - Promouvoir et engager des actions de formation et de recherche en vue du développement de l'éducation permanente, celle-ci étant conçue dans une perspective de promotion sociale.

Siège social : E.N.S. Saint-Cloud, déclaration du 6 juillet 1972, parue au J.O. du 22 juillet 1972.

28 avril 1972 - Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine

ASSOCIATION CULTURELLE « VIVRE A SAINT-CLOUD »

Objet - Promouvoir par tous les moyens appropriés, l'animation de la commune, notamment par l'organisation de spectacles, rencontres, conférences, expositions, concerts, par l'addition de bulletins périodiques ou non, par la coordination des initiatives, l'information réciproque et plus généralement par toute action susceptible de faciliter la participation des habitants de Saint-Cloud à des manifestations ou activités culturelles.

Siège social : 40, rue du Mont-Valérien.

Le Président de cette association est M. Jean-François THERY, 8, parc de la Béragère. Il est également chef des Scouts de France.

Document : J.O. N° 132 du 7 juin 1972.

Objet - Déclaration d'association.

31 mai 1972. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. LES CONCERTS DE SAINT-CLOUD. Objet : développer les activités culturelles, notamment musicales, par toutes manifestations appropriées.

Siège social : Mairie de Saint-Cloud. Président. M. DEHAN, 26 pars

CLUB CULTUREL INTERNATIONAL - Déclarée le 15 mai 1972.

Objet - Rencontre entre Français et étrangers résidant en France pour une meilleure insertion linguistique et culturelle de ces derniers et la connaissance de leurs langues et cultures respectives.

Siège social : 3, rue Pasteur, Saint-Cloud.

sports

PERRINELLE - Champion de France

Perrinelle, de l'U.A.S. Saint-Cloud, a remporté son premier titre de champion de France du 400 haies dans le temps excellent de 50"1, ce qui lui permet d'être sélectionné pour les Jeux Olympiques de Munich.

M. Jean-Pierre Fourcade, maire, le Dr Toty, maire-adjoint chargé des sports, et la Municipalité de Saint-Cloud apportent au jeune athlète leurs félicitations les plus vives et lui souhaitent un bon comportement aux épreuves de Munich.



U.A.S. SAINT-CLOUD

SECTION HAND-BALL — VOLLEY-BALL

Entraînement salle des sports - rue Marie Bonaparte (près piscine)

HAND BALL :

Lundi 18 h 30 - 20 h 30 - cadets.

Mercredi 19 h 30 - 21 h - séniors - juniors.

Vendredi 18 h 30 - 20 h 30 - benjamins - minimes.

Création d'une équipe féminine prochainement.

Demandons pour cette section : encadrement et arbitres.

VOLLEY BALL :

Mercredi 21 h - 23 h - juniors - séniors.

Vendredi 20 h 30 - 22 h 30 - cadets.

Demandons pour cette section cadets un responsable.

Inscriptions Mairie de Saint-Cloud - Bureau des Sports.

U.A.S. SAINT-CLOUD - SECTION VOLLEY BALL

Au début de la saison 1971-1972, et suite à la proche ouverture d'un gymnase à Saint-Cloud; lors d'une réunion générale de notre club, une section de **Volley ball** à vue le jour, sous l'impulsion de MM. E. Domalain et J.-C. Tappe, tous les deux, anciens joueurs de « La Clodo » durant les années 1950 à 1965, ou cette section qui évoluait à l'époque en division « Promotion Excellence » du championnat de Paris, rapporta entre autres plusieurs fois le titre de « Champion de Paris ».

Par suite de transferts, de départs de joueurs, mais surtout par un manque de gymnase, cette section se trouva en sommeil jusqu'au 1^{er} septembre 1971, date à laquelle J.-C. Tappe, de retour dans sa ville natale, en contact avec E. Domalain, prirent la décision de relancer le Volley ball à Saint-Cloud.

Ce qui fut fait, et grâce à un effort très important de recrutement un nombre valable de joueurs sont venus constituer notre section qui a pu ainsi redémarrer dans le Championnat de Paris division « Honneur », en séniors masculins.

Sous la direction de notre entraîneur Francis Breard, notre équipe première a conquis rapidement le haut du tableau, et ceci malgré des débuts très difficiles, elle termine le Championnat Honneur à la troisième place du classement général devant douze équipes d'égale valeur. D'autre part, en Coupe des Hauts-de-Seine, elle a accédé en demi finale, se trouvant éliminée face à une équipe de division supérieure. En résumé, dans l'ensemble nos premiers résultats s'avèrent satisfaisants, et nous envisageons l'avenir avec un très bon espoir.

A cet effet, nous pensons lancer pour le début de la saison prochaine, (octobre 1972) une ou plusieurs équipes de jeunes (cadets et juniors), et nous nous permettons par l'intermédiaire de notre Bulletin Municipal, de faire appel à toutes les personnes susceptibles d'aider notre section, d'adhérer à notre club, soit en tant que joueur, soit en tant que dirigeant. Egalement, nous insistons sur le fait que le Volley ball est un

sport qui demande certaines aptitudes physiques, ainsi qu'un entraînement sérieux et régulier. Ce sport demande également un départ à l'âge le plus jeune possible, c'est pour cela que nous demandons à tous les parents d'encourager leurs enfants, qui se sentent attirés par notre sport, de venir grossir nos rangs, dès l'âge de 14-15 ans.

Nous sommes également d'accord pour monter une section féminine, qui pourra participer au championnat des Hauts-de-Seine, le dimanche matin, championnat qui groupe actuellement de nombreux clubs de notre région, et à cet effet, nous serions satisfaits de recevoir toutes les demandes de personnes susceptibles de devenir, membres actifs ou responsables de cette nouvelle section.

Nous vous rappelons pour terminer, que nos entraînements ont lieu tous les MERCREDI SOIR, au gymnase municipal de 21 h à 23 h., pour les masculins, et que nous avons prévu pour le mois d'Octobre 1972, une séance d'entraînement réservée aux féminines tous les VENDREDI SOIR.

La reprise des entraînements et du Championnat 1972-73, auront lieu fin septembre 1972, nous vous aviserons en temps voulu par voie d'affiches et d'articles dans la presse locale. Pour tous les renseignements qui vous seraient nécessaires, le bureau des Sports de la mairie, est à votre entière disposition, ainsi que M. E. Domalain, téléph. : 603-85-48. (Garage municipal).

Nous vous attendons. Merci à l'avance de votre venue.

ACTIVITES DE LA SECTION GYMNASTIQUE en avril, mai et juin 1972

Championnat de deuxième division.

L'équipe féminine benjamine-minime, sélectionnée le 20 février dernier au Kremlin-Bicêtre, s'est classée première sur 18 équipes aux demi-finales nationales de Nantes, le 22 avril. Elle a, par conséquent, participé à la finale nationale de deuxième division à Annecy (le 6 mai). Elle s'y est classée 8^e sur 35 équipes, ce qui est une place très honorable pour laquelle il faut féliciter l'équipe et Mme Quoniam, sa monitrice.

Championnat départemental de troisième division.

Notre équipe féminine de cadettes s'est classée première à Suresnes sur 10 équipes le 28 mai. Nous avons également deux équipes de benjamines-minimes engagées. La première s'est classée 5^e sur 15 et la seconde 12^e. Ces deux équipes concourraient toutefois pour la troisième fois et nous donnent donc de très bons espoirs pour la saison prochaine.

L'équipe de cadettes s'est classée première à Suresnes le 11 juin aux finales régionales de troisième division à la Celle-St-Cloud et s'y est classée 3^e sur 12 ce qui est aussi un résultat satisfaisant.

Challenges.

Challenge Nokovitch. — Le 14 mai à Courbevoie, nos minimes filles se sont classées premières sur 22 sociétés et ont remporté la coupe Nokovitch.

Challenge de Vigneux. — Nos cadets juniors-séniors masculins se sont classés 3^e sur 9 sociétés, le 4 juin à Vigneux ; Michel Buttifant et Bertrand Lefèvre y ont obtenu de très bons classements individuels.

Nos minimes masculins se sont, de leur côté, classés 5^e sur 12 sociétés et il faut noter le très bon comportement de Didier



L'équipe minime.

Mesnagé dont le classement individuel est 8^e sur 70 concurrents.

Challenge Georges Huet. — Le 17 juin, à Saint-Cloud, a eu lieu pour la première fois le challenge Georges Huet, organisé grâce à la collaboration de la famille et de l'entreprise de notre ancien Président, M. Georges Huet. Le Chesnay, Choisy-le-Roi, Boulogne-Billancourt et Saint-Cloud étaient les quatre équipes engagées et l'ordre ci-dessus est celui du classement qu'elles ont obtenu. Ne regrettons pas trop notre dernière place qui est compensée par de très bonnes prestations individuelles de certains de nos gymnastes.

Critériums et divers.

Le 30 avril au Kremlin-Bicêtre, deux de nos minimes filles étaient engagées au critérium régional. Elles se sont classées respectivement (sur 30 engagées) :

Bénédicte Sicher, 14^e.

Elisabeth Sicher, 21^e.

Michel Buttifant et Claude Duverneix présentés en même temps à l'examen de juges régionaux ont tous deux passé cet examen avec succès et sont donc maintenant tous deux brevetés juges régionaux. Mlle Hertemant avait été également reçue juge régional quelque temps auparavant.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Un cours d'initiation pratique à la voile et aux régates est organisé au Club les samedis de 14 h à 18 heures.

Nous le recommandons particulièrement aux tout débutants ainsi qu'à ceux qui désirent perfectionner leur technique ou améliorer leurs connaissances nautiques.

Les membres intéressés par ces cours devront se présenter au Club samedi prochain ou se faire connaître à JeJan Jahan, 3 bis, av. Jean-Baptiste Clément à Boulogne, 603-24-13.

Par ailleurs, l'entraînement et l'initiation habituels se poursuivront le dimanche.

carnet

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National. Nous nous faisons un plaisir de citer ici

ceux dont les noms nous ont été signalés par leurs associations ou par leurs amis.

Nous prions les Clodoaldiens que nous semblons, bien involontairement, oublier, de nous excuser. Nous souhaitons être informés aussi complètement que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

LEGION D'HONNEUR

Ont été promus par décret du 12 juillet 1972, paru au J.O. du 14 juillet 1972 :

Chevalier : M. Jean ALLEAUME.
Officier : M. Marcel PLANTIVAUD.

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Chevaliers :

M. COGNET Jacques, 9, parc de Béarn, St-Cloud.
M. DHUIN Jean, 63, quai Carnot à St-Cloud.
M. LEHMANN-LEFRANC, 14, parc de Béarn à St-Cloud.
M. SPITZMULLER, Guy 100 bis, boul. de la République à St-Cloud.
M. BAILACHE Jean, 2, parc de la Bérangère à St-Cloud.
M. VIOVY Roger, 7, avenue du Palais à St-Cloud.
M. TOXE Robert, 45, quai Carnot à St-Cloud.

Officier :

M. VILLARD Joseph, 4, résidence Beausoleil à St-Cloud.
Par décret du Président de la République Italienne, du 2 juin 1971 :

Madame Honorine CLEMENT, Officier dans l'Ordre du Mérite de la République Italienne.

Commandeur :

M. LIZON Philippe, 13, rue Jacoulet à St-Cloud.
M. WALTER Jean.

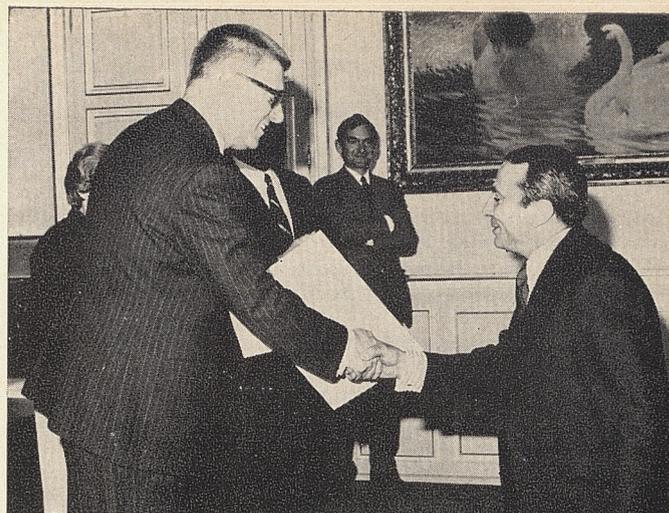
MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le samedi 17 juin à 11 h 30. M. Jean-Pierre Fourcade, maire, entouré de plusieurs membres du Conseil municipal, a reçu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, les médaillés du travail accompagnés de leurs familles et de quelques employeurs.

Après avoir félicité et rendu hommage aux travailleurs qui ont œuvré pendant 25, 35 ou 45 ans, dans un ou deux établissements, M. le Maire remettait à chacun son diplôme.

Avec Médaille d'argent (25 ans de service) :

Mlle Adoux Hélène, M. Bassinet René, M. Benadon Jacques, Mme Bertin Jeannine, M. Branca Jérôme, Mme Braud Solange, M. Brunner Jean-Pierre, M. Chauderon Paul, M. Coeffic Eugène, M. Dacheux Germain, Mlle Daguet Paulette, Mme Delor Carmen, Mme Epsztein Tiléa, M. Erard Yves, M. Faivre d'Arcier Bruno, M. Fritze Siegfried, M. Geoffroy Pierre, M. Goupy Marcel, M. Grégoire Jacques, M. Guillemain Pierre, Mme Guillemard Jacqueline, M. Kopf Pierre, M. Lamethe Roger, M. Le Gall Augustin, M. Maillard Jean-Marc, Mme Nangot Gisèle, M. ongrand Jean, M. Moreux Gérard, M. Mourette Pierre, M. Neyraud André, M.



Noel André, M. Perceval Gérard, M. Pertin Noël, Mme Pisaroni Anne-Marie, Mme Prunet Paulette, Mme Ramdani Fernande, M. Roulet Claude, M. Tintori Julio, Mlle Tyghem Monique, M. Weill Jean-Pierre.

Avec Médaille de vermeil (35 ans de service) :

M. Berthelot Jean, Mlle Colmard Marie-Thérèse, M. Donnet Roger, Mlle Gulihem Reine, M. Hetreau Pierre, M. Josneau Marcel, M. Lallement Georges, Mme Lamoure Anaise, M. Lefaye Roger, M. Legrand Pierre, M. Rechinac Paul, M. Serant Jacques, M. Tollet Maurice.

Avec Médaille d'or (45 ans de service) :

M. Colmard Marcel, Mme Nay Aline, M. Seyfried Roger.

NOCES D'OR

Deux ménages clodoaldiens ont fêté le 3 juin dernier, leurs noces d'or. Il s'agit de M. et Mme HEURTEBISE et de M. et Mme TAPPE. Une cérémonie en leur honneur était organisée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où, M. FOURCADE, Maire de Saint-Cioud, assisté de nombreux membres de la Municipalité et du Conseil municipal, leur a adressé ses sincères et chaleureuses félicitations.

M. et Mme WIART, qui habitent 8, rue du Camp Canadien à Saint-Cloud, fêteront leurs noces d'or le 23 décembre prochain. Nous leur adressons également nos plus vives félicitations.

divers

LE CAMP DES PRE-ADOLESCENTS DANS LES ALPES

Avec la collaboration active des Services Municipaux de l'Enseignement et des Sports, le Dr Toty et M. Delmas ont mis sur pied cette entreprise qui constituait un tour de force. La règle du jeu est ici différente de celle maintenant bien rodée de la colonie.

Tout en bénéficiant de l'appui matériel des installations de Tamié, il fallait trouver une autre formule bien adaptée à cet âge et l'expérience de notre encadrement nous a permis de viser juste en la matière.

L'adolescent admet difficilement l'attitude paternaliste des moniteurs telle qu'il l'a connue au niveau de la colonie. Ce qu'il souhaite, c'est un camarade qui s'impose par un ascendant issu de qualités physiques, culturelles et morales. Il est alors prêt à admirer, à respecter et à donner sa confiance.

L'installation est également bien différente. Le camp est établi à quelques kilomètres du centre de Tamié sur un plateau

dans un site merveilleux. Ici, l'horaire est sans doute moins impératif, mais les problèmes ne manquent pas pour autant ; ils sont d'un autre ordre et requièrent d'autres qualités.

La vie y est plus rude, mais particulièrement bien adaptée à cette tranche d'âge. Ici le contact avec la nature est direct ; on vit sous la tente et l'on cuisine au feu de bois. Nous avons trouvé un groupe d'enfants heureux. La nature, c'est leur royaume et ils la respectent : pas de massacre et pas de pollution !

Si bien que, paradoxalement, ce rustique moyen d'hébergement, l'un des plus traditionnels du camping est presque un luxe en ces temps où l'espace, la verdure, l'air pur, les contacts humains sont devenus des biens rares et précieux.

Cette formule donne beaucoup de liberté dans la découverte, il faut participer plus profondément à l'action : il faut lire les cartes au 1/100.000, apprendre à reconnaître la flore et la faune des Alpes, savoir improviser une veillée comme celle du 14 juillet.

Et tout ceci dans un grand climat de confiance que nous avons eu le plaisir de trouver, que ce soit dans les activités de montagne, dans les sorties ou au cours des dialogues de veillées. On percevait dans ce groupe cette cohésion véritable créée d'abord par l'encadrement mais qui s'établit naturellement dans ces camps où la coopération de tous les membres contribue au mieux vivre du groupe.

La soif d'apprendre m'a particulièrement impressionné : l'examen des pierres m'a valu de nombreuses questions sur la formation des terrains, l'origine des Alpes, la formation des vallées glacières. Le feu d'artifice, des questions très nombreuses sur les réactions chimiques. On voit, combien ici le moniteur doit posséder de qualités : il doit aussi posséder l'art de créer une ambiance que nous avons eu le plaisir de partager.

Nos plus beaux moments furent sans aucun doute ceux durant lesquels nous préparions notre repas sur un feu de bois à la manière des trappeurs et le souvenir de la grande marmite collective sur un feu crépitant n'est pas prêt de s'effacer.

En tous cas, Ami, si tu as 13, 14 ou 15 ans, et si pour tes vacances tu recherches la nature, la tranquillité, un pays merveilleux à découvrir, un enrichissement physique et intellectuel, je te conseille de venir l'année prochaine dans notre camp de pré-adolescents.

M. GAUDICHON.

JOURNEE PROMENADE EN NORMANDIE SORTIE DES ANCIENS AU HOULME

C'était le lundi 19 juin la sortie des Anciens de Saint-Cloud. Au nombre de 180 répartis en 4 cars, les invités quittèrent la place de l'église Stella-Matutina à 8 heures, en direction de Rouen.

Si la journée ne fut pas extrêmement chaude, le ciel fut clément et de belles éclaircies permirent d'admirer la verte campagne normande, la ville de Rouen vue de la corniche et au retour les ruines merveilleuses de l'Abbaye de Jumièges.

Le repas, offert par la commune, fut servi dans la Maison de vacances du Houleme : « Le Domaine aux Loups » où nos Anciens furent accueillis par les cors de chasse.

Repas copieux, animé, où chacun pût à sa guise bavarder et chanter.

Le retour s'effectua à 20 h 30 dans la joie générale et nos Anciens se séparèrent, heureux des souvenirs glanés au long de cette belle journée.

Monseigneur DELARUE a inauguré la chapelle du Bas de Saint-Cloud

Une nombreuse assistance était présente, ce dimanche là à la chapelle Saint-Joseph Artisan, à la messe célébrée à 10 h 30 par Mgr Delarue, évêque de Nanterre, venu inaugurer le nouveau lieu de culte aménagé dans des locaux industriels désaffectés, sous la direction d'un architecte de notre ville M. Xavier Rosset.

Cette chapelle permet d'accueillir plus de quatre cents fidèles; elle sera appréciée de tous les habitants du bas de Saint-Cloud et de ceux que préoccupent la vie des paroisses et l'animation du quartier du 18-Juin.

Mgr Delarue, qui était entouré de plusieurs prêtres de notre ville, a dit sa joie de voir aboutir un projet dont l'origine remonte à près de trente cinq ans et dont l'achèvement est le résultat de l'effort persévérant et du dévouement de nombreux clodoaldiens.

La cérémonie s'est déroulée dans une ambiance particulièrement chaleureuse, grâce à la participation d'une excellente chorale de jeunes.

M. Cuny et Mme Brunau, maires adjoints, Mmes Moreau, Olivier, Fauquenot représentaient la municipalité et le conseil municipal.

RENOVATION DU GRAND ORGUE DE GOUNOD

Un certain nombre d'amis de la musique, soucieux de conserver à notre cité son patrimoine artistique et culturel, ont décidé de faire revivre l'instrument de Gounod, mais aussi de Saint-Saëns, Buzzer, Litaize, et pendant plus de 40 ans du Maître Jean Maciet, récemment disparu.

Une Association, régie par la loi de 1901, s'est donnée mis-



sion d'assurer la restauration, la rénovation et l'entretien de l'instrument, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles et artistiques au bénéfice des travaux de remise en état. La participation de plusieurs associations locales, et de très nombreux clodoaldiens permet déjà d'entreprendre, dès le mois d'octobre une première tranche de travaux dont l'ensemble nécessite environ une somme de 60 000 francs.

Plusieurs concerts, organisés par l'Ecole de Musique, ont déjà bénéficié d'une large audience justifiant la préparation d'un programme plus vaste et plus régulier pour l'avenir.

L'Association des commerçants et artisans de Saint-Cloud a bien voulu apporter son concours pour la diffusion des bulletins de souscriptions qui peuvent être adressés au trésorier : Pierre de CASTELET, 25, rue Dailly, Saint-Cloud.

Renseignements et versements aux « Amis du Grand Orgue » 19, rue Armengaud, Saint-Cloud. 602-63-72. C.C.P. 5344.83.

ARRETE DU PREFET

Article 1^{er} :

Sont interdits, même à l'intérieur des propriétés, des habitations ou de leurs dépendances, tout bruits ou trépidations résultant d'une exploitation industrielle, commerciale ou artisanale non assujettie à la législation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes lorsque ces bruits ou trépidations sont de nature à nuire à la tranquillité, la santé ou à la sécurité publique.

(Suite page 30.)

Article 2.

Tous entrepreneurs, artisans, ouvriers exerçant des professions qui exigent l'emploi de marteaux ou appareils susceptibles d'occasionner un bruit gênant sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour ne pas troubler le repos ou la tranquillité des voisins.

Article 3. :

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, utilisés pour l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou dans un but quelconque, ainsi que tous appareils ventilateurs, machines, transmissions, actionnés par ces moteurs, devront être aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas être de nature à compromettre la tranquillité, la santé ou la sécurité publique.

Article 4. :

M. le Secrétaire général des Hauts-de-Seine, M. le Directeur départemental de la Sécurité publique, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et MM. les Maires des communes du département des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

COMITE DES HAUTS-DE-SEINE DU MEMORIAL DU GENERAL DE GAULLE

Au cours de la réunion à Paris le 10 février 1971 des Présidents des Comités départementaux dans les locaux de la Maison des Horticulteurs, invités par M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens Combattants et président du Comité National, il a été décidé que la souscription nationale ouverte le 18 juin 1971 pour recueillir les fonds nécessaires à l'édification du Mémorial du Général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, est déclarée close à la date du 29 février 1972.

Les résultats de la campagne, qui ont permis d'atteindre l'objectif prévu grâce au magnifique élan de ferveur de la Nation, sont conformes aux prévisions du Comité National et révélateurs de la piété des Français à la mémoire du chef de la France Libre.

En ce qui concerne les Hauts-de-Seine, et malgré les difficultés inhérentes aux conditions particulières des départements nouvellement créés, le bilan s'établit à un niveau qui le place au tout premier rang des départements de la métropole.

Ce classement atteste l'esprit national de nos concitoyens, les qualités d'organisation du Comité départemental et de son

secrétariat, la volonté de coopération de MM. les Conseillers généraux, les Maires, les Présidents des Associations d'Anciens Combattants et la générosité d'une population qui, par delà les options politiques, a voulu manifester sa fidélité à l'idéal de la Résistance et à la personne de celui qui l'incarnera pendant les plus tragiques années de son histoire.

Je tiens à exprimer, au nom de M. Henri Duvillard, Président du Comité National, en mon nom personnel et au nom du Comité Départemental tout entier, ma profonde gratitude à tous ceux qui, par leur action persévérante, ont donné à la France la plus noble image de notre département aux traditions si solidement établies de patriotisme, de travail et d'amour de la Liberté.

Merci à tous les souscripteurs des Hauts-de-Seine dont une grande partie a tenu, avec une modestie à laquelle il me plaît de rendre hommage, à conserver l'anonymat, et merci également par avance à tous ceux que les circonstances ont empêché jusqu'à présent de participer à cette campagne nationale, mais qui conservent la possibilité, bien que la mission des Comités départementaux ait pris fin, d'adresser leurs dons au Comité National du Mémorial du Général de Gaulle, 8, boul. des Invalides, Paris-8^e - C.C.P. 5.76 Paris.

M. Achille PERETTI,
Président du Comité
des Hauts-de-Seine du Mémorial.

LA « FONDATION » DU ROTARY CLUB OFFRE CHAQUE ANNEE 10.000.000,00 DE FRANCS DE SUBVENTIONS A 700 BOURSIERS

Ces subventions sont offertes à des jeunes qui désirent parfaire leurs études à l'étranger et servir d'ambassadeurs de bonne volonté pour la compréhension internationale.

Ces jeunes, qui proviennent de 60 pays, vont étudier dans 15 pays. Ces bourses sont de 4 catégories : pour des diplômés universitaires (20 à 28 ans), des étudiants universitaires (18 à 24 ans), des éducateurs (21 à 35 ans) et pour la formation technique (21 à 35 ans).

FAITES-EN PROFITER VOS ENFANTS

Pour tous renseignements, écrivez à : « Rotary-Club » de Saint-Cloud, villa Henri-IV, 43, boul. de la République, Saint-Cloud.

ETAT CIVIL

DU 15 DÉCEMBRE 1971 AU 15 MARS 1972

NAISSANCES

Chakarian dit Tchakarian Alexandre - Yamani Seaïde - Moura Anabela - Leroy Céline, Julie, Mathilde - Marques Sandrine - Fieulaine Siméon, René, Pierre - Alves da Graça Jean-Pierre - Monnet Stéphanie, Géraldine - David Béatrice, Suzanne, Aïda - Fleuriel Frédéric, René, Etienne - Dubois Régis, Gérard, Joseph - Belpomme Judith, Antoinette, Eugénie - Charon Philippe, Thierry - Garcia Fernando - Boyer Valérie, Marie, Laure - Da Silva Alberto, Paulo - Legrand Florence, Anny - Nusbaum Frank, Michel - Michel Eric - Bras Marcel - Gentry Ian, Robert - Rodriguez José, Antonio - Steinbrenner René - Neto Franck - Lalonde Isabelle, Patricia, Sylvie - Borges Elisabeth - Arrechea Cécile - Benge Nicholas, Charles - Ruas Christina, Adélaïde - Asri Mohamed - Cordeiro Isabelle - Régnier Luc, Edouard - LEVY Stéphane, Yossef.

215 naissances dont 35 Clodoaldiens.

MARIAGES

Valleur Gilles, Pascal, Henri, Paul, Marie et Delaunay Claire-Sophie - Derry Jean-Claude, André et Bara Claude, Simonne, Georgette - Faure Gérard, Paul, Bertrand et Seligmann Claude, France, Georgette - Gouélibo Bernard, Jean-Marie, François et Bénard Marie-Jeanne, Pierrette, Marguerite - Gaillard André, Francis, Raoul et Aubert Lydia, Paule, Edgine - Haroutiounian Gérard, Henri et Desurmont Bernadette, Madeleine - Le Flamanc



Le 14 juillet à Saint-Cloud...

Jacques, Louis, Emile et **Erignac** René, Lucienne - **Le Corre** Régis, Adrien, Serge et **Destugues** Michèle, Louise, Marthe - **Cavelier** Jean-Pierre, Michel et **Pouly** Françoise, Yvette, Léonarde - **Suman** Miroslav et **Kosir** Marija - **Bono** Philippe, Georges et **Geoffroy** Christiane, Marcelline - **Gault** Richard, Louis, Christian et **de Lescure** Brigitte, Marie - **Arfel** François, Pascal et **Delmas** Nicole, Régine, Louise - **Marquisan** Bernard, Claude, Henri et **Leciak** Martine, Françoise, Solange - **Drout** Jean-François, David et **Payet** Marie, Annie - **Faria Barboza** José Casimiro et **Fernandes Malcato** Isabel, Maria - **Bayle** Louis, François, Baptiste et **Dubut** Cécile - **Garcia** Jean, Michel, Ange et **Burquin** Chantal, Marie-France - **Sémo** Didier, Georges, Louis et **Sellan** Josette, Solange - **Prouteau** Jean-Marie, Michel et **Pringot** Hélène, Marie, Suzanne - **Merlot** Alain et **Lariel** Maryse, Colette, Julienne - **Fernandez** Jean, Antoine, Martin et **Pitallier** Colette, Danielle - **Vergne** Claude, Jean, Maximin, Paul et **Seicaru** Viorela - **Henne-guy** Jean, Eugène, Edouard et **Foissaud** Martine, Yvette - **Appert** Olivier, Pierre, Camille et **Aymé** Danielle, Marie-José - **Boulanger** Roland Gérard et **Wolff** Marguerite - **Mazure** Gérard, René, Paul et **Charpin** Catherine, Isabelle, Aude - **Moussin** Philippe et **Feodossieff** Ludmilla, Catherine, Adrienne, Marie - **Faudon** Henri, Louis et **Morlier** Martine, Marie-Antoinette, Jeannette - **Flinspach** Manfred, Rainer et **Thiron** Henriette, Suzanne - **Martin** Erik, Louis, Joseph, Marie et **Gazo** Claudine, Juliette, Rose - **Luccantoni** Alain, Roger et **Haulard** Françoise, Nicole - **Atamaniuk** Bernard Jean-Pierre et **Jugnah** Suzette, Liliane - **Ponthieu** Gérard, Louis et **Trouvé** Gisèle, Marie, Juliette, Bernadette - **Leguay** Dominique, Clément, Charles et **Debosse** Josiane, Alexandra - **Douyère** Christian, Georges, André et **Antoszewicz** Wanda, América, Yanina, Rollande - **Bassiné** Bruno, Paul, René et **Michaud** Annie, Marie, Georgette - **Meeus** Jean-Michel, Charles, Emile, Marie et **Bouchet** Michèle. - **Roussel** Benoit, Marie, Cyrille et **Sagnier** Christine, Suzanne.

38 mariages.

DECES

Audoux Roger, Marcel, Antoine, 64 ans - **Hatte** Joséphine, Marie, Léontine, 87 ans - **Letellier** Suzanne, Angèle, Marguerite, veuve **Malfettes**, 87 ans. - **Dhé** Roger, Xavier, Jules, 80 ans - **Lacapelle** Marie, Jeanne, 87 ans - **Tribaudot** Augustine, Marie, veuve **Lorillon**, 83 ans - **Aublé** Emma, Marie, veuve **Behérouc**, 78 ans - **Schmit** Marie, épouse **Porcheron**, 76 ans - **Pauté** Louis, Auguste, Marius, 80 ans - **Brossillon** Anne, Léonie, Marie, veuve **Ohresser**, 92 ans - **Kadarkuti** François (Ferencz), 68 ans - **Guerrier** Germaine, Eugénie, veuve **Ribault**, 78 ans - **Levy** Lucette, veuve **Champion**, 77 ans - **Emond** Roger, Gaston, Jules, 60 ans - **Vernhet** Apolonie, Thérèse, Lucie, veuve **Gervais**, 83 ans - **Galy** Jean, 58 ans - **Elorza** Esteban, 78 ans - **Durand** Antoinette, Jeanne, Ernestine, veuve **Penin**, 96 ans - **Maurice** Dominique, Roger, Edmond, 60 ans - **Spannet** Emile, Louis, 78 ans - **Petit-Colin** Eugène, Joseph, 79 ans - **Katanda** Bernadette, épouse **Makuth**, 25 ans - **Frémondière** Auguste, Georges, Marie, 87 ans - **Guéguen** Rémi, Yves, 76 ans - **Casimir** Anick, Marie, Berthe, 20 ans - **Glorieux** Adolphe, Louis, 77 ans - **Bourlon** Lucie, Madeleine, 67 ans - **Chevauché** Germaine, Thérèse, Jeanne, veuve **Delaitre**, 71 ans - **Gericke** Caroline, Wilhelmine, épouse **Legrand**, 84 ans - **Mialaret** Neela, Noémie, 3 jours - **Charles** Laurence, Emilie, épouse **Fourniau**, 75 ans - **Gallerand** Madeleine, Adèle, veuve **Taillemite**, 80 ans - **Delamaide** Maurice, Louis, 85 ans - **Houel** Maurice, Henri, 74 ans - **Werbilla** Jean-Baptiste, 87 ans - **Auber** Germaine, 66 ans - **Pare** Lucia, Albertine, veuve **Bourjot**, 82 ans - **Vidonne** Guy, Armand, 53 ans - **Leclerc** Agnès, Fabienne, 2 jours - **Martins** Cornélio, 46 ans - **Sadoski** Fanny, veuve Cers, 82 ans - **Piffet** Léontine, veuve Vial, 85 ans - **Cirasse** Georges, Louis, Lucien, 87 ans - **Morello** Giovanni, 45 ans - **Muriel** Marie, Louise, Augustine, Désirée, veuve **Justin**, 77 ans - **Solou** Francine, Marie, veuve **Bourbon**, 83 ans - **Boyer** Félicie, Eugénie, épouse de **Labachellerie**, 83 ans - **Lamoure** Andréa, Carmen, épouse **Dedenis**, 71 ans - **Buschaert** Jeanne, Juliette, Léonie, veuve **Wolkensinger**, 75 ans - **Richier** Emilie, veuve Villette, 77 ans - **Fournier** Marie, Antoinette, veuve **Leguay**, 64 ans - **Dornic** Marie Joséphe, veuve **Bourhis**, 95 ans - **David-Boudet** Marceau, Georges, 56 ans - **Gorse** Jean-Marie, 63 ans - **Pais de Araujo** Moreira Antonio, 48 ans - **Moline** Alfred, Edmond, Gabriel, 93 ans - **Lafont** Hélène, Lucie, veuve **Thérond**, 84 ans - **Csuti** Jean, 57 ans - **Goussard** Pauline, Emerance, veuve Peutat, 92 ans - **Lalinec**

Joseph, Auguste, Marie, 88 ans - **Poste** Louis, Henri, 84 ans - **Gazengel** Christiane Madeleine, veuve **Klaumberg**, 66 ans - **Lebeau** Georges, Louis, 66 ans - **Potel** Isabelle, Ursule, Marie, veuve **Lehec**, 90 ans - **Lefranc** Madeleine, Juliette, 83 ans - **Millet** Maurice, Etienne, 64 ans.

196 décès dont 66 Clodoaldiens.

DU 15 MARS AU 19 JUILLET 1972

NAISSANCES

Takournant Sonia, Ferrouz, Rabérha - **Petit** Magali, Louise - **Lacaille** Cécile Marie-France - **Garrigues** Franck, Jean-Pierre, Yves - **Duigou** Luc-Emmanuel, Vincent - **Fernandez** Hervé - **Rodrigues** Catarine - **Guerby** Marina, Suzanne, Florence - **Eouzan** Franck, Pascal - **Lentzy** Vassili - **Amado** Jorge, Felipe - **Delahaye** Corinne, Marie, Noëlle - **DeLaune** Olivier, Marcel, Nicolas - **Magal** Fabrice, Luc - **Le Goff** Yann - **Mahieux** Sébastien, Daniel - **Fernandes** Jorge, Manuel - **Casassus** Fanny, Laure, Barbara - **Autet** Vincent, Rolland, Camille - **Lamalle** François, Roland - **Lamalle** Christophe, Gérard - **Sureau** Fabienne, Denise - **Debiard** Angèle - **Héry** Sébastien, Simon, Fernand - **Ribeiro** Eric - **Barboza** Maria, Amélia - **Morisseau** Laurence, Fernande, Lucienne - **Farcis** Emmanuel, Alain, Nicolas - **Amar** Esther, Bettina - **Chevalier** Arnaud, David - **Lusson** Frédéric, Dany, Bernard - **Veras** Bernadette - **Recio** David, Joseph - **Binoche** Charles, François, René - **Moreiro** Nathalie - **Décamps** Christophe - **Figueiredo** Haermenio - **Males** Nikica - **Bah** Mariama.

335 naissances dont Clodoaldiens.

MARIAGES

Isselin Roger, Pierre et **Périn** Catherine, Denise, Marie - **Vin** Frédéric, Paul, Fernand, Octave et **Hallenstein** Catherine, Nina - **Djuka** Kostantin et **Guyomard** Martine, Suzanne, Yvette - **Floquet** Pascal, Pierre, Alfred, Robert et **Piaton** Marie-Claude, Lucie, Corinne - **Suet** Didier, Henri, Georges, André et **Lang** Annette - **Etienne** Patrick et **Augeux** Yolande, Alice - **Gonçalves** Marcolino, Augusto et **Ferreira Rodrigues** Maria, Liseta - **Brochard** Bernard, Jean, René et **Texier** Marie-Paule, Louise, Joseph - **Turner** David, Albert et **Le Corre** Nicole, Monique - **Delcroix** Claude, Fortuné et **Cassius** de Linval Antoine, Joséphe, Marie-Madeleine - **Meissonnet** Jean, Henri, Marie, Joseph et **Bellevand** Yvette - **Nunes Moreira** José, Maria et **Borges Pereira** Maria da Gloria - **Turin** Jean-Pierre, Michel, Henri et **Crampet** Marie, José, Françoise - **Zérah** Hai, Gilbert et **Bensoussan** Réjane, Berthe - **Perret** Alain, Jean-Louis et **Estevan** Marie-Thérèse - **Robert** François et **Tricot** Evelyne, Marie - **Catherine** Rolland, Auguste, André et **Montjarret** Nicole, Jeannine, Renée - **Del Pozo** Robert, Alain et **Cochard** Lilyane, Louise, Marguerite - **Henriot** Alain, Jean-Pierre, Armand, Louis et **Deloffre** Dominique, Charlotte, Jeannine, Geneviève - **Balesdent** Jean, Michel et **Evenas** Mireille, Françoise, Marie-Louise - **Couratin** Bernard, Daniel, François et **Poïret** Claudine, Jeanne - **Levi** Gustavo et **Huguet** Françoise - **Desplanches** Christian, Jean-Pierre et **Sillère** Dominique, Pascaline - **Verbeke** Jacky, Claude, Marc et **Noblécourt** Janine, Emma - **Moineau** Jean-Pierre, Marcel et **Commissaire** Agnès, Odette - **Zeitoun** René, Joseph et **Haddad** Michèle, Alice, Esther - **Gonzalez Gonzalez** Juan et **Perez Lopez** Honorina - **Delahaye** Guy, Daniel et **Lefranc** Evelyne, Marie, Geneviève - **Cutierrez y Gonzalez** Eduardo et **Celaya Balda** Maria del Rosario - **Ody** Yves, Joseph et **Vampa** Catherine, Elisabeth - **Fernandes** Manuel, José et **Esteves Cardoso** Maria de Fatima - **Stévenin** Jean-Luc, Bernard, Eugène et **Granger** Irène, Michèle - **Chomet** Paul et **Vimont** Marie-Antoinette, Henriette, Simonne - **Aynard** Claire, Marie, Anne et **Belhadjakem** Mohamed, Rafik - **Hall** John, David et **Gertie** Claudia, Gail - **Vergnaud** Gérard, Alain et **Taieb** Dominique, Denise - **Espinosa Alonso** Lucio et **Desmidt** Jacqueline, Alice, Françoise - **Alessandrini** Raymond, Roger, Michel et **Aynes** Pascale, Edith - **Rouyer** Jean-Loup, Auguste et **Olivier** Hélène, Annette, Jeanne - **Bor** Edouard Louis et **Le Bras** Marie, Isabelle - **Cameira Dos Reis** Luiz et **Duguet** Arlette, Monique - **Ponte** Willy, Sylvain, Raphaël et **Moser** Claudine Sylvie - **Mesognon** Didier et **Riza** Catherine, Jeanne, Gabrielle - **Bouchet** Marc-Noël, André, Raymond et **Combélas** Danielle,

(Suite page 32.)

Gisèle - **Montbord** Philippe et **Augade** Maud, Irma, Hélène - **Devaux** Bernard, Christian, Joseph et **Lemesle** Marie, Madeleine - **Bognel** Franz, Dominique et **Wesenigk** Elsa, Madeleine, Gertrud - **Legrand** Jean-Pierre et **Sabathé** Annie, Guislaine - **D'Auriol** Luc, Michel, Gabriel et **Quintin** Claude, Marie-Martine - **Pignol** Robert, Paul, Louis et **Chabreiron** Simone, Elisabeth, Marie - **Moutte** Christian, Pierre, Jean-Marie et **Imbert** Michèle, Marie - **Coumert** Philippe, Marie, Christian et **Lefort des Ylouses** Béatrix, Yvonne, Marie - **Sanchez** Antoine et **Macary** Christiane, Marie - **Dupouy** Marcel, Georges, Marie et **Barbier** Monique - **Derrien** Jacques, Roger, Michel et **Coucoulle** Suzanne, Raymonde, Simone - **Allouch** Jacques, Prosper et **Gaudillet** Eliane, Marcelle - **Henry** Jean, André, Daniel et **Bourgeois** Françoise, Yvonne - **Leyzin** Jacques, Pierre et **Schnerb** Claudie, Monique - **Lagues** Bertrand, Jean-Pierre et **Pangaud** Marie-Christine, Mireille - **Maritaud** Michel, Jean, Léon et **Cerelle** Michèle, Rose, Lily - **Poignant du Fontenioux** Hervé, Xavier, Alain, Marie, Henri et **Devaivre** Marie-France, Evelyne, Jacqueline - **Bournigal** Marc, Joseph, William et **Donart** Claire, Isabelle, Rachel - **Perdriel** Jean et **Weil** Marie - **Broage** Pierre et **Urvoaz** Annick - **Montillot** Jean-Claude et **Blatière** Nicole - **Grégoire** Philippe et **Thillaud** Françoise - **Wolynka** Dominique et **Ratin** Edwige - **Bizeray** Jacques et **Jouanneau** Liliane - **Descoins** Charlie et **Marseault** Danielle - **Marbach** Jean-Paul et **Chanut** Marie - **Franck** Patrice et **Wohry** Anneliese - **Lallemant** Gaston et **Caugant** Marie - **Dubois** Didier, Paul, Victor et **Guinvarch** Patricia, Anne, Florence - **Danzé** François, Albert et **Noyelles** Jacqueline, Henriette, Julienne - **Rocha** Manuel, Antonio et **Cleto** Maria, Euzela - **Malod** Yves, Urbain, Maurice, René et **Boya** Hélène, Raymonde - **Bibois** Roland, René, Edmond et **Petrel** Madeleine - **Bourgeois** Jean-Loup, Charles, Georges et **Luce** Marie, Annick, Louise - **Delayre** Christian et **Maggi** Marie-Louise, Thérèse - **Lepeltier** Patrick, Georges et **Sevin** Annie, Jeannine, Etiennette - **Berlandier** Alain, Pierre et **Perrin** Jacqueline, Marthe, Rose - **Gragnic** Paul, Orfet et **Lucas** Michèle, Hélène, Georgette - **Hourdin** Jean Jacques, Michel, André et **Tible** Josette, Marguerite, Antoinette.

DECES

Girardot Roger, Alphonse, 57 ans - **Grout** Odette, Claire, épouse **Guérin**, 63 ans - **Treuille** Elisabeth, Marguerite, Marie-Thérèse, épouse **Le Conte**, 57 ans - **Gatier** Roger, François, 48 ans - **Delime** Hyacinthe, veuve **Cosson**, 79 ans - Hébert

Lucienne, Marcelle, Hélène, épouse **Voiry**, 76 ans - **Baillat** Marguerite, Lucie, 89 ans - **Parisse** Jeanne, Léa, veuve **Cadiou**, 90 ans - **Bert** Marius, Louis, 80 ans - **Jack** Louise, Elisabeth, veuve **Poupon**, 69 ans - **Véronneau** Marie-Louise, veuve **Boizon**, 77 ans - **Martin** Robert, Henri, 71 ans - **Fleury** Amélie, Marie, Jeanne, veuve **Garnier**, 83 ans - **Penaud** Gabrielle, veuve **Seyler**, 91 ans - **Rouzès** Jean-François, 5 mois - **Chollet** Léonie, Maria, veuve **Moreau**, 82 ans - **Perrault** Georgette, Angèle, veuve **Peuré**, 87 ans - **Sonntag** Henriette, 72 ans - **Delarfeux** Louis, Eugène, Stéphane, 92 ans - **Loizeau** Georgette, Berthe, veuve **Frand**, 88 ans - **Jourde** Louise, veuve Bouquet, 74 ans - **Loussouarn** Yvonne, Barbe, Marguerite, épouse **Michot**, 59 ans - **Geiger** Madeleine, épouse **Martin**, 70 ans - **Marquet** André, Camille, 56 ans - **Briand** Jeanne, Marie, veuve **K'Fant**, 76 ans - **Mathey** Yvonne, veuve **Varrot**, 66 ans - **Costes** Pierre, Jean, André, 56 ans - **Holiner** Samuel, 86 ans - **Kerdiles** René, 44 ans - **Louet** Emile, Jacques, Joseph, 63 ans - **Bourgin** André, Jeanne, Isabelle, veuve **Chevrin**, 83 ans - **Vergne** Marguerite, 80 ans - **Bosano** Emile, Denis, Victor, Joseph, 73 ans - **Nicolas** Germaine, Adolphine, Augustine, veuve **Négrier**, 83 ans - **Litha** Amélie, Julie, Fidèle, veuve **Sommier**, 81 ans - **Rethoré** Jean, Marie, Henri, 73 ans - **Lepetit** Lucie, Léonie, veuve **Aveline**, 84 ans - **Brisset** Jules, Auguste, 73 ans - **Pisaroni** Pierre, 72 ans - **Benedikt** Herbert, 68 ans - **Hippolyte** Ginette, 40 ans - **Richert** Claire, Pauline, épouse **Trnka**, 88 ans - **Carantino** Marie, veuve **Jacquot**, 69 ans - **Valentin** Marie, Mathilde, veuve **Vanderheyden**, 83 ans - **Sage** Louis, 62 ans - **Sieffert** Lucie, Georgette, veuve **Delebecq**, 82 ans - **de Boursier de la Rivière**, Henri, Charles, Paul, 68 ans - **Jeanson** Marie, Stéphanie, 3 jours - **Devreux** Marie, Henriette, Françoise, 51 ans - **Cohen** Bacrie Henriette, Renée, Rachel, épouse **Guez**, 64 ans - **Lheureux** Adrienne, Simonne, épouse **David**, 63 ans - **Quévrain** Marcel, 69 ans - **Molitor** Irma, Maria, 68 ans - **Mathieu** Louis, Charles, Emile, 83 ans - **Jarreton** Lucien, 25 ans - **Chandelier** Maurice, André, 73 ans - **Zafran** Mardochée, 86 ans - **Baudet** Pauline, Rosalie, veuve **Bainat**, 88 ans - **Reboul** Marcelle, Marie, 83 ans - **Kalfèche** Marcel, 65 ans - **Luel** Joseph, Germain, Emile, Marie, 44 ans - **Pfister** Eugénie, Pauline, veuve **Guéreau**, 85 ans - **Blanchemain** Bernard, Jean, Maurice, 52 ans - **Sannier** Jean, Jules, François, 64 ans - **Gerevini** Emile, Colomb, 81 ans - **Grandperrin** Louise, Victorine, 86 ans - **Heitz** Suzanne, Jeanne, veuve **Dannoux**, 75 ans - **Lelièvre** Louis, Paul, 85 ans.

242 décès dont 68 clodoaldiens.



"REYMA"

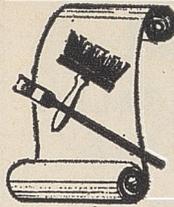
*Vous présente sa collection
parmi les meilleures marques*

**GIL COUTIN
CAROLINE ROHMER**

**Les jerseys SAINT-JOSEPH
TRICOSA — TIMWEAR**

Habille jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 602-55-21



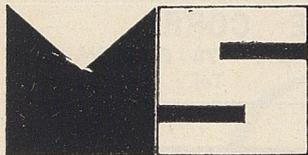
**PEINTURE - DECORATION
VITRERIE
RAVALEMENTS
PAPIERS PEINTS**

BALAC S.a.

17, rue du Docteur-Desfossez

92 - SAINT-CLOUD

602-58-89



61, boulevard Sénart

92 - SAINT-CLOUD

825-68-23

602-21-86

MARBRE SERVICE — Céramique

Exclusivité

POSE

Dépositaire
CERDISA - CISA
GARDENIA
PIEMME
CERAMIQUE
DE PROVENCE

**SUD
ITALIEN**

**Bâtiment
Dallage
Revêtement**

GROS - DETAIL | **Staff - Faux plafond**

HALL D'EXPOSITION - BUREAUX
Entrée libre

VOLVO DAF

CONCESSIONNAIRES

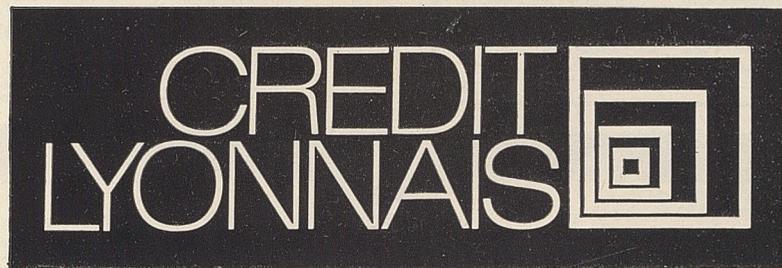
Ets CATTANEO

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-46-25

POUR VOUS accueillir à Saint-Cloud

6 jours sur 7



du lundi au vendredi

CD - 8, rue Dailly - de 9 h à 16 h 30 **sans interruption**

SC - Palais de l'Autoroute - de 9 h à 13 h et de 14 h 45 à 17 h

du mardi au **SAMEDI**

SB - 98, bd de la République - de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h

Sté BATICERAM

ENTREPRISE GENERALE
DE BATIMENT

MAÇONNERIE générale - Béton armé
CARRELAGES - Mosaiques - Dallages
MOQUETTES - Sols plastiques

54, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-39-77

Société Générale

la banque de notre temps

2.000 AGENCES

BUREAU DE SAINT-CLOUD REPUBLIQUE
2, avenue Foch - Tél. 602-68-30
BUREAU DE SAINT-CLOUD CLEMENCEAU
6, rue Dailly - Tél. 602-28-35
BUREAU DE SAINT-CLOUD COTEAUX
7, avenue de Longchamp - Tél. 602-16-13
BUREAU DE GARCHES - MARECHAL JOFFRE
28-30, avenue du Maréchal-Joffre - Tél. 970-44-37
Prochainement, ouverture du bureau de Garches « Verboise »

Toute la fourniture pour le bâtiment

Ets Louis RABONI s.a.

67 et 71, boulevard de la République
92 - BOULOGNE Tél. : 603-94-22

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSPORTS

TOUTE LA FRANCE

Emballages - Garde-meubles - Messageries

MARCEL LE CORRE

29-31, rue du Général-Leclerc - 78 - BOUGIVAL
Visite et devis gratuit Tél. : 969-02-25



POMPES GUINARD

TOUS MATERIELS DE POMPAGE - TOUS DEBITS - TOUTES PRESSIONS

40, RUE DE FOUILLEUSE 92 214 SAINT-CLOUD Tél. : 603 82 35 - 603 86 52

PAUL DAHL

Équipement de freinage à air comprimé
Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD Tél. 602-09-45

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

Carrelage - Terrassement - Démolition

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres
41, r. S.-Vincent, SAINT-CLOUD ☎ 603-87-47 - 603-83-83



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-65-35 - 602-65-36

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

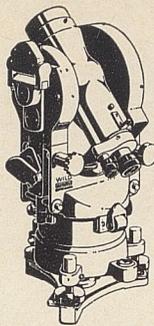
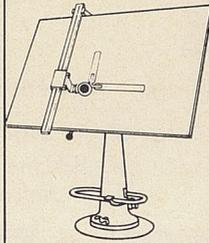
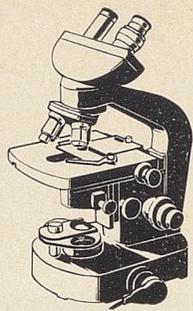
Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes



WILD paris

86 route de Saint-Cloud
92 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00

EMD

**ÉLECTRONIQUE
MARCEL
DASSAULT**

55, quai Carnot - 92214 SAINT-CLOUD
(France)
602-50-00

C. GALINET - PARIS

Matériels pour fondations spéciales

◆
FONDAMAT

Location de matériels pour fondations

◆
123, les Bureaux de la Colline
92 - SAINT-CLOUD Tél. 602-19-09



Jacques Bihorel
S. A. R. L.

Fleuriste Décorateur

Carte bleue - Diners Club - R.E.C.

19, rue Gounod - 92215 SAINT-CLOUD
Tél. : actuel, 605-03-89 et bientôt 602-33-89

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-42-84 et 602-46-53 (24 h sur 24)

TICKETS DE FIDELITE

B. P. 39

HUGUETTE JOBELIN

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-20

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION
18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84

Entretien gratuit après vente

ELECTRICITE GENERALE
Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 603-69-74 Agréé E.D.F. et Qualifélec

**Société
de
Plastique
Industriel**

Réparation - Entretien de hors-bord

Réparation de carrosseries plastiques

Application des polyesters

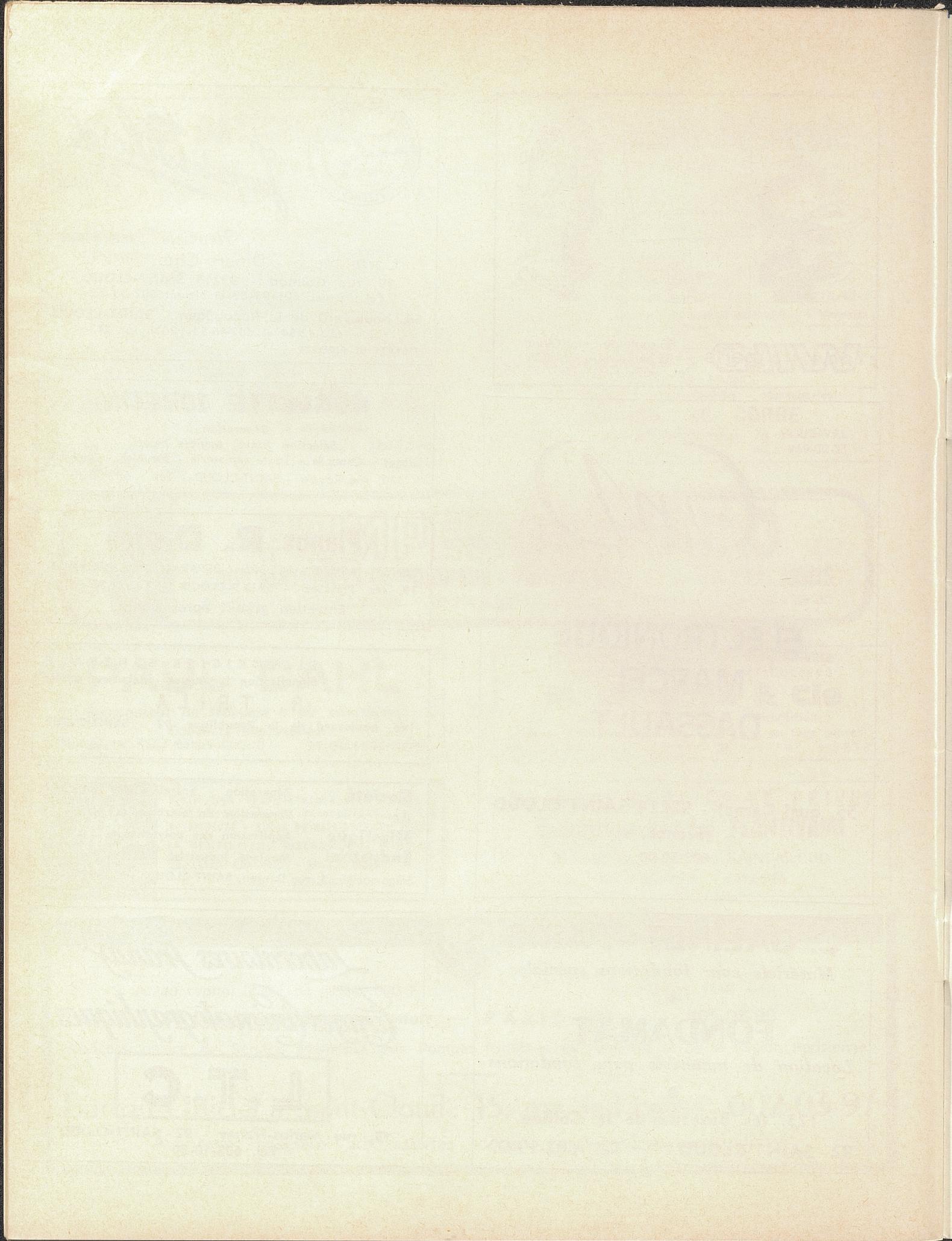
Moulage industriel

Siège social : 3, rue Danton, SAINT-CLOUD - Tél. 602-10-49

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C.

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. 602-10-00



REVETEMENT MULTI-SPORTS

Tartan® 3M

Revêtement synthétique destiné aux installations sportives en intérieur comme en extérieur. Parfaitement adapté à la pratique de toutes les disciplines. Choisir Tartan® c'est effectuer un investissement rentable en assurant aux installations une fréquence d'utilisation maximale avec un minimum d'entretien.

3M FRANCE

135, boulevard Sérurier, PARIS (XIX*) - Téléphone : 202-80-80

LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise - 602-04-14
113, Galerie Shopping de la Colline
SAINT-CLOUD 602-23-67
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 605-98-11 - A partir du 2^e semestre 1972 - 602-67-35

ENTREPRISE GENERALE

CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

10, rue du Camp-Canadien
SAINT-CLOUD

Tél : 603-71-71

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet
Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-43-67

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

2, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-66-87

FIDUCIAIRE PARIS - ILE-DE-FRANCE

34, rue Gounod - SAINT-CLOUD 602-66-77

Consultations fiscales - Constitution
Modifications sociétés - Bilans - Assemblées générales
Evaluations bilancielles et successorales

GARAGE AUTOMOBILES

VENTE ET ACHAT
Réparations toutes marques

SIMONCINI

46, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD
Tél. 603-82-55 DEPANNAGE JOUR ET NUIT

BNP

BANQUE NATIONALE DE PARIS

92 - SAINT-CLOUD

1, avenue du Palais (Galerie Marchande)

59, rue du Mont-Valérien

45, rue Gounod



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

Marie Delor

Teinturerie d'art

6, rue Dailly, 92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-60

La plus réussie des rentrées !...

à la "boutique **papounet**"

Spécialiste du vêtement d'enfant

15, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-93

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 602-19-80

PRODUITS NATURELS

Régime - Diététique

N. MAIOCCO

6, rue du Docteur-Desfossez - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-02-14

Livraison à domicile

MINI-SHOP

21 bis rue Gounod st cloud 92

tél. 602 21.56

prêt à porter féminin
gadgets

RADIO - TELEVISION - DISQUES

DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TELE-GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 602 et 603-45-18

TÉLÉCLAIR-RADIO

Jean LECLERC

Spécialiste couleur

42, boulevard de la République

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-55



Le 1^{er} juillet 1972 Saint-Cloud est devenu la capitale nationale du tapis. Du moins est-il logique de le penser puisque les « Tapis et Moquettes de France » y ont installé leur siège social et qu'ils constituent la 1^{re} organisation française spécialisée. Pour recevoir confortablement chaque Clodoaldien une salle d'exposition a spécialement été aménagée dans laquelle toutes les productions de l'industrie occidentale et de l'artisanat oriental sont présentées. Des conditions circuit-direct très spéciales seront de plus consenties à tout acheteur domicilié à Saint-Cloud.

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS
D'ORIENT - SAVONNERIES -
TAPISSERIES D'ART MURAL -
REVÊTEMENTS DE SOL ET
MURS TEXTILES ET PLASTIQUES

INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**

5, AVENUE CAROLINE

92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602-63-30

NOTA ; ENGAGEONS LIVREURS, MAGASINIERS, DACTYLO, VENDEURS, REPRÉSENTANTS, MÊTREURS